

Erreurs et reniements de la France

IL y a, pour notre race, une vocation, une prédestination dont nous devons subir toutes les conséquences. Oui, une nation qui est l'école du monde, qui a porté jusqu'aux extrémités de l'univers ses mœurs, sa civilisation, son langage, ses vertus et ses qualités et, il faut bien le dire aussi, ses travers et ses vices, qui a exercé un empire incontestable sur tous les peuples par la grandeur de ses institutions, l'autorité de ses lois, la noblesse et l'élévation de ses vues, l'élégance et la politesse de ses manières, qui, malgré ses embarras intérieurs, poursuit encore aujourd'hui par les conquêtes pacifiques de ses intrépides missionnaires l'œuvre de la régénération religieuse et sociale sur les points les plus inexplorés du globe et porte le flambeau de la foi au milieu des ténèbres de l'idolâtrie, une nation qui n'a qu'à vouloir pour bouleverser le monde par ses fureurs ou pour le contenir dans l'ordre et la paix par l'exemple de sa sagesse et de sa modération, une telle nation est marquée du doigt de Dieu pour être à la face des peuples la justification de sa Providence. Si elle se précipite dans le mal ou seulement si elle devient indifférente au bien, le châtement suit de près la faute et absout la justice du ciel ;

si elle retrouve ses nobles instincts de zèle pour la vérité et d'amour pour la vertu, la prospérité renaît autour d'elle ; et témoins du sceau particulier imprimé à ses revers ainsi qu'à ses succès, jaloux peut-être des uns et des autres, mille peuples divers proclament comme faisait autrefois le vieil Achior, à propos de la nation sainte, que la France a reçu la bienheureuse prérogative de ne jamais pécher impunément et de se relever toujours par le secours même du bras qui l'a châtiée. Telle est la constitution divine qui régit les destinées de notre pays, nul de nous ne changera cette loi. Joignez à cela cette inflexibilité de logique, cette marche raide et précipitée vers les conclusions extrêmes, ce passage presque instantané des prémisses aux conséquences, cette facilité avec laquelle les doctrines descendent de la tête aux bras qui les traduisent par des actes, en un mot, cette rigueur pratique et instinctive de raisonnement et de déduction qui est en quelque sorte l'esprit de notre caractère national et qui établit la principale différence entre un esprit français et une intelligence anglaise ou germanique, et vous reconnaîtrez que la France est un pays où l'irrégion et l'erreur ne sauraient être contenues dans leurs développements, où la prospérité, même passagère, est inconciliable avec des principes faux, des exemples funestes, des omissions coupables. Que d'autres s'en plaignent, c'est selon nous la principale fortune de la France que ni la Providence divine, ni son tempérament naturel ne lui permettent de rester tranquillement assise dans les ténèbres et les ombres de la mort, mais que son mal devienne bientôt si extrême qu'elle doive accepter le remède ou risquer de périr dans la crise.

La Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ d'après le cardinal Pie,
par le père Théotime DE SAINT-JUST,
Éd. de Chiré/Sainte-Jeanne-d'Arc, 1988, p. 187 à 189.



Sceau du roi saint
Louis

La conjuration janséniste contre l'Église et contre l'État

Hérésie subtile, le jansénisme se présente non seulement comme une secte religieuse au sein de l'Église catholique qu'elle refuse de quitter pour mieux la corrompre, mais aussi comme un parti politique destructeur de l'ordre social.

Fortement implanté en France au XVII^e siècle, le jansénisme perdura au XVIII^e siècle malgré les condamnations romaines et les sanctions royales ; il se répandit même hors de France, en Italie spécialement. C'est là, dans le royaume de Naples, que saint Alphonse de Liguori (1696-1787) dut lutter contre lui, comme le montre bien le P. Berthe dans la biographie du saint docteur dont nous extrayons le premier texte qui suit. Le Père Lantéri (1759-1830) un peu plus tard, dans le Piémont, constata avec horreur les méfaits de ce produit français d'exportation. Diderot lui-même (1713-1784) avait décrit l'enchaînement rigoureux de cette hérésie qui conduisit la France à la Révolution de 1789.

Nous ajoutons l'avis de trois opposants à l'Église catholique qui au siècle dernier envisagent davantage le jansénisme comme hérésie politique.

Enfin, nous mentionnons le colloque universitaire qui, il y a quelques années, à partir de l'étude du jansénisme dans le département de l'Yonne, a confirmé les incidences politiques laïcistes de cette hérésie.

Le Sel de la terre.

*
* *

— I —

Le point de vue du théologien

par le Père Berthe

Origines de la crise

DÉPUIS que Luther et Calvin avaient enlevé à l'Église la moitié de l'Europe, il s'était tramé une vaste conjuration pour lui arracher lambeau par lambeau les nations restées fidèles. Les lettres de notre saint font mention d'un ouvrage, publié un siècle auparavant et intitulé : *La Réalité du projet de Bourg-Fontaine*, dans lequel on cherche à démontrer que les premiers jansénistes avaient vraiment ourdi le complot d'anéantir l'Église de Jésus-Christ¹. Quoi qu'il en soit du complot en lui-même, il demeure certain que les trois fondateurs du jansénisme, Saint-Cyran, Jansénius et Arnauld, ont miné de concert tout l'édifice de la religion.

L'abbé de Saint-Cyran² prépara pendant vingt ans l'œuvre néfaste de Jansénius. Il allait partout, dans les maisons, dans les couvents, prêchant la pénitence et le retour à l'Église primitive, car depuis plus de cinq siècles, disait-il, l'Église était complètement

¹ — Étienne COUVERT, dans un article intitulé « Gnose et jansénisme », paru dans *Lecture et Tradition* 227-228 (86190 Chiré-en-Montreuil), janvier-février 1996, publie un extrait d'un ouvrage intitulé *Relation juridique de ce qui s'est passé à Poitiers touchant la nouvelle doctrine des jansénistes concernant cette réunion de Bourg-Fontaine* (ouvrage paru à Poitiers en 1654 dont l'auteur était Jean FILLEAU, conseiller du roi et son premier avocat au présidial de Poitiers).

Nous possédons une photocopie de cet ouvrage qui se trouve à la bibliothèque de Poitiers, cote DM 1048, provenant du legs Arthur Labbé de la Maurinière. Un texte a été ajouté par une main anonyme sur la deuxième page de garde : « Ouvrage célèbre dans lequel l'auteur rapporte le fait suivant : un ecclésiastique ayant assisté en 1621 à Bourg-Fontaine, près de Villers-Cotterets, à une assemblée (Filleau la désigne par des initiales), qui aurait délibéré sur les moyens de renverser la religion romaine, Pascal repoussa, avec énergie, cette odieuse imputation qui paraissait dirigée contre l'abbé de Saint-Cyran, Jansénius, Pierre Camus, Évêque de Belley, Arnauld d'Andilly. Filleau, malgré le défi des solitaires de Port-Royal, n'osa jamais nommer l'ecclésiastique dont il avait publié la prétendue révélation. Cet ouvrage de Filleau et les discussions qu'il fit naître occupèrent alors vivement les esprits. »

Étienne Couvert pense que l'auteur du récit rapporté par Filleau est le sieur de Rasilly. En effet ce dernier fit avant sa mort une relation de cette rencontre, à laquelle il avait assisté, au prieur des carmes de la ville de Tours, lequel en fit un rapport écrit en 1687.

Dans le récit rapporté par Filleau, les noms des participants sont indiqués par des initiales. Filleau pense que l'un d'entre eux était Pierre Camus, ami de saint François de Sales. La présence de ce pieux personnage au milieu de cette assemblée de brigands paraît quand même douteuse.

Dans la déposition du père carme, seuls sont nommés expressément l'abbé de Saint-Cyran et Jansénius. (NDLR.)

² — Jean Vergier de Hauranne (né en 1581 à Bayonne, mort à Paris en 1643), est plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran, abbaye sur la frontière du Berry, du Poitou et de la Touraine, dont il devint supérieur en 1620. (NDLR.)

déchue. Les papes et les conciles avaient singulièrement élargi la doctrine sur les sacrements de pénitence et d'eucharistie. On se trompait du tout au tout sur le mystère de la rédemption. Jésus n'était pas mort pour tous les hommes : il n'avait versé son sang que pour les élus. Ceux-ci obtenaient seuls de lui la grâce efficace de faire le bien. Le signe qu'on appartenait au troupeau choisi, c'était l'esprit de crainte qui tient l'âme éloignée des sacrements. Ceux qui parlaient autrement n'étaient rien moins que des moralistes relâchés, et des loups ravisseurs qu'il fallait exterminer. Saint-Cyran eut des ennemis, mais aussi beaucoup de soutiens dans le monde et dans les couvents, à la Cour et à la Sorbonne, voire même parmi les prêtres et les évêques ¹.

Pendant ce temps Jansénius ² composait l'évangile de la secte. En 1640 parut son *Augustinus*, car sa doctrine, prétendait-il, n'était que la pure doctrine de saint Augustin. En fait, c'était la destruction complète de tous les dogmes de l'Église sur la grâce, sur la liberté, sur les bonnes œuvres, sur le Rédempteur et la rédemption. Cinq propositions, condamnées par l'Église, résument ses blasphèmes. « Il y a des commandements impossibles, même aux justes, parce que la grâce de Dieu fait défaut. – On ne résiste jamais à la grâce intérieure ; c'est même une hérésie de croire qu'on peut y résister. – Pour mériter une récompense ou un châtiment, il n'est nullement nécessaire d'être libre, c'est-à-dire de pouvoir choisir entre le bien et le mal. – C'est une hérésie de croire que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et qu'il a voulu le salut de tous, car il ne donne pas à tous les moyens de salut. – Il est mort pour les seuls prédestinés, et ce sont les seuls que Dieu favorise de sa grâce. » C'est l'évangile du désespoir. Le Dieu de Jansénius, qui damne les âmes en leur refusant les moyens de se sauver, n'est qu'un monstre haïssable.

Les docteurs, les évêques, les lettrés des deux sexes, discutaient les cinq propositions, quand le troisième patriarche de la secte, Antoine Arnauld ³, publia (en 1643) son livre *De la Fréquente Communion*. Il prétendait y prouver par la discipline ancienne de l'Église, par les canons pénitentiels, par la doctrine des pères, qu'il fallait en revenir à la pénitence publique et au délai d'absolution jusqu'à complète satisfaction pour les péchés commis et purification complète de l'âme ; ce qui faisait dire à saint Vincent de Paul : « Les dispositions que M. Arnaud exige sont si éloignées de la faiblesse humaine que personne ne peut s'en flatter. S'il n'est permis de communier qu'à ceux qui sont entièrement purifiés des images de la vie passée par un amour pur et sans mélange, peut-on se dispenser de dire avec lui que ceux qui communient avec les dispositions ordinaires

¹ — « Vers 1622, se termine la première période de la vie de Saint-Cyran. Il sait la réforme qu'il veut et par quels moyens il la réalisera. C'est alors qu'il se fixe à Paris où son action peut être féconde et il refusera toujours de s'en éloigner. Vainement Richelieu, dans les bonnes grâces de qui il est fort avant, lui offre en 1625 le poste de premier aumônier auprès de la future reine d'Angleterre, Henriette de France, et plus tard, successivement, cinq évêchés à tout le moins : il remercie, mais n'accepte pas. Il écrit et surtout il agit pour préparer le succès de l'entreprise qui est celle de sa vie. » DTC, t. 4, 2^e partie, col. 1969. (NDLR.)

² — Cornelius Janssens (en latin Jansénius), d'origine flamande (1585-1638). (NDLR.)

³ — Dit « Le Grand Arnauld » (1612-1694) pour le distinguer de son père, prénommé aussi Antoine (1560-1619) et qui eut vingt enfants. Six de ses filles furent religieuses à Port-Royal dont les célèbres Mère Angélique et Mère Agnès. (NDLR.)

sont des chiens et des antéchrists ? Avec de tels principes, ajoute le bon saint, il n'appartient plus de communier qu'à M. Arnauld, lequel se vante de dire la messe tous les jours ¹. »

De fait on cessa de se confesser et de communier. Arnauld enseignait que la plus salutaire des pénitences, c'est l'abstention de la sainte communion. Il connaissait, disait-il, des âmes prêtes à différer leur communion jusqu'à la fin de leur vie pour mieux témoigner à Dieu la douleur de leurs péchés. A son avis, c'était le diable qui excitait les âmes à cette « luxure spirituelle » qu'on appelle la communion fréquente. Son livre, approuvé par onze évêques, ravagea les âmes comme un ouragan abat les arbres et détruit les moissons. On ne communiait plus à Pâques ; on laissait même les malades mourir sans sacrements. Ceux qui voulaient s'opposer à ces déplorables abus passaient pour des ignorants ou des partisans de la morale relâchée.

L'hérésie janséniste dans l'Église

Tel était en substance le complot janséniste contre le salut des hommes. Jansénius leur enlevait le Sauveur, la rédemption, la grâce, la liberté, c'est-à-dire tous les moyens de se sauver. Arnauld supprimait les canaux par lesquels le sang du Christ arrive aux âmes pour les purifier et les sanctifier : la confession et la communion. Les conjurés ne s'arrêtèrent pas en si bonne voie : l'Église ayant condamné leurs doctrines de perdition, ils enseignèrent à mépriser cette Église hors de laquelle il n'y a pas de salut.

Toutefois, pour séparer de leur mère les nations catholiques qui avaient résisté au protestantisme, il fallut procéder avec adresse et pour ainsi dire à la sourdine. Les jansénistes imaginèrent de détruire l'Église sans sortir de son sein. « Le jansénisme, dit avec raison un magistrat français, est l'hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissée. Ils ont vu que les protestants, en se séparant de l'Église, s'étaient condamnés eux-mêmes. Ils ont donc pris pour maxime fondamentale de leur conduite de ne s'en séparer jamais extérieurement et de protester toujours de leur soumission à ses décisions, à charge de trouver toujours de nouvelles subtilités pour les expliquer, en sorte qu'ils paraissent soumis sans changer de sentiments ². » Conformément à cette tactique, les cinq propositions de Jansénius ayant été condamnées par Innocent X, les jansénistes soutinrent que ces propositions, au sens condamné par Rome, ne se trouvaient pas dans l'*Augustinus*. Le pape ayant déclaré que ces propositions s'y trouvaient et qu'il les avait condamnées dans le sens obvie, ils répondirent que l'infaillibilité de l'Église ne s'étendait pas aux questions de fait. Rome eut beau affirmer que l'infaillibilité s'étend aux faits dogmatiques, c'est-à-dire inséparablement liés aux doctrines : les jansénistes prétendirent qu'on était en règle avec l'Église en se renfermant dans un « silence respectueux » au sujet

¹ — Dans une lettre du 20 septembre 1648, saint Vincent de Paul précisait à propos de ce livre : « D'une centaine qui en ont peut-être profité à Paris, en les rendant plus respectueux à l'usage des sacrements, il y en a pour le moins 10 000 à qui il a nui tout à fait » (voir *Catholicisme*, t. I, col. 852). (NDLR.)

² — *Nouv. opusc.* de FLEURY, p. 121.

de cette décision, tout en la regardant comme erronée dans le for intérieur. On les obligea de souscrire un « formulaire » : avec force protestations de respect, ils refusèrent de signer, ou déclarèrent ne donner en le faisant qu'un témoignage extérieur de déférence.

Les quatre articles de 1682

Cette révolte dissimulée, qui durait depuis quarante ans, avait habitué les peuples à mépriser l'autorité pontificale, quand les jansénistes, pour la battre en brèche, rencontrèrent dans Louis XIV un allié aussi puissant qu'inattendu¹. Ce prince n'aimait pas les sectaires, mais le pape Innocent XI ayant un jour protesté contre ses envahissements dans l'ordre spirituel, son orgueil se révolta contre ce juste rappel aux droits respectifs des deux puissances. En 1682, pour mettre des bornes à l'autorité du pape, il convoqua une assemblée du clergé de France. Les députés à cette assemblée, trente-quatre évêques et trente-cinq députés du second ordre, presque tous courtisans ou jansénistes, votèrent les *quatre articles* de la trop fameuse *déclaration* : « Les rois et les princes ne sont soumis, dans les choses temporelles, à aucune puissance ecclésiastique. – La puissance pontificale est limitée par les saints canons et les libertés de l'Église gallicane. – Le concile général est au-dessus du pape. – Les jugements du pape ne sont irréfornables qu'après le consentement de l'Église. »

En détruisant la souveraineté et l'infailibilité du pape, la « déclaration » asservissait complètement l'Église à l'État. A partir de cette époque, le gallicanisme, ce protestantisme déguisé, ne cessera d'usurper les droits de l'Église et de violer ses immunités. Quant aux sectaires, ils se moqueront d'un pape dont les décisions, même en matière de foi, ne sont pas irréfornables. Clément XI ayant condamné en 1719 les *Réflexions morales* de Quesnel, plus venimeuses que les cinq propositions de Jansénius, toute la secte partit en guerre contre le pape et la bulle *Unigenitus*. Quesnel en appela au futur concile et forma la grande armée des « appelants² », qui tint l'Église en échec durant toute la première moitié du XVIII^e siècle.

¹ — Voir dans *Le Sel de la terre* 17, p. 272 et sq, l'article sur le gallicanisme. (NDLR.)

² — Nom donné à ceux qui refusèrent la condamnation formulée par le pape Clément XI contre l'ouvrage janséniste du P. QUESNEL, oratorien, *Les Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, dans la bulle *Unigenitus Dei Filii* du 8 septembre 1713. Ces opposants en appelèrent à un futur concile contre le pape. Ils étaient dans la ligne des quatre articles de 1682, synthèse du gallicanisme (voir *Sel de la terre* 17, « Comment le gallicanisme entraîna la Révolution », p. 273 à 277). Jean DE VIGUERIE précise : « Dressé par le théologien Laurent François Boursier, docteur de Sorbonne, le texte de l'appel est signé le 1^{er} mars 1717 par-devant notaire, par les quatre évêques de Mirepoix, Boulogne, Montpellier et Senez. Dans le cours du mois de mars, vont s'y rallier successivement la faculté de théologie de Paris, le cardinal de Noailles (en secret) et douze autres évêques. S'ajouteront dans les mois suivants aux signatures des prélats et des docteurs parisiens, celles de trois mille ecclésiastiques, minorité dans le clergé français, mais minorité remuante et déterminée. » *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Laffont, 1995, p. 716. (NDLR.)

Guerre à la sainte Vierge

Après avoir enlevé à l'homme la rédemption, les sacrements, l'Église, quelle planche de salut lui restait-il dans cet universel naufrage ? Il lui restait Marie, son dernier refuge contre les entreprises de Satan. Les conjurés ne l'ignoraient pas : aussi travaillèrent-ils de toutes leurs forces à extirper du cœur des fidèles la dévotion à la sainte Vierge. Tous les criminels qui ont conspiré contre l'œuvre du Sauveur ont épousé « les inimitiés que Dieu a créées entre Satan et la femme, entre la race de Satan et la race de la femme ¹ ». Ils ont senti d'instinct que, pour triompher, ils devaient détrôner « celle qui extermine les hérésies dans le monde entier ² ». Luther et Calvin avaient proscrit le culte de la sainte Vierge comme une idolâtrie. Fidèles à leurs habitudes de dissimulations, les jansénistes ne renversèrent pas les autels de la Mère de Dieu, mais ils inventèrent toutes les ruses imaginables pour en détourner les fidèles. Au plus fort de la lutte, l'un d'eux ne trouva rien de mieux pour fermer le cœur des chrétiens que de faire adresser par la Vierge elle-même des réprimandes sévères à ceux qui l'aimaient trop. Le livre est intitulé : *Avis salutaires de la sainte Vierge à ses dévots indiscrets*. Sous prétexte de régler son culte, la divine Mère s'ingéniait à le ruiner, et prouvait à ses fils par nombre d'arguments que c'est un grand péché de lui témoigner trop de confiance. A la bruyante indignation de la secte, un décret du Saint-Office condamna l'odieux libelle. L'évêque de Tournai, Gilbert de Praslin-Choiseul, écrivit en 1674 une lettre pastorale pour le défendre contre les anathèmes de l'Église et prémunir ses diocésains contre le danger de la superstition. Huit ans après, à l'assemblée de 1682, ce même évêque déploya toute son éloquence contre le danger qu'il y aurait à laisser au pape une puissance excessive.

Les prières et les louanges de toute antiquité la sainte liturgie adresse à Marie formaient un obstacle insurmontable aux attaques des jansénistes contre la dévotion à la sainte Vierge : pour le renverser, ils substituèrent des bréviaires et des missels de leur façon aux livres liturgiques en usage. L'an 1680, l'archevêque de Paris, de Harlay, publia un nouveau bréviaire, dans le but, ose-t-il dire, d'expurger les livres d'église des choses superflues et de tout ce qu'on y a introduit de superstitieux. Or, c'est surtout dans les offices de la sainte Vierge que l'évêque trouvait des « superfluités » et des « superstitions ». Il avait retranché sans pitié tous les passages des livres sapientiaux que l'Église applique à Marie, supprimé la glorieuse antienne qui félicite la Vierge d'avoir « exterminé les hérésies dans le monde entier », supprimé également la prière qui implore la grâce de « louer dignement la Mère de Dieu et de combattre avec vaillance contre ses ennemis ». En vérité le janséniste ne pouvait féliciter Marie de détruire les hérésies ni lui demander le courage de la défendre, au moment où il travaillait à démolir son culte. Il n'avait pas craint non plus de faire disparaître du missel le *Salve sancta parens*, le *Gaudeamus* de l'Assomption, le *Beata viscera Mariae Virginis*, en un mot toutes les prières et tous les cris

¹ — *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius*, Gn 3, 15.

² — *Cunctas haereses sola interemisti in universo mundo*.

d'amour de la sainte Église, répétés avec une sainte joie par tous les fidèles dans la suite des siècles.

D'autres réformateurs des livres liturgiques allèrent plus loin encore. Ils altérèrent l'enseignement de l'Église sur l'intercession toute-puissante de la sainte Vierge, en éliminant ou en falsifiant les textes qui l'établissent. Marie nous sauve par sa prière, dit l'Église, comme Jésus par son pouvoir souverain. Les jansénistes n'admettent pas que la prière de Marie nous sauve. Pour effacer cette pensée de l'esprit des fidèles, ils l'ont effacée de l'*Ave maris stella*, l'hymne si chère à tout cœur catholique. A ces paroles : « *Solve vincla reis, profer lumen caecis*, brise les chaînes des pécheurs, rendez la vue aux aveugles », ils substituèrent ces variantes significatives : « *Cadant vincla reis, lux reddatur caecis*, que tombent les chaînes des pécheurs, que la lumière soit rendue aux aveugles. » On sent la différence. L'Église prie Marie de briser nos chaînes et de nous rendre la lumière : le janséniste veut bien que nos chaînes tombent et que notre cécité disparaisse, mais il ne veut pas qu'on attribue ces grâces à l'intercession de Marie. Pour cette même raison, ils ont impitoyablement retranché de cette hymne ces autres invocations : « *Nos culpīs solutos, mites fac et castos*, délivrez-nous de nos péchés, donnez-nous la douceur et la pureté. » De même ils ont biffé d'une autre hymne cette admirable strophe : « Ô Marie, mère de grâce, mère de miséricorde, défendez-nous contre l'ennemi et recevez-nous à l'heure de la mort ¹. » Ils ne veulent donc rien tenir de Marie, ni la grâce, ni la miséricorde, ni la force contre l'ennemi, ni la protection à l'heure de la mort ².

P. BERTHE, *Saint Alphonse de Liguori*, 1696-1787, t. 1, Éd. V. Retaux, Paris, 1900, p. 401-407 ³.

*
* *

¹ — *Maria, Mater gratia, Mater misericordia, Tu nos ab hoste proteges, Et hora mortis suscipe.*

² — Pour comprendre tout le mal fait à l'Église et à la piété chrétienne par les liturgies françaises des XVII^e et XVIII^e siècles, il faut lire les *Institutions liturgiques* de dom GUERANGER, d'où nous avons extrait (vol. II) les exemples que nous venons de citer.

³ — Le père Berthe est l'auteur d'une excellente biographie de Garcia Moreno (1821-1875), président catholique de l'Équateur assassiné par les francs-maçons (BERTHE A., *Garcia Moreno, vengeur et martyr du droit chrétien*, Paris, Retaux-Bray, 1888). On trouve un résumé de ce livre fait par Claude Mouton-Raimbault dans *Lecture et Tradition* 229-230 (86190 Chiré-en-Montreuil), mars-avril 1996, p. 1-26. (NDLR.)

– II –

La propagande janséniste française à l'étranger

par Mgr Léon Cristiani

POUR bien comprendre ce péril, tel qu'il [le père Lantéri ¹] eut à l'affronter, il faut se représenter l'atmosphère intellectuelle et spirituelle qui régnait alors, depuis le milieu du siècle, dans une bonne partie du clergé, dans la haute aristocratie et parmi les populations piémontaises. *Le Piémont subissait intensément l'influence des courants français.* Mais le jansénisme et le gallicanisme revêtaient, dans le royaume sarde, des nuances particulières. Les membres du clergé et les hauts personnages du royaume professaient des tendances anti-romaines très prononcées. Il se répandait, dans les paroisses, un esprit de rigorisme moral, dont les exigences excessives jetaient dans l'incrédulité tous ceux qui ne se sentaient pas capables de subir un joug aussi oppresseur. Certains documents de l'époque nous assurent que l'on faisait circuler des livres pour détourner les fidèles de la fréquentation des sacrements, sous prétexte d'indignité, pour ne pas faire même ses Pâques, et pour mourir sans recevoir le saint Viatique. Les pieux chrétiens étaient d'autre part exhortés à renoncer aux antiques dévotions envers les saints, les images des saints et leurs reliques, à la récitation du Rosaire, au baisement du Crucifix et à l'enrôlement dans les confréries de dévotion. Les curés étaient avertis de ne pas tolérer dans leurs églises de prédications extraordinaires, mais de s'en tenir eux-mêmes à la parole de Dieu, à la lecture toute nue des saints livres. Quant aux confesseurs, ils ne devaient jamais remettre les péchés véniels, et très rarement les péchés mortels, à la suite toutefois de longues épreuves imposées aux pénitents.

On croit rêver en lisant cela. Et pourtant c'est un contemporain, I.B. Biancotti – qui avait bien connu le père Lantéri, et qui devait être, de 1862 à 1870, le Recteur majeur de la Congrégation des Oblats fondée par lui –, qui nous décrit, dans un rapport écrit en 1846-1847, le climat spirituel dans lequel le père Lantéri avait commencé ses études vers 1778.

Le père Lantéri lui-même, combattant la théologie qui était professée, autour de 1817, par le théologien piémontais Salina, écrira : « Les jeunes ecclésiastiques sont infectés de jansénisme au moyen du traité *de la Grâce* et par le ton qui règne parmi les ecclésiastiques les plus graves et les plus accrédités. Les autres ecclésiastiques ignorent parfaitement ce qu'est le jansénisme. Ils en sont teints dans la mesure même où ils ne le reconnaissent pas comme une hérésie et en vertu du rigorisme outré qu'ils professent. »

¹ — Bruno Lantéri est un prêtre piémontais qui lutta avec énergie contre la Révolution française et contre Napoléon.

Or, ce qu'il disait ainsi, dans des notes de peu postérieures à 1818, était déjà en grande partie valable, pour les milieux universitaires de Turin, en 1778. *Le jansénisme avait pénétré partout grâce à la propagande d'au-delà des Alpes, par les « bons livres ». Par ces « bons livres » on entendait uniquement les ouvrages jansénistes venant de France.*

Mgr L. CRISTIANI, *Un prêtre redouté de Napoléon. P. Bruno Lanteri (1759-1830)*, Procure des Oblats de la Vierge Marie, Nice, 1957, p. 15 à 17.

*
* *

– III –

L'avis de Diderot sur le jansénisme

Denis Diderot (1713-1784) avait l'ironie féroce. L'évêque d'Auxerre ayant dénoncé l'impiété des pseudo-philosophes dans une de ses instructions pastorales, le maître d'œuvre de l'*Encyclopédie* répondit en renvoyant à la face du prélat janséniste ses propres accusations. Hypocrisie et cynisme se mêlent dans ce passage où Diderot n'attaque le jansénisme que pour dédouaner la philosophie des lumières et, selon la méthode voltairienne, feint de défendre le catholicisme pour mieux le ridiculiser. Mais, malgré ses détestables intentions, ce texte d'un mauvais auteur reste vrai dans son fond : le jansénisme a efficacement préparé l'impiété du XVIII^e siècle.

*
* *

MONSEIGNEUR d'Auxerre¹ termine son *Instruction pastorale* par une péroraison très pathétique dans laquelle il exhorte les pasteurs de son diocèse à s'opposer de toute leur force à l'incrédulité et à ses progrès. Je n'ai garde de blâmer ce zèle. Je voudrais que la voix en retentît dans toutes les parties de l'Église, suspendît la fureur des hérétiques qui la déchirent, et réunît les efforts des fidèles contre le torrent de l'impiété. Mais comment un bonheur si grand, si longtemps attendu, pourra-t-il arriver ? L'appelant reconnaîtra-t-il enfin que son inflexible opposition aux décrets de l'Église, que les troubles qu'il a fomentés de toutes parts, et que les disputes qu'il nourrit depuis quarante ans et davantage ont fait plus d'indifférents, plus d'incrédules que toutes les productions de la philosophie ? Se soumettra-t-il ? Mettra-t-il son front indocile dans la poussière et se repentira-t-il ? Ô cruels ennemis de Jésus-Christ, ne vous lasserez-vous point de troubler la paix de son Église ? N'aurez-vous aucune pitié de l'état où vous l'avez réduite ? C'est vous qui avez encouragé les peuples à lever un œil curieux sur les objets devant lesquels ils se prosternaient avec humilité, à raisonner quand ils devaient croire, à discuter quand ils devaient adorer. C'est l'incroyable audace avec laquelle vos fanatiques ont affronté la persécution qui a presque anéanti la preuve des martyrs. L'impie les a vus se réjouir des châtiments que l'autorité publique leur infligeait, et il a dit : « Un martyr ne prouve rien, il ne suppose qu'un insensé qui veut mourir et que des inhumains qui le tuent. » C'est le spectacle abominable de vos convulsions² qui a ébranlé le témoignage des miracles. L'impie a vu dans la capitale du royaume, au milieu d'un peuple éclairé, dans un temps où le préjugé n'aveuglait pas, vos tours de force érigés en prodiges divins, vos prestiges regardés, crus et attestés comme des actes du Tout-Puissant, et il a dit : « Un miracle ne prouve rien ; il ne suppose que des fourbes adroits et des témoins imbéciles. » Malgré l'atteinte que le protestant avait donnée aux choses saintes et à leurs ministres, il restait encore de la vénération pour les unes, du respect pour les autres ; mais vos déclamations contre les souverains pontifes, contre les évêques, contre tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, ont presque

¹ — « Caylus, Daniel Charles Gabriel de Pestels de Lévis de Turbières-Grimoard de (1669-1754). Évêque d'Auxerre, il a été nommé à ce siège en 1704. Il y restera jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant un demi siècle. Il est l'un des chefs de file du parti janséniste. On le trouve parmi les seize évêques appelants de mars 1717 et parmi les douze évêques ayant protesté contre la condamnation de Soanen. En accueillant chez lui tous les ecclésiastiques du parti chassés de leurs diocèses, en confiant toutes les charges importantes à des appelants, il fait de son diocèse un foyer actif de résistance janséniste. Sa position est forte : il donne des gages à ses curés, les associe à ses décisions, gouverne paternellement et s'assure ainsi une popularité durable. Le Rituel qu'il publie en 1730 est dénoncé par le cardinal de Fleury comme contenant des formules dangereuses. Au total, ce long épiscopat de Caylus a profondément jansénisé le diocèse et – si le jansénisme est facteur de déchristianisation – peut-être contribué à le déchristianiser. » (Jean de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Laffont, 1995, p. 809-810.)

² — Allusion aux convulsionnaires de Saint-Médard et aux pseudo-miracles du diacre Pâris. Voir les *Pensées philosophiques*.

achevé d'avilir cette puissance. Si l'impie foule aux pieds la tiare, les mitres et les crosses, c'est vous qui l'avez enhardi. Quelle pouvait être la fin de tant de libelles, de satires, de nouvelles scandaleuses, d'estampes outrageantes, de vaudevilles impies, de pièces où les mystères de la grâce et la matière des sacrements sont travestis en un langage burlesque, sinon de couvrir d'opprobre le Dieu, le prêtre et l'autel, aux yeux mêmes de la plus vile populace ? Malheureux, vous avez réussi au-delà de votre espérance. Si le pape, les évêques, les prêtres, les religieux, les simples fidèles, toute l'Église ; si ses mystères, ses sacrements, ses temples, ses cérémonies, toute la religion est descendue dans le mépris ; c'est votre ouvrage.

DIDEROT Denis, « Suite de l'apologie de M. l'abbé de Prades ou réponse à l'*Instruction pastorale* de Mgr l'évêque d'Auxerre » ; *Œuvres complètes*, Paris, Le Club français du livre, 1969, p. 663 et 664.

*
* *

– IV –

L'hérésie politique du jansénisme

DÉRIVÉ du calvinisme, le jansénisme n'est pas seulement une hérésie religieuse, c'est encore et surtout une hérésie politique. Du reste, l'une ne va pas sans l'autre, la révolte contre Dieu conduisant à celle contre l'autorité et les lois. Définir le calvinisme, c'est révéler ce qu'est le jansénisme. « Ce sont – a dit M. de Maistre ¹ – deux frères dont la ressemblance est si frappante, que nul homme qui veut regarder ne saurait s'y tromper ². »

Le jansénisme est – comme le calvinisme – un système de religion qui offre à notre croyance des hommes esclaves de la nécessité, une doctrine inintelligible, une foi absurde, un Dieu impitoyable ³.

« Comment donc – se demande M. de Maistre ⁴ – une telle secte a-t-elle pu se créer tant de partisans, et même de partisans fanatiques ? Comment a-t-elle pu faire tant de bruit dans le monde, fatiguer l'État autant que l'Église ? Plusieurs causes réunies ont produit ce phénomène. La principale est que le cœur humain est naturellement révolté. Levez l'étendard contre l'autorité, jamais vous ne manquerez de recrues : *Non serviam* (Jr 2, 20). C'est le crime éternel de notre malheureuse nature. *Le système de Jansénius* – a dit

¹ — *De l'Église gallicane*, éd. Migne, in-4°, col. 515 et 516.

² — « Les raisonneurs de calvinistes / Et leurs cousins les jansénistes » écrit Voltaire.

³ — *Antijacobin*, July, 1803, in-8°, p. 231.

⁴ — *De l'Église gallicane*, éd. Migne, in-4°, col. 515 et 516.

Voltaire ¹ – *n'est ni philosophique, ni consolant, mais a le plaisir secret d'être un parti*, etc. Il ne faut pas en douter, tout le mystère est là. *Le plaisir de l'orgueil* est de braver l'autorité, son *bonheur* est de s'en emparer, ses *délices* sont de l'humilier. Le jansénisme présentait cette triple tentation à ses adeptes, et la seconde jouissance surtout se réalisa dans toute sa plénitude, lorsque le jansénisme devint une puissance en se concentrant dans les murs de Port-Royal. »

Sans nous arrêter spécialement à la définition du jansénisme comme hérésie religieuse – point qu'il ne faut pas négliger, car il est la source de l'hérésie politique – nous allons demander des aveux à quelques-uns de nos contemporains, historiens ou publicistes. Nous aurons ainsi le triple témoignage du républicain, du philosophe et du socialiste, dans la personne de Th. Lavallée ², de Cousin ³ et de Louis Blanc ⁴.

1 — L'avis du républicain Lavallée : le jansénisme est le parti de l'opposition universelle

Th. Lavallée définit très clairement l'esprit séditieux du jansénisme, et la lecture de ces pages démontre, de la façon la plus évidente, que les sectaires de Port-Royal sont les ancêtres directs de nos modernes libéraux.

Sous Louis XIV l'opposition s'était retirée dans la controverse religieuse. Elle occupa autant Louis XIV que ses guerres et ses négociations ; enfin elle eut une influence très grande, quoique mystérieuse et mal connue, sur la chute de la monarchie.

Les jansénistes, sorte de puritains du catholicisme, défendaient la grâce à la manière de Calvin : ils faisaient de Dieu un maître inflexible, de l'homme un esclave. Leur spiritualisme rigide rendait la religion inabordable au vulgaire.

L'apparition de cette secte inquiéta le gouvernement. Richelieu, craignant de trouver en elle un calvinisme mitigé, et voyant dans ses rangs la plupart de ses ennemis, la persécuta. Mais, à sa mort, elle prit des développements : elle s'unifia intimement au Parlement, eut une part très active aux troubles de la Fronde, et fournit au cardinal de Retz ses auxiliaires les plus zélés : « Il se trouvait – dit Omer Talon – que tous ceux qui étaient de cette opinion n'aimaient pas le gouvernement ». Le jansénisme, par ses doctrines opposées à l'autorité et par l'appui qu'il trouvait dans le Parlement, pouvait devenir politique et prendre une position semblable à celle du

¹ — *Siècle de Louis XIV*.

² — Tiré de son *Histoire des Français*. Théophile Sébastien Lavallée (1804-1866) est l'auteur de plusieurs livres d'histoire.

³ — Extrait de *Du scepticisme de Pascal*.

⁴ — Tiré de son *Histoire de la Révolution française*. Louis Blanc (1811-1882), militant républicain sous la Monarchie de Juillet, fut membre du gouvernement provisoire de 1848. Il dut s'exiler à Londres après les journées révolutionnaires de juin et ne revint en France qu'en 1870. Tous les sous-titres qui suivent sont de la rédaction.

calvinisme ; la querelle qu'il élevait était celle des Gaumaristes et des Arminiens ¹, qui avait causé des troubles si sanglants en Hollande. Enfin Port-Royal avait été, par la chute de la Fronde, le refuge des mécontents, et principalement de la duchesse de Longueville. Mazarin résolut de détruire cette secte.

Le jansénisme, avec ses doctrines sur la grâce, son opposition à la cour de Rome, son antipathie pour la communion, devint ainsi une sorte de luthéranisme bâtard, la réforme sans le libre examen. « Les gens de cette secte – disaient les calvinistes – sont bien embarrassés pour démontrer qu'ils ne sont pas protestants. »

Les jansénistes, espèce de stoïciens du christianisme, avaient quelque chose de sec, d'étroit, d'égoïste, de stationnaire ; les jésuites avaient des idées plus larges, plus sociales et plus progressives. Louis XIV n'hésita pas entre ces deux partis. Il regardait les jansénistes comme des ennemis de l'unité, des protestants cachés, les restes de la Fronde. Il croyait voir dans cette secte le caractère et la conduite de ses principaux chefs, une tendance au presbytérianisme, et il était convaincu qu'ils se seraient montrés aussi séditieux et aussi républicains que les calvinistes, s'ils avaient eu autant d'énergie (...)

Tout ce qui haïssait le gouvernement haïssait les jésuites, et par conséquent se jeta du côté des jansénistes, qui devinrent ainsi le parti de l'opposition. Dans ce temps, où la société était profondément religieuse, les intérêts politiques se débattaient sous la forme des discussions théologiques. Louis XIV détestait, avec son instinct royal, ce qui appartenait au jansénisme, parce qu'il trouvait dans cette secte tout ce qu'il avait combattu : la noblesse, la magistrature, les restes de la Fronde, enfin, derrière tout cela, les réformés. Le jansénisme, étant le parti de l'opposition universelle, avait grandi avec les fautes et les revers de Louis XIV : il censurait tous les actes du gouvernement, il exagérait les misères publiques, il accusait le roi d'ineptie, de cruauté, de lâcheté. C'était une opposition sourde, lâche, calomnieuse, mais d'autant plus inquiétante qu'elle était vague, cachée, qu'on la sentait partout, même dans les ministères, même à la cour. On peut en considérer comme l'expression complète le duc de Saint-Simon, plein de haine, d'envie, d'égoïsme, entiché de sa dignité jusqu'au plus parfait ridicule, désespéré d'être inoccupé et se mêlant de tout, écoutant à toutes les portes, accueillant les scandales de toutes mains.

Pendant ce temps grandissait, à l'ombre de ces obscures querelles, la dernière héritière de l'idée luthérienne et de toutes ses conséquences jusqu'au jansénisme, la philosophie du XVIII^e siècle, qui devait renverser les jésuites, la royauté, la société et la religion elle-même ².

¹ — François Gaumar ou Gomar (1563-1616), né à Bruges, calviniste, combattit la doctrine de son collègue Jacques Arminius et le fit condamner au synode de Dordrecht. Arminius et ses sectateurs repoussaient l'enseignement de Calvin sur la grâce et la prédestination. (NDLR.)

² — *Histoire des Français* (6^e éd., 1874), t. III, p. 253-257, *passim*, et p. 373-374, *passim*.

2 — L'avis du philosophe rationaliste Cousin : l'orgueil immense et la fausse humilité des jansénistes

Après Lavallée, écoutons Cousin ; le philosophe rationaliste a jugé, lui aussi, le jansénisme : à travers les éloges qu'il décerne à Port-Royal percent en maints endroits la critique sévère et juste, et aussi l'aveu de l'étroite filiation qui relie la libre pensée moderne au jansénisme du XVII^e siècle.

Qu'est-ce que le jansénisme ? – dit Cousin – une plume habile s'est chargée d'en retracer l'histoire ¹ ; il nous suffira d'en rappeler les principes et d'en marquer le caractère général.

On peut dire aujourd'hui toute la vérité sur le jansénisme. Disons-la donc sans hésiter : le jansénisme est un christianisme immodéré et intempérant. Par toutes ses racines, il tient sans doute à l'Église catholique ; mais par plus d'un endroit, sans le vouloir ni le savoir même ², il incline au calvinisme. Il se fonde particulièrement sur deux dogmes qu'il exagère et qu'il fausse dans la théorie et dans la pratique : je veux parler des dogmes du péché originel et de la grâce.

Cousin signale

l'immense humilité et l'immense orgueil des jansénistes ³, l'une qui se tire du sentiment de notre néant propre, l'autre du sentiment de l'action de Dieu en nous ; de là encore l'attachement le plus opiniâtre à nos pensées, comme nous venant de Dieu même, avec un courage merveilleux, capable de résister, au nom de Dieu, à toutes les puissances de la terre, même à la première de toutes, celle du Saint-Siège. De là, en un mot, une grandeur incomparable et des excès de toutes sortes dans la doctrine et dans la conduite : excès et grandeur mêlés ensemble, se soutenant et périssant ensemble, parce qu'ils partent du même principe, le néant de la nature et la force unique mais invincible de la grâce. Séparer dans Port-Royal la grandeur de l'excès, le bien du mal, le vrai du faux, retrancher l'un, retenir l'autre, vaine entreprise ! Tout ici tient au même esprit, tout vient du même fond. Tempérer Port-Royal c'est l'anéantir. Reconnaissons dans Port-Royal les hautes qualités qui le recommandent à la vénération des siècles : la droiture, la conséquence, l'intrépidité ;

¹ — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*. Issu d'un cours professé à Lausanne, ce livre est un prodige de galimatias. Nous ne sommes pas curieux, mais nous nous demandons parfois ce que des calvinistes ont pu comprendre à tout ce pathos. A moins, ce qui est fort admissible, que l'histoire de leurs cousins les jansénistes n'ait été pour eux une page des annales de leur famille.

² — *Ni le savoir même*. Rien de plus vrai pour beaucoup de jansénistes, et ce fait seul démontre l'immense perfidie des doctrines de Port-Royal, et explique leur influence, vraiment étonnante au premier abord.

³ — On sait que l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, disait des religieuses de Port-Royal qu'elles étaient « orgueilleuses comme des démons ».

mais reconnaissons aussi que deux qualités plus éminentes encore lui ont manqué : le sens commun et la modération, c'est-à-dire la vraie sagesse ¹.

Cette dernière phrase de Cousin veut dire, ce nous semble, que rien n'a manqué à Port-Royal, excepté tout.

3 — L'avis du socialiste Louis Blanc

Il nous reste à voir comment les socialistes ont jugé et stigmatisé le jansénisme avec ses erreurs fondamentales et ses conséquences terribles. Voici donc ce que dit Louis Blanc :

- *le jansénisme est un parlementarisme religieux*

Si le jansénisme n'avait eu que l'éclat d'une thèse théologique, si son influence était morte étouffée entre les murs d'un couvent, il n'y aurait lieu de s'y arrêter. Mais non : le jansénisme, en donnant un vernis religieux aux passions politiques de la magistrature, seconda la marche ascendante de la bourgeoisie. Par lui, parlements et royauté furent mis aux prises et précipités dans une mêlée confuse, meurtrière. Au XVIII^e siècle, quarante ans de folies sanglantes et de combats disent assez quelle fut la portée du jansénisme. Il occupa beaucoup de place dans les préoccupations de Voltaire, et nous le retrouverons au pied de l'échafaud de Louis XVI.

Vers le commencement du XVII^e siècle, une correspondance active, mystérieuse, et toute pleine de sombres pensées, s'ouvrit entre deux hommes qui, sur les bancs d'une école flamande, s'étaient, jeunes encore, liés d'étude et d'amitié. Le Belge Jansénius était un patient théologien ; le Béarnais Duvergier de Hauranne, depuis abbé de Saint-Cyran, était né sectaire. Il y avait du Calvin en ces deux hommes, implacables dans leur piété et adorateurs systématiques d'un Dieu terrible. Toutefois, ils ne s'avouèrent pas calvinistes, ils ne se crurent pas tels ; et ce fut comme à l'ombre du grand nom de saint Augustin qu'ils entreprirent de réformer le christianisme, trop amolli, suivant eux, par les jésuites. On a recueilli et publié maintes lettres de Jansénius à son ami : il s'en exhale je ne sais quel parfum sauvage. Ce sont d'ailleurs de vraies lettres de conspirateurs. Elles sont écrites avec chiffres. Jansénius y est appelé *Sulpice*, Saint-Cyran *Rongear* ². *Chinier* est l'étrange nom sous lequel les jésuites s'y trouvent désignés. Or, de quoi s'agissait-il ? De peu de chose en apparence : de faire revivre contre les jésuites et les partisans du libre arbitre cette vieille doctrine de la grâce que saint Augustin avait autrefois défendue contre Pélage et que Luther avait reprise contre Érasme... Ne secouez pas la tête avec dédain : la politique est au fond du débat, et il aura de formidables suites.

¹ — COUSIN, *Du scepticisme de Pascal*. (*Revue des Deux Mondes*, 1845, t. IX, p. 333-337, *passim*).

² — Mémoires d'Arnauld d'Andilly. Notice sur Port-Royal, par PETTROT, t. I, p. 19, dans la *Collection des mémoires sur l'Histoire de France*.

Saint Augustin se nommait *Aurelius Augustinus* : de ces deux noms, Saint-Cyran laissa le second à son ami, et prenant le premier pour lui-même ¹, il publia en 1636 un livre intitulé *Petrus Aurelius*. La théorie du jansénisme n’y était pas encore exposée, mais on y pouvait déjà découvrir le germe des luttes qu’elle contenait. Dans *Petrus Aurelius*, Saint-Cyran attaquait le système monarchique de l’Église au profit d’une aristocratie épiscopale : attendons-nous à voir tôt ou tard les jansénistes miner le pouvoir absolu de la royauté, au profit d’une aristocratie parlementaire.

Saint-Cyran était né sectaire, ai-je dit. Pendant que son ami travaillait à ce gros livre de l’*Augustinus*, sur lequel devaient passer cinquante ans de disputes, lui, mêlé au monde, il cherchait, il faisait des prosélytes ².

Après avoir retracé les origines de Port-Royal et énuméré les solitaires qui s’y livraient à la pénitence et à l’ascétisme, Louis Blanc poursuit en ces termes :

A la vue d’un pareil tableau, qui ne se sentirait ému et attiré ? Toutefois, qu’on pénètre parmi ces hommes, qu’on les suive dans l’histoire, et l’on sera étonné de tout ce qu’il y eut de sauvage dans leurs doctrines, de tout ce qu’ils mêlèrent de poisons aux bienfaits de leur influence.

Comment lire sans indignation et sans effroi, dans le *Dictionnaire du jansénisme*, les maximes qui précisent, qui résument l’esprit de la secte ? « Jésus-Christ n’est pas plus mort pour le salut de ceux qui ne sont pas élus qu’il n’est mort pour le salut du diable ³. – Dieu a pu, avant la prévision du péché originel, prédestiner les uns et réprouver les autres (...) tout cela est arbitraire dans Dieu ⁴. – Dieu a fait par sa volonté cette effroyable différence entre les élus et les réprouvés ⁵. – Dieu seul fait tout en nous ⁶. – L’homme criminel, sans l’aide de la grâce, est dans une nécessité de pécher ⁷ », etc.

Ces propositions, du reste, et tant d’autres du même genre qu’on trouve développées dans les ouvrages jansénistes, avaient leur source dans l’*Augustinus*. Suivant l’auteur, la liberté n’avait pleinement existé que chez le premier homme. Mais, par l’abus qu’il en avait fait, par sa chute, il avait perdu en lui tous ses descendants. Par conséquent, l’homme n’avait plus, depuis le péché originel, qu’une nature fondamentalement corrompue, qu’une volonté soumise à l’empire du mal. Il n’y avait que la grâce qui le pût retirer du fond du gouffre ; mais cette grâce bienfaisante, souveraine, irrésistible, Dieu, qui ne la devait à personne, la donnait à certains seulement, par une préférence gratuite, dont nul n’avait droit de lui demander

¹ — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, livre I, p. 331.

² — Louis BLANC, *Histoire de la Révolution Française* (1847), t. I, p. 201-203, *passim*.

³ — JANSENIUS, *De gratia Christi*, t. III, lib. III, cap. XXI, p. 166, col. 2, littera A.

⁴ — BOURSIER, *Action de Dieu sur les créatures*, sect. VI, partie III, chap. IV.

⁵ — NICOLE, *De la grâce et de la prédestination*, t. I, sect. II, chap. IV.

⁶ — LE TOURNEUX, *Explication de l’épître de Saint-Cyriaque*, t. III, p. 310. *Figures de la Bible*, par ROYAUMONT, figure 30.

⁷ — GERBERON, *Miroir de la piété*, p. 86.

compte. Heureux les élus ! C'était pour eux, et non pour tous les hommes, que Jésus-Christ était mort.

Pour ceux que la faim poursuit, que l'excès du travail accable, dont on condamne l'intelligence aux ténèbres, et que la société laisse gémir dans ses bas-fonds, de quel bénéfice pouvait être le fatalisme janséniste ? Pourquoi ne se serait-on pas résigné à voir des millions d'hommes plongés dans une misère sans issue, quand on croyait des millions d'âmes destinées d'avance à des supplices sans fin ? N'était-il pas bien naturel de conclure de la fatalité de la damnation à la fatalité de la misère ? Sinistres déductions, dont le sort du peuple devait inévitablement se ressentir, et dont on ne saurait trop méditer la profondeur. Mais, si le jansénisme tendait à consacrer et presque à sanctifier la tyrannie des choses, en revanche il menait droit à affaiblir la tyrannie de l'homme. A qui donner le commandement absolu là où l'obéissance n'est possible qu'à l'égard de Dieu ?

• *Le succès du jansénisme dû à son caractère bâtard*

Louis Banc continue :

Jusqu'ici, rien dans les jansénistes que nous n'ayons déjà remarqué dans Calvin ou ses disciples. Mais les protestants avaient été complètement logiques, les jansénistes ne le furent qu'à demi. Les protestants avaient repoussé le pape ; les jansénistes le menacèrent et le subirent. Jansénius, dans son fameux livre, avait fait cette déclaration solennelle : « Je suis décidé à suivre jusqu'au dernier moment, ainsi que je l'ai fait depuis mon enfance, l'Église romaine, le successeur de Pierre ¹ ». Les disciples, à l'exemple du maître, se gardèrent bien de rompre complètement avec Rome. Et avec quelle passion ils repoussèrent le reproche de calvinisme ! Quelle fougue ils apportèrent à bien établir qu'ils se séparaient des protestants sur l'article des sacrements d'Ordre, d'Eucharistie et de Pénitence ! L'horreur de Saint-Cyran pour l'hérésie était si sincère, si voisine même de la superstition, qu'il n'ouvrait jamais un livre hérétique qu'après l'avoir exorcisé d'un signe de croix, ne doutant point que le démon n'y résidât ².

Le jansénisme ne fut donc qu'un protestantisme bâtard, qu'une espèce de compromis entre le principe d'individualisme et le principe d'autorité.

Mais c'est précisément par où son importance éclata dans l'histoire. Grâce à sa nature mixte, en effet, le jansénisme convenait à la haute bourgeoisie, à cette bourgeoisie du parlement qui, placée entre la royauté et le peuple, ne voulait ni de l'absolutisme monarchique, ni de l'égalité populaire.

Aussi voit-on la secte se recruter principalement parmi des avocats au parlement, des fils de maîtres des comptes, des gens de robe. Ce fut l'imposante et nombreuse famille des Arnauld qui forma le premier, le vrai noyau de Port-Royal et donna le ton

¹ — Cornelii JANSENI, *Augustinus*, t. III, lib. I, cap. II.

² — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. II, livre II, p. 190.

au jansénisme. Cette gravité traditionnelle, ces habitudes sévères et compassées de la magistrature française, Port-Royal les reproduisit dans toute leur roideur. Là, nul abandon ; le respect de l'étiquette y glaçait le langage des affections même les plus tendres : « Monsieur mon père », écrivait à son père Antoine le Maître¹, et, en s'adressant à Saint-Elme, il disait : « Monsieur mon très cher frère² ». De pareils traits sont caractéristiques. Une violence contenue, des dehors rigides, une piété ascétique, quoique adoucie et distraite par l'amour des lettres ; le goût de la vie intérieure, combattu par l'attrait des agitations, un fond de dureté, un esprit d'intolérance uni à des entraînements factieux, beaucoup de dédain pour le peuple, et avec cela une tendance manifeste à humilier les courtisans, à mettre la royauté aux abois... voilà bien la physionomie du jansénisme : et n'est-ce pas celle du parlement ?

Il était donc tout simple que les soulèvements de la magistrature contre la cour, que les prétentions du parlement au partage du pouvoir trouvaient appui dans les disciples de Saint-Cyran ; et c'est ce qui explique pourquoi, pendant la Fronde, le jansénisme palpita dans les meneurs de Paris révolté. Le duc de Luynes, qui eut place dans le conseil supérieur de la Fronde, et René-Bernard de Sévigné, qui commanda le régiment levé par le coadjuteur de Retz, étaient des jansénistes zélés ; le coadjuteur lui-même, ami d'Antoine Arnauld, entretenait avec Port-Royal des relations suivies ; et la duchesse de Longueville n'était plus séparée du jansénisme que par les galanteries dont alors elle éprouvait le scandale.

• *Intrigues et ambition*

Au reste, l'esprit politique qui animait les jansénistes parut assez clairement lorsque, le 18 décembre 1652, le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, fut jeté dans le donjon de Vincennes. A cette nouvelle, d'après l'auteur de l'*Histoire de l'Église de Paris*, dont Petitot rappelle et confirme le témoignage³, à cette nouvelle, les jansénistes prirent feu. De solennelles prières furent faites, à Port-Royal, pour la liberté du prisonnier. Il y eut soulèvement parmi les chanoines de Notre-Dame et les curés de Paris, déjà gagnés au jansénisme pour la plupart. Ordre fut donné d'exposer le Saint-Sacrement et de chanter tous les jours un psaume d'un ton lugubre, de manière à frapper l'imagination de la multitude. Comme on s'attendait à la mort prochaine de l'archevêque de Paris, et que son neveu, le cardinal de Retz, avait intérêt à être informé à propos de l'événement, on plaça près de celui-ci un prêtre janséniste qui, tout en lui disant la messe, s'étudiait à déjouer la surveillance des gardiens.

Il fut convenu qu'aussitôt que l'archevêque serait mort, le prêtre, en lisant la partie du canon où se trouvent les prières pour les puissances, élèverait la main plus haut que de coutume et prononcerait ces mots : *Joannes Franciscus Paulus, antistes noster*, ce qui suffirait pour apprendre la nouvelle au prisonnier, puisque le nom de

¹ — *Mémoires de Fontaine*, t. I, p. 235.

² — *Ibid.*, p. 359.

³ — Notice sur Port-Royal, p. 93.

Paul le distinguait seul de son oncle ¹. Le plan était bien conçu, et fut exécuté. C'était peu ; il fallait pourvoir aux suites. A quatre heures du matin, l'archevêque de Paris était mort : à cinq, le chapitre de Notre-Dame s'assembla. Mais, pour que quelqu'un pût prendre possession du siège en l'absence et au nom du cardinal, une procuration de lui était nécessaire : on eut recours à un faux, dont le principal du collège des Grassins consentit à charger sa conscience. Tout à coup le Tellier entre dans l'église. Il vient, de la part du ministère, requérir le chapitre de prendre le gouvernement du diocèse (...) Il était trop tard, dix heures sonnaient, et déjà on fulminait au jubé les bulles du nouvel archevêque. Jamais plus honteuses supercheries n'avaient servi l'ambition d'un plus scandaleux pasteur ; et cependant les pieuses filles de Port-Royal ne cachèrent pas leur joie. Peu de temps après, transféré du donjon de Vincennes dans le château de Nantes, le cardinal de Retz s'évadait, grâce au zèle du janséniste Sévigné, et les jansénistes s'unissaient aux frondeurs pour troubler Paris du bruit de leur allégresse ². Un auteur du temps, qui parle avec la double autorité de témoin et d'acteur, rapporte que, le cardinal de Retz étant à Rotterdam, un nommé Saint-Gilles l'alla trouver de la part des jansénistes pour le presser d'unir sa cause à la leur ³. Et, plus loin, le même auteur attribue à messieurs de Port-Royal la lettre de reproches que lança contre Mazarin, du fond de son exil, le fougueux chef de la Fronde ⁴.

• *Contre le principe d'autorité*

On doit convenir, néanmoins, que la complicité des jansénistes, proprement dits, dans les troubles de la Fronde, n'eut rien de direct, rien d'éclatant. Ce fut avant tout une complicité d'espérances. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que l'ennemi dont les frondeurs cherchaient à se débarrasser dans la sphère politique fut le même contre lequel les jansénistes s'armèrent dans la sphère religieuse. Cet ennemi, c'était l'ancien principe d'autorité, représenté pour les premiers par la monarchie absolue, pour les seconds par les jésuites.

En attaquant les jésuites, le jansénisme ne fit que poursuivre, sous une autre forme, la guerre déclarée par le parlement à la royauté. Les jésuites soutenaient le trône : les jansénistes servirent d'appui à la haute bourgeoisie, impatiente déjà de mettre le trône en tutelle.

Qui dira l'effet des *Provinciales* ? Le gouvernement s'inquiéta d'un tel livre, et le proscrivit. La haute bourgeoisie applaudissait en riant. La vérité est que le livre de Pascal dut en partie sa fortune aux sympathies d'une classe ascendante dont il servait les intérêts. La haute bourgeoisie comprit que la cause du jansénisme, ici, était la sienne. Aussi qu'arriva-t-il ? Que les *Provinciales* trouvèrent dans la haute bourgeoisie des protecteurs nombreux, et dans le parlement une complicité sourde mais active.

¹ — *Ibid.*, p. 94.

² — *Ibid.*, p. 97.

³ — *Mémoires de Guy Joli*, t. II, c 4.

⁴ — *Ibid.*, p. 76.

L'avocat général inclinait au jansénisme et, dans un récent discours, il avait à moitié trahi le secret de son penchant : le premier président de Bellièvre fit mieux. Lecteur assidu des *Provinciales*, il s'en montra charmé, et ce fut lui qui ordonna la levée des scellés mis à l'imprimerie d'un des libraires de Port-Royal. Dans une note de M. de Saint-Gilles, agent principal de la publicité clandestine des *Provinciales*, on lit : « Il fallait d'abord se cacher, et il y avait du péril ; mais, depuis deux mois, tout le monde et les *magistrats eux-mêmes* – il aurait pu dire les *magistrats surtout* – prenant grand plaisir à voir dans ces pièces d'esprit la morale des jésuites naïvement traitée, il y a eu plus de liberté et moins de péril ¹ ». De fait, entre le jansénisme et le parlement, l'alliance était déjà si étroite que, pour arriver jusqu'à l'oreille des conseillers de la grand'chambre, solliciteurs et solliciteuses allaient droit à Port-Royal ². Rien de plus naturel ; car, le jansénisme, c'était le parlement dans l'Église ³. [fin de la citation de Louis Blanc.]

Extrait de Charles BARTHELEMY, *Erreurs et mensonges historiques*, Paris, Ch. Blériot, 1873, 6^e série, p. 233 à 248 : « La vérité sur le jansénisme ».

*
* *

– V –

Colloque universitaire : incidences du jansénisme sur la laïcité

EN 1983 a eu lieu à Auxerre, dans l'Yonne, un intéressant colloque dont les actes ont été publiés sous le titre significatif : « Du jansénisme à la laïcité. Le jansénisme et les origines de la déchristianisation ⁴. »

L'avant-propos ⁵ présente ainsi le sujet (p. V à VII) et, malgré les points d'interrogation, il confirme le caractère profondément révolutionnaire du jansénisme :

Le thème retenu pour les premiers « entretiens » a été « le jansénisme et la déchristianisation dans l'Yonne ». Le département de l'Yonne présente en effet, pour ce qui est de l'histoire religieuse, une incontestable originalité : les guerres de religion

¹ — Note citée par SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. II, p. 551.

² — Note citée par SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. II, p. 563.

³ — Louis BLANC, l. c. sup., p. 210-219, *passim*.

⁴ — Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, Paris, 1987.

⁵ — Par Léo Hamon, ancien ministre porte-parole du gouvernement, professeur émérite à l'université Paris

du XVI^e siècle ne laissent pas de grands vestiges dans la vie ultérieure parce que la communauté protestante est plus que décimée – comme anéantie par la persécution. Mais bientôt une autre querelle s'élève, avec le jansénisme : c'est au XVIII^e siècle qu'il s'affirme particulièrement dans l'Yonne – au moment où le diocèse d'Auxerre mérite d'être appelé par l'ensemble des jansénistes de France : « le refuge ». Ici paraissent clandestinement les *Nouvelles ecclésiastiques*, organe vivace de la secte ; ici la messe est dite avec des particularités caractéristiques de la démarche janséniste, etc.

Évêque d'Auxerre pendant près d'un demi-siècle, Mgr de Caylus est le dernier évêque janséniste de France : sa personnalité est-elle la seule cause de cette originalité ? Ou y en a-t-il encore d'autres, structurelles, tenant à l'occupation de la population, aux grands courants humains, à la proximité de Paris ?... Après le décès de Mgr de Caylus et l'arrivée d'évêques orthodoxes, opérant tour à tour avec brutalité ou patience, les années déciment petit à petit le clergé janséniste – réduit à peu de prêtres à la fin de l'Ancien Régime ; mais la grande compétition religieuse, l'affrontement prolongé des passions portent à terme des effets divers. On constate un recul de la pratique religieuse que mesure notamment la baisse quantitative des ordinations. Y a-t-il un lien entre la dispute des uns et le détachement des autres ?

Est-ce la rigueur janséniste qui a découragé, ou la dispute qui a lassé les fidèles ?

Incontestablement, pendant la Révolution, ce qui devient le département de l'Yonne présente des originalités manifestes... C'est un des rares départements où, en 1790-1791, la majorité des prêtres prêtent serment à la Constitution civile du clergé, un département où les divers cultes révolutionnaires – et notamment le culte théophilanthropique – présentent une vitalité particulière et prolongée.

Les choses rentrent dans l'ordre avec l'Empire et la conclusion du Concordat. Mais le département de l'Yonne devient un département très laïque ; pendant tout le siècle, il le confirme dans ses votes, empreints de défiance à l'égard de l'Église. On connaît la personnalité de Paul Bert élevé en milieu janséniste mais avant lui il y a eu, dans la personnalité des élus et la répartition des suffrages, des indices qui ne trompent pas. Y a-t-il corrélation entre le comportement laïque au XIX^e siècle et le jansénisme ?...

Et la marque janséniste ne se retrouve-t-elle pas jusque dans l'opposition libérale qui se dresse contre une emprise cléricale ultramontaine volontiers imputée aux jésuites dans les partis de la Restauration ? (...)

Quittons les investigations locales pour passer à un niveau national. L'influence de Port-Royal sur le classicisme français de Pascal à Racine est notoire... Mais au XVIII^e siècle, il n'y a plus de grands écrivains pour porter son nom, les grands auteurs ne sont plus du parti des « solitaires » mais appartiennent maintenant plutôt à celui des « philosophes ». Le jansénisme demeure cependant une composante permanente de la religiosité française... Quelles sont les composantes sociales de ce jansénisme (plus grande place faite aux prêtres et aux fidèles... gallicanisme rigoureux, sympathies renforcées dans la noblesse de robe) ?

Quelle place le jansénisme tient-il dans la culture française en général et même dans la culture politique ? Quel est son rôle, quelle est sa trace dans notre culture nationale et notamment catholique ? Entre l'ébranlement janséniste et la laïcité, quelle filiation ?

Ainsi s'instaure une réflexion sur les composantes du jansénisme, sur sa trace dans la ou les spiritualités françaises et sur sa postérité. Suivre l'expérience aide à comprendre et à saisir les lois générales gouvernant la vie des croyances et des idéologies. [fin de l'extrait des Actes du colloque.]

Complaisance suicidaire envers les pseudo-philosophes du XVIII^e siècle

« L'autorité d'un roi est grande ; le respect pour la dignité royale est grand aussi, et un roi n'est méprisé que lorsqu'il se laisse lui-même, par une patience illimitée, mépriser et dédaigner » (Saint Pie V à Sigismond, le 27 mai 1568).

— I —

La démission de la monarchie

par Pierre Gaxotte *

AU XVII^e siècle, les écrivains avaient été traités avec la plus grande distinction à la Cour et à la ville. Mais on ne croyait pas qu'ils eussent une mission à remplir et l'on pensait que les lettres ne pouvaient être qu'un noble divertissement où l'esprit s'égayait en liberté, sans autre désir que de plaire au public en s'égalant aux modèles éternels laissés par les anciens. Au XVIII^e siècle, à la littérature désintéressée succède la littérature de combat, ambitieuse et agressive. Les écrivains deviennent des réformateurs professionnels, mais, dans leur rôle nouveau, ils bénéficient du respect et de l'admiration qui avaient entouré leurs prédécesseurs. Convivés recherchés et rois des salons, adulés au-delà de tout ce que l'on peut imaginer, ils sont les directeurs de conscience de l'aristocratie raffinée et élégante. Mille jolies têtes poudrées se grisent des théories qui les feront rouler dans le panier de Sanson ¹.

* — Les réserves faites à propos de l'école historique de l'*Action française* dans notre introduction sur les erreurs et les reniements de la France peuvent s'appliquer à l'ouvrage de Pierre Gaxotte dont nous extrayons ces lignes : Gaxotte y peint excellemment la démission de l'autorité royale face à la subversion révolutionnaire, mais on sent par ailleurs dans son œuvre qu'il n'a pas la foi (même s'il respecte l'Église) et qu'il entend défendre la monarchie bien davantage que la religion. C'est cette absence de la foi catholique qui l'a conduit notamment à mal comprendre et mal juger le combat des Vendéens en 1793-1794. (NDLR.)

¹ — Charles-Henri Sanson (1740-1793), bourreau de Paris, sous la Révolution française exécuta, en particulier, Louis XVI. Son fils Henri (1767-1840) guillotina Marie-Antoinette et Madame Élisabeth. (NDLR.)

Voltaire

A peine sorti du collège, Voltaire a pour protecteur un homme très répandu, le marquis de Caumartin, ancien intendant des Finances, et conseiller d'État, qui le présente au Grand Prieur de Vendôme. Il se lie avec le président Hénault, le maréchal de Villars, le président de Maisons, le marquis d'Ussé. Assis à la table du prince de Conti, qui, comme lui, fait des vers, il ose lui demander : « Sommes-nous princes ou poètes ? » Sa querelle avec le chevalier de Rohan et son voyage à Londres ne l'empêchent pas d'être nommé gentilhomme ordinaire de la Chambre ni d'être reçu à la Cour en cette qualité.

En 1747, au jeu de la reine, comme il voyait son amie madame du Châtelet perdre une très grosse somme, – 84 000 livres –, il lui dit tout haut en anglais qu'elle jouait avec des fripons. Son propos avait été compris et, comme il n'était pas d'une bravoure excessive, il s'enfuit à Sceaux, chez la vieille duchesse du Maine, belle-fille de Louis XIV¹. Il se tenait dans sa chambre, volets clos, et travaillait à la lueur des bougies. « La nuit, raconte M. Henri Carré, vers deux heures, quand la duchesse avait congédié son monde et s'était mise au lit, il descendait chez elle ; un valet qui était de la confiance dressait une table dans la ruelle et lui apportait à souper. » La duchesse lui expliquait les intrigues du temps de Louis XIV et il lui lisait, en échange, le conte ou le roman qu'il était en train d'écrire.

Quand il s'installa à Ferney, ce fut bien pis. Les plus grands personnages du royaume, Choiseul et Richelieu² en tête, mendiaient ses faveurs et essayaient ses rebuffades. Son retour à Paris, en 1778, provoqua un véritable délire.

¹ — Anne-Louise de Bourbon (1676-1753), petite-fille de Condé et femme du duc du Maine, Louis-Auguste de Bourbon (1670-1736), le fils légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan. (NDLR.)

² — « Richelieu, Louis François Armand de Vignerot du Plessis, duc de Fronsac (1696-1788). Il est le fils unique d'Armand Jean de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, et d'Anne Marguerite d'Acigné, sa deuxième femme. Lui-même se marie trois fois : la troisième, à l'âge de quatre-vingts ans, avec Mlle de Lavaux. Sa carrière est également triple : militaire, diplomatique et de gouvernement des provinces. L'homme n'a aucune valeur morale. Il ne songe qu'à jouir et à dominer. La liste de ses maîtresses, depuis les princesses (comme Mlle de Charolais) jusqu'aux prostituées, est interminable. Pour avoir de l'argent, tous les moyens lui sont bons. Ses pillages de guerre passent l'imagination. Ses propres soldats l'appellent "le petit père la maraude". Gouverneur de Bordeaux, il profite de sa position pour spéculer dans l'immobilier. On a voulu voir en lui l'incarnation de la "légèreté" et de la galanterie française. Ce serait plutôt de la basse débauche et de la crapulerie de soudard. D'où lui viendraient les scrupules ? Il n'a aucune croyance. A côté de lui Voltaire, qui est son ami intime, serait plutôt un dévot. Il est curieux que, d'un tel personnage, le roi Louis XV ait fait son confident et l'un des compagnons ordinaires de sa vie, l'honorant même de la charge de premier gentilhomme de sa chambre (4 février 1744). Richelieu est le courtisan de toutes les maîtresses royales. Il en est même parfois le recruteur. Il est l'un de ces "roués" "fièrement impies" (Michel ANTOINE, *Louis XV*, Fayard, 1989), qui ont fait tous leurs efforts pour détourner Louis XV de la foi. A Metz, et lors de la dernière maladie, il a essayé d'empêcher le clergé de s'approcher du roi. Il est vrai que, sur ce point, il n'a pas réussi. Il n'a pas réussi non plus à devenir ministre. Louis XV voyait en lui un serviteur, mais non un conseiller », Jean DE VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Laffont, 1995, p. 1332-1333.

Rousseau

On connaît la vie de Rousseau. Ancien laquais congédié pour vol, entretenu à seize ans par une maîtresse qui en avait trente et qui partageait ses faveurs entre lui et son jardinier, chassé par M. de Mably qui l'avait engagé comme précepteur et dont il pillait la cave, amant d'une femme de charge, Thérèse Levasseur, avec qui il vivait chez une autre protectrice, madame d'Épinay, persécuté imaginaire, à demi-fou avant de l'être tout à fait, il est chéri, admiré, adulé par toute la haute société qui éprouve je ne sais quel plaisir malsain à s'humilier devant lui et à adorer ses tares. Le prince de Conti lui écrit des lettres d'une affection débordante. Madame de Luxembourg lui envoie, un jour, ce billet : « Je vous aime de tout mon cœur. M. de Luxembourg vous embrasse et vous aime de tout son cœur », et, une autre fois, celui-ci : « Ce n'est pas à vous de vous mettre à mes pieds, c'est à moi à me jeter aux vôtres (...). » Quand il est en difficulté avec la police, tout le beau monde se précipite pour favoriser sa fuite. Quand il déménage, on se bat pour offrir une maison, à lui, à Thérèse, et à la mère de Thérèse. « Vous aurez la clef de mes livres et de mes jardins, lui écrit le prince de Ligne. Vous planterez, vous sèmerez, vous ferez ce que vous voudrez (...). »

A la fin du règne de Louis XVI, on se rend à son tombeau comme à un pèlerinage. « La moitié de la France s'est déjà transportée à Ermenonville pour y visiter la petite île qui lui est consacrée », note un nouvelliste. « La reine et tous les princes et princesses de la Cour s'y sont eux-mêmes transportés la semaine dernière. On m'a assuré que cette illustre famille était restée plus d'une heure à l'ombre des peupliers qui environnent le tombeau (...). »

Les amusements de la noblesse

Au XVII^e siècle, on s'était beaucoup moqué des nobles, mais seulement à cause de leurs ridicules et de leurs petitesse. On les attaque cette fois dans leur honneur, leur fortune, leurs droits, leur existence même. Et ce sont eux qui encouragent leurs agresseurs, les cajolent, font leur renommée et, à l'occasion, les nourrissent comme le comte d'Artois et le prince de Condé nourrissaient Chamfort qui, en retour, invitait la nation à supprimer la noblesse, traitait de *sots* les courtisans et de *catins* les femmes titrées.

En 1765, Horace Walpole, de passage à Paris, s'étonnait de tant d'inconscience : « Le rire est aussi démodé que les pantins ou le bilboquet. Nos bonnes gens n'ont plus le temps d'être gais, ils ont trop à faire, il faut d'abord qu'ils mettent par terre Dieu et le roi ; tous et chacun, hommes et femmes, s'emploient en conscience à leur démolition. » Et comme il parlait de Voltaire à une dame, elle lui répondit avec mépris : « Il est bigot, c'est un déiste. »

En 1771, après l'exil du Parlement, toutes les assemblées de plaisir et de société étaient devenues, au dire de Besenval¹, « de petits états généraux où les femmes transformées en législateurs établissaient des prémisses et débitaient avec assurance des maximes de droit public ». L'une de ces protestataires, madame de La Marck, n'écrivait-elle pas que « le pouvoir absolu est une maladie mortelle » et que « les actions des souverains sont soumises à la censure de leurs propres sujets » ?

Le comte de Ségur a laissé, dans ses *Mémoires*, une peinture exacte et sensée de cette folie : « Pour nous, jeune noblesse française, sans regret pour le passé, sans inquiétude pour l'avenir, nous marchions gaiement sur un tapis de fleurs qui nous cachait un abîme. Riants frondeurs des modes anciennes, de l'orgueil féodal de nos pères et de leurs graves étiquettes, tout ce qui était antique nous paraissait gênant et ridicule. La gravité des anciennes doctrines nous pesait (...). La liberté, quel que fût son langage, nous plaisait par son courage, l'égalité par sa commodité. On trouve du plaisir à descendre tant qu'on croit pouvoir remonter dès qu'on veut et, sans prévoyance, nous goûtions à la fois les avantages du patriciat et les douceurs d'une philosophie plébéienne. Ainsi, quoique ce fussent nos privilèges, les débris de notre ancienne puissance, que l'on minait sous nos pas, cette petite guerre nous plaisait. Nous n'en éprouvions point les atteintes, nous n'en avions que le spectacle (...). Les formes de l'édifice restant intactes, nous ne voyions pas qu'on le minait en dedans. Nous riions des graves alarmes de la vieille cour et du clergé qui tonnaient contre cet esprit d'innovation. Nous applaudissions les scènes républicaines de nos théâtres, les discours philosophiques de nos académies, les ouvrages hardis de nos littérateurs (...). »

Est-il besoin, pour compléter le tableau, de rappeler la première représentation du *Mariage de Figaro*, le 27 avril 1784 ? Toute la cour y était. Dès onze heures du matin, la duchesse de Bourbon avait envoyé des valets de pied faire la queue au guichet qui ne s'ouvrait qu'à quatre heures. Des femmes de qualité s'installèrent au poulailler avec les filles et tout ce beau monde applaudit à tout rompre les tirades contre la noblesse : « Vous vous croyez un grand génie ? (...) Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître (...). »

¹ — « Pierre Victor, baron de Besenval (1721-1791). Il est l'une des figures marquantes de la cour de France à la fin du règne de Louis XV et surtout sous le règne de Louis XVI. Son père était avoyer (titre du premier magistrat dans certaines villes suisses) de Soleure, baron du saint Empire et colonel des gardes suisses. Il est dans sa jeunesse un très vaillant soldat. Sa carrière est brillante. Il est capitaine en 1738, brigadier en 1747, maréchal de camp en 1758. La protection de Choiseul le fait ensuite nommer inspecteur général des Suisses et des Grisons. La disgrâce de Choiseul l'amène à donner sa démission d'inspecteur. Il se consacre alors à la vie de la ville et de la Cour. Jouissant d'importants revenus, il en use avec faste et générosité se faisant protecteur des arts et mécène. Il s'adonne aussi aux lettres, publie un roman intitulé *Spleen* (1756) et des contes. Ces ouvrages ne resteront pas à la postérité. Célibataire impénitent, de bonne mine et de belle prestance, d'esprit vif et léger (aussi peu suisse que possible), il est recherché des dames. Dans la liste impressionnante de ses conquêtes figurent notamment la marquise de Polignac, la Clairon et la maréchale de Ségur. Admis dans le "cercle enchanté" de Marie-Antoinette, il abuse malhonnêtement de la confiance de la jeune souveraine et colporte les confidences qu'elle lui fait sur sa vie conjugale. La question se pose de son exacte responsabilité dans la révolution parisienne du 14 juillet 1789. Le 13 juillet, à une heure du matin, voyant le désordre augmenter, ne recevant aucune instruction, il retire ses soldats et, comme il le dira dans ses Mémoires, "livre Paris à lui-même" », Jean DE VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Laffont, 1995, p. 760-761.

« Je ne croyais pas qu'il fût si amusant de se voir pendre en effigie », aurait dit la danseuse Guimard. Quand les aristocrates acclament ceux qui les pendent en effigie, on peut prévoir qu'il ne se passera pas longtemps avant qu'ils ne soient pendus pour de bon.

Mais ces nobles ne sont point de simples particuliers. Ce sont des serviteurs de l'État, des magistrats, des officiers, des ambassadeurs, des ministres. Leur philosophie est, en quelque manière, une trahison, car comment défendront-ils le roi et la monarchie s'ils sont persuadés que le meilleur gouvernement est la démocratie ?

Le duc d'Orléans, cousin du roi, est grand maître de la franc-maçonnerie. Il y a, dans les régiments, vingt-cinq loges militaires où officiers et soldats fraternisent dans le culte de l'égalité. A la loge *Union*, de Toul-Artillerie, le vénérable est un sergent, tandis que le colonel, marquis d'Havrincourt, n'est que le délégué du Grand-Orient. L'immense majorité des juges, certains intendants, beaucoup de fonctionnaires sont gagnés au parti philosophique et fréquentent les sociétés de pensée. L'Académie française est toute philosophe et, depuis que d'Alembert est secrétaire perpétuel, elle écarte les indépendants. Quand Turgot devient ministre, c'est une ruée. Il lui faut caser Dupont de Nemours, Morellet, de Vaisnes, Condorcet, Suard et faire entrer à l'état-major le comte de Guibert, amant de mademoiselle de Lespinasse.

La censure selon Malesherbes

Prenons un exemple particulièrement typique : celui de M. de Malesherbes, directeur de la librairie.

Sous l'ancien régime, le directeur de la librairie était chargé de contrôler la publication, le commerce et la circulation des imprimés. Il visait les ouvrages en manuscrit et pouvait interdire ceux qui lui paraissaient contraires aux bonnes mœurs ou dangereux pour l'ordre social. Il avait la surveillance des frontières et des officines clandestines. Il ordonnait la saisie des livres et journaux mis en vente ou distribués sans avoir été soumis à sa censure et en poursuivait les auteurs et les colporteurs. Poste de premier ordre, poste capital au moment où une grande offensive intellectuelle est dirigée contre la monarchie.

Il fut occupé, jusqu'en 1750, par le comte d'Argenson qui, prenant ses devoirs au sérieux, mit sur pied, à partir de 1748, un système de répression efficace. Les frontières furent fermées, des arrestations décidées, une série de perquisitions opérées avec fruit. Mais au beau milieu de la lutte, d'Argenson fut remplacé par le premier président de la Cour des Aides, Malesherbes. Philosophe lui-même, il va donner aux révolutionnaires une impunité à peu près complète. Quelques mesures de rigueur seront bien prises par lui, pour la forme, mais elles seront aussitôt rapportées, « laissées sans exécution ». Leur seul résultat sera de faire aux publicistes poursuivis une réclame tapageuse et une flatteuse réputation de martyrs, sans les gêner en rien ni les intimider un instant.

Coup sur coup, paraissent la *Lettre sur les sourds* de Diderot, les *Discours* de Rousseau, les grandes œuvres de Voltaire, l'*Encyclopédie*, les *Mélanges* de d'Alembert... Des

livres interdits par d'Argenson, comme l'*Histoire de Louis XI*, de Duclos, sont autorisés. La garde des frontières est illusoire. Les ballots de brochures séditieuses que se font envoyer les courtisans ne sont plus visités. On crée des boutiques dans les maisons des princes, dans celles de l'Ordre de Malte, dans les couvents et établissements religieux. A Versailles, il y en a dans le château même. Tout le monde les connaît, mais la police feint de les ignorer.

Vaniteux, crédule, très sensible aux hommages intéressés des gens de lettres, ravi de se frotter à leur bruyante renommée, ne comprenant ni la portée de leurs livres ni l'importance de ses propres actes, type achevé du libéral qui a toujours peur de passer pour réactionnaire, Malesherbes se met en quatre pour allumer la révolution et protéger les incendiaires.

Il sert d'intermédiaire entre Rousseau et son libraire, lui envoie par courrier spécial les épreuves qu'il aurait dû arrêter et, quand le Genevois est en difficulté avec son éditeur ordinaire, il s'entremet obligeamment pour lui en trouver un autre.

Bien entendu, ce sont les défenseurs de l'autorité qui font les frais de sa générosité. Fréron¹ ne put jamais obtenir un privilège pour l'*Année littéraire* et, à chaque instant, son journal était suspendu parce qu'il avait osé critiquer d'Alembert, Voltaire ou même Marmontel. En 1758, il faillit être traduit en justice pour avoir publié le compte rendu d'un ouvrage contraire à l'*Encyclopédie* et il lui fut interdit de répondre, sous peine de poursuite, aux attaques dont il était lui-même l'objet. En 1752, Malesherbes supprime un

¹ — « Fréron, Élie Catherine (1718-1776). Journaliste, directeur de *L'Année littéraire* et grand adversaire de Voltaire, c'est un enfant de l'Armorique, à laquelle il resta toujours sentimentalement attaché. Dans sa petite enfance, il ne parlait que le breton. Il fait cependant ses études à Paris, au collège Louis-le-Grand. C'est un gazetier-né, un critique littéraire de vocation. Il entre à vingt-et-un ans au journal de Desfontaines, *Observations sur les écrits modernes*. Puis il fonde ses propres feuilles. Ce sont d'abord les *Lettres de la comtesse de...*, ensuite, en 1749, les *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, enfin *L'Année littéraire*, dont le premier numéro paraît le 26 janvier 1754, et qu'il continuera jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-deux ans, malgré les attaques et les persécutions. Entre autres mérites, *L'Année littéraire* a eu celui de faire connaître au public les littératures étrangères. Fréron combat les philosophes. Il s'attaque à Marmontel pour son *Denys le Tyran* (1749), lui reprochant un "sujet qui soulève contre son maître et son roi", à Jean-Jacques Rousseau pour son *Discours sur les sciences et les arts* mais surtout à Voltaire, son ennemi favori, dont il a tracé en 1752 un portrait cruel encore qu'admiratif : "Sublime dans quelques-uns de ses écrits, rampant dans toutes ses actions" (*Lettres sur quelques écrits de ce temps*, Paris, 1752). Sa critique de la philosophie ne va guère au fond. Il voit surtout dans les philosophes des adversaires de la patrie et de la société, et des atrabilaires qu'il accuse de susciter des "doutes désespérants". Lui-même paraît assez marqué par l'esprit matérialiste de son temps. Il est utilitaire, chante le "bonheur", fait l'éloge de l'agriculture et adhère au populationniste. Les philosophes ne l'en ont pas moins considéré comme un homme à abattre. Ils ont tout fait pour le discréditer, pour le réduire au silence. Ils l'ont ridiculisé autant qu'ils ont pu. Tout le monde connaît le couplet de Voltaire : "L'autre jour, au fond d'un vallon / Un serpent mordit Jean Fréron. / Que croyez-vous qu'il arriva ? / Ce fut le serpent qui creva." En 1762, le même Voltaire fait représenter à Paris *Le Café ou l'Écossaise* qui est une charge contre Fréron. Les autorités sont complices. Le 24 janvier 1757, le directeur de *L'Année littéraire* est emprisonné pour une peccadille : son journal a osé critiquer certains aspects de la politique espagnole en Navarre. En 1765, la Clairon s'étant plainte d'un article hostile, il échappe de peu à un deuxième embalement. C'est l'intervention de la reine qui le sauve. L'avènement de Louis XVI lui est fatal. Les philosophes arrivent au pouvoir. Le 10 mars 1776, le garde des Sceaux Miromesnil supprime le privilège de *L'Année littéraire*. Fréron était déjà mal en point, souffrant depuis le mois de novembre d'une sérieuse attaque de goutte. La nouvelle de la décision qui le frappe l'accable et le tue », Jean DE VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Laffont, 1995, p. 1 000-1 001.

ouvrage du P. Geoffray, hostile à Diderot. En 1754, il fait blâmer par son agent à Lyon, Bourgelat, collaborateur lui-même de l'*Encyclopédie*, un P. Tholomas qui s'était avisé de répondre à l'article *Collège* du dictionnaire. Palissot, Gilbert seront en butte aux mêmes persécutions et Gilbert en mourra.

Les philosophes criaient à la tyrannie. La véritable tyrannie était celle qu'ils exerçaient sur la littérature. Écoutez de quel ton d'Alembert réclamait pour ses amis la protection du pouvoir : « J'apprends, monsieur, que, dans la dernière feuille de Fréron, l'*Encyclopédie* est traitée d'ouvrage scandaleux. Je sais que ces feuilles et leurs auteurs sont sans conséquence, mais cette raison ne doit point, ce me semble, autoriser une licence pareille, ni permettre à un censeur de l'approuver. Ce serait me manquer à moi-même et à tous mes collègues que de ne pas vous porter mes plaintes, bien résolu à me tenir tranquille ensuite, si, par un malheur que je n'aurais pas à me reprocher, justice ne nous est pas faite. J'ai tout lieu, monsieur, d'espérer de vous. Votre équité et l'honneur que j'ai d'être votre confrère m'en répondent (...). » Et les gens du roi de courir à l'aide des ennemis du roi !...

Multiplions cet exemple par cent et par mille, et nous aurons une idée de ce que fut la politique intérieure de la France de 1750 à 1789 : une abdication progressive de la monarchie.

Un nouveau pouvoir

A ses côtés, avec sa tolérance, avec l'aide et les subsides de l'aristocratie, avec la complicité et la participation de la magistrature, de la police et de l'administration, se constitue un nouveau pouvoir, actif, audacieux, intolérant : le parti philosophique. Il a ses cadres, les sociétés ; ses chefs, les encyclopédistes ; ses porte-parole, les Parlements ; son armée, la basoche¹ ; ses grandes manœuvres, les luttes politiques autour des impôts et de la religion.

Les contemporains se rendirent parfaitement compte de cette dépossession et de ce suicide. Plusieurs les signalent en termes formels. Non seulement Voltaire qui, à vingt reprises, avait adjuré « les cacouacs² » de former « un troupeau », « une meute », « un corps d'initiés », afin de devenir les « maîtres », mais aussi Duclos qui déclare que, si « le puissant commande », ce sont les « gens d'esprit » qui « gouvernent », Necker, qui consacre à l'opinion publique plusieurs pages de son *Traité des finances* et conclut qu'« elle donne des lois à la ville, à la Cour, et jusque dans le palais des rois », d'Alembert enfin, qui dit plus nettement encore que « l'opinion gouverne le monde », et que « les philosophes gouvernent l'opinion ».

¹ — Dans l'ancienne organisation judiciaire, on donnait le nom de basoche à la corporation établie entre les clercs des procureurs. Elle avait sa juridiction particulière et ses coutumes, en particulier une revue annuelle de ses membres (qui furent jusqu'à 10 000 sous Henri III) qui avait lieu dans un vaste pré qui prit de là le nom de Pré-aux-clercs. (NDLR.)

² — Nom donné par moquerie aux encyclopédistes et aux philosophes du XVIII^e siècle. (NDLR.)

GAXOTTE Pierre, *La Révolution française*, Paris, Taillandier, s.d., t. 1, p. 73-82.

*
* *

– II –

Les progrès de l'athéisme dans l'élite française avant la Révolution

par Pie XII

LE front chrétien se heurte encore aujourd'hui contre une civilisation non chrétienne, et même, dans notre cas – et c'est ce qui aggrave la situation par rapport aux premiers siècles du christianisme –, contre une civilisation qui s'est éloignée du Christ. (...) Il convient cependant de rappeler que cet acheminement vers l'incrédulité et l'irréligion a commencé, non pas d'en bas, mais d'en haut, c'est-à-dire par les classes dirigeantes, par les couches élevées de la société, par la noblesse, par les penseurs et les philosophes. Nous n'entendons pas parler ici – notez-le bien – de toute la noblesse (...).

L'avant-garde de cette évolution a été la Réforme protestante durant les vicissitudes et les guerres de laquelle la noblesse européenne se détacha de l'Église catholique et s'appropriâ ses biens. Mais l'incrédulité proprement dite se répandit dans les temps qui précédèrent la Révolution française. Les historiens notent que l'athéisme, même sous l'apparence du déisme, s'était alors propagé rapidement parmi la haute société en France et ailleurs : croire en Dieu Créateur et Rédempteur était devenu, dans ce monde adonné à tous les plaisirs des sens, une sorte de chose ridicule et indigne d'esprits cultivés et avides de nouveauté et de progrès. Dans la plupart des « salons » des dames les plus distinguées et les plus raffinées, où l'on agita les problèmes les plus ardu de religion, de philosophie, de politique, les lettrés et les philosophes, auteurs de doctrines subversives, étaient considérés comme l'ornement le plus beau et le plus recherché de ces centres mondains. L'impiété était de mode dans la haute noblesse, et les écrivains les plus en vogue auraient été moins audacieux dans leurs attaques contre la religion s'ils n'avaient pas recueilli les applaudissements et les encouragements de la société la plus élégante. Non pas, certes, que la noblesse et les philosophes se proposassent tous et directement comme but la déchristianisation des masses. Au

contraire, la religion, pensaient-ils, devait rester pour le simple peuple comme un moyen de gouvernement aux mains de l'État. Quant à eux, ils se sentaient et s'estimaient supérieurs à la foi et à ses préceptes moraux ; politique qui s'est vite avérée funeste et à courte vue, même pour qui la considérait sous son aspect purement psychologique. Avec une logique rigoureuse, puissante pour le bien, terrible pour le mal, le peuple sait tirer les conséquences pratiques de ses observations et de ses jugements, quelque fondés ou erronés qu'ils soient. Consultez l'histoire de la civilisation des deux derniers siècles : elle vous révèle et vous montre manifestement quels préjudices causèrent à la foi et aux mœurs des peuples le mauvais exemple venu d'en haut, la frivolité religieuse des classes élevées, la lutte ouverte des intellectuels contre la vérité révélée.

Pie XII, *Allocution au patriciat et à la noblesse romaine*, 11 janvier 1943,
Documents pontificaux de Sa Sainteté Pie XII, 1943, Saint-Maurice (Suisse),
Éd. Saint-Augustin, 1962, p. 16-18.



Son apostasie de 1789

Les textes qui suivent voudraient inviter les lecteurs à réfléchir sur la question des élections et la solution miracle à nos malheurs que plusieurs en attendent. Il y a là une erreur grave dans la mesure où, dans cette attente, Dieu est mis délibérément de côté et où ne sont pas employés les moyens privilégiés : prière et pénitence. Rappelons-nous que l'irruption salutaire de sainte Jeanne d'Arc ne fut pas le résultat d'un vote de toute la population, ni même d'une partie seulement, mais d'un choix, d'une élection par Dieu lui-même qui voulait sauver la France.

Il ne s'agit pas de prétendre que le vote est en soi quelque chose de mauvais et donc de condamnable. Le Code de droit canon, par exemple, comporte un article entier au sujet de l'élection pour la provision à certains offices ; les constitutions des ordres religieux contiennent toute une réglementation sur les élections à certaines fonctions.

Ce qui est absolument condamnable c'est l'erreur qui affirme que le pouvoir vient des électeurs et que le peuple est souverain. Ce qui est dangereux c'est cette habitude de faire voter tout le monde, même les incompetents et les indignes, sur n'importe quelle question. On voit le résultat après deux siècles de votes répétés. Discerner qui est à l'origine de cette funeste erreur relève de l'évidence, quand on constate à qui profite ce système : *Inimicus homo hoc fecit*.

A Fatima le 13 juillet 1917 la bienheureuse Vierge Marie a affirmé : « Je viendrai demander la consécration de la Russie à mon Cœur Immaculé et la communion réparatrice des premiers samedis. Si l'on écoute mes demandes la Russie se convertira et l'on aura la paix. » La Mère de Dieu n'a pas dit : « Si l'on vote ! »

Travaillons donc à purger les esprits de l'erreur du démocratismes et à penser sainement sur l'origine de tout pouvoir : « Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu. » *Non est enim potestas nisi a Deo* (Ro 13, 1).

Le Sel de la terre.

*
* *

– I –

Le péché originel de 1789 et le péché actuel qui le perpétue : le démocratisme

par le père Charles Maignen S.V. *


Le double péché et le châtement de la France ¹

LA république actuelle, avec ses hommes et ses lois, est le châtement de la France. La France, nation préférée, fille aînée de l'Église, comblée des dons naturels et surnaturels de Dieu, la France a péché. Dans une même heure de révolte et de folie, elle a renié le Christ, son Dieu, et elle a tué son père, le roi très chrétien.

La France est punie. Depuis ce jour de crime, la nation n'est pas seulement divisée, elle est mutilée, décapitée.

« C'est en punition du péché que les impies arrivent au pouvoir avec la permission de Dieu. » Ainsi conclut saint Thomas quand il examine les moyens de remédier à la tyrannie : « Il faut cesser de pécher pour que cesse la plaie des tyrans. *Tollenda est igitur culpa ut cesset tyrannorum plaga.* » Voilà le principe d'où il faut partir pour trouver un remède à nos maux. *Tollenda est culpa !*

Le péché de la France moderne est double. Il y a en elle un *péché d'origine* : L'APOSTASIE ET LE REGICIDE – en un mot, la Révolution. Il y a en elle un *péché actuel* : LA PRETENTION DU PEUPLE A LA SOUVERAINETE, la méconnaissance de toute autorité qui n'émane point de lui ; c'est-à-dire, l'impénitence dans le péché de révolution.

Dieu qui aime la France lui fait sentir le poids de sa colère. « Il fait régner l'homme hypocrite à cause du péché du peuple. *Regnare facit hominem hypocritam propter peccata populi* » (Jb 34, 30). Le  et le franc-maçon, l'homme hypocrite, règnent sur nous.

* — « Maignen, abbé Charles, 1858-1937. – A vingt ans il rejoignit son oncle dans la Congrégation des frères de Saint-Vincent-de-Paul. Il écrivit dans la *Vérité*, journal devenu la *Vérité française*, organe hostile au Ralliement, combattit l'américanisme (*Le P. Hecker est-il un saint ?* 1898), la démocratie (*Nationalisme, catholicisme, révolution*, 1901), le modernisme (*Nouveau catholicisme et nouveau clergé*, 1902). Il fut procureur général de sa congrégation et condensa les idées pour lesquelles il avait vaillamment combattu dans un précieux petit livre : *La Doctrine sociale de l'Église d'après les encycliques*, 1933. » [« Notices biographiques par Jacques Viers », publiées en appendice de la réédition de 1973 de Charles MAURRAS, *La Démocratie religieuse*, Paris, NEL, 1973, p. 572.]

¹ — Les sous-titres sont de la rédaction.

Le remède

Il faut faire comprendre au peuple pourquoi et comment il est puni, si l'on veut qu'il se convertisse et que Dieu lui pardonne. Prêchez donc, vous qui parlez de Dieu, prêchez la grandeur du crime et la justice de l'expiation. Ne laissez pas le peuple oublier qu'il est coupable.

Il faut que les catholiques apprennent à haïr la Révolution ; il faut la leur montrer sous son vrai jour, avec ses hontes, ses infamies et ses crimes. Il faut que les catholiques apprennent à mépriser « la civilisation moderne, le progrès et le libéralisme », avec lesquels l'Église, leur mère, « ne doit pas et ne peut pas se réconcilier ni transiger ¹ ». Il faut qu'ils rompent, enfin, avec les erreurs et les illusions du siècle, dont la plupart subissent inconsciemment l'oppression.

Il faut qu'ils sachent résister autrement que par des paroles ; non seulement en protestant contre les lois impies, mais en les violant. Il faut qu'ils *revendiquent les libertés de l'Église, non pas en se plaçant sur le terrain condamné du droit commun, mais au nom des droits supérieurs de la vérité et de la justice*, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, roi des rois. Il faut qu'ils appellent le parlementarisme un mensonge, la liberté des cultes un délire, le libéralisme une peste et la souveraineté du peuple une hérésie.

L'obstacle

Plusieurs, parmi nos lecteurs, trouveront assurément (...) rien de moins pratique qu'une telle conclusion (...). Vous qui pensez ainsi, vous êtes l'obstacle au salut.

L'obstacle au salut, ce sont les catholiques qui songent uniquement aux moyens humains, en un péril où Dieu seul peut nous sauver.

Or, les moyens humains ne sont pas seulement impuissants à nous sauver, ils hâteront notre ruine. Quels moyens avons-nous, humainement, de sauver la religion et la France ? Ceux que nous donne la Constitution.

Et quel moyen la Constitution nous donne-t-elle ? *Le suffrage universel, SEULEMENT.*

Ô infernale ruse de l'esprit de mensonge qui nous accule dans ce défilé : « Passez, ô catholiques, sous les fourches caudines des votes populaires ! Il n'y a pas d'autre issue ! »

Extraits de Maignen Charles, *La Souveraineté du peuple est une hérésie. A propos d'une brochure du R.P. Maumus*, Paris, Éd. A. Roger et F. Chernoviz, 1892, p. 62-66.

¹ — Quatre-vingtième proposition du *Syllabus* de Pie IX, DS – 2980.

– II –

Encore le péché actuel du démocratism

par Mgr Henri Delassus

La marée montante

« **T**OUS, disait la *Démocratie chrétienne*, dans son numéro de février 1897, tous – qu'ils le blâment ou qu'ils l'approuvent – reconnaissent qu'il existe dans le monde un mouvement démocratique universel. »

Assurément, la démocratie monte et ne cesse de monter depuis 1789, en France et partout, dans l'ancien comme dans le nouveau monde. Est-ce une raison suffisante pour croire que ce mouvement vient de Dieu et que c'est Dieu qui préside aux progrès de la démocratie ? Le paganisme, son aîné, a tout envahi dans les temps qui ont suivi le déluge, à ce point qu'il a fallu une intervention directe et personnelle de Dieu, constamment en exercice, pour défendre de sa contagion le petit peuple hébreu. Les fils d'Abraham étaient-ils autorisés à dire : « Allons, nous aussi, adorer les idoles, comme fait le reste du monde. Car, évidemment, l'idolâtrie étant un fait universel est chose providentielle ? »

La même revue disait encore en mai 1899 : « Il y a aujourd'hui, dans le monde, un mouvement démocratique universel. Ce mouvement, nous le reconnaissons ; ce mouvement, nous le saluons ; ce mouvement, nous le favorisons. »

Avant de s'abandonner à une impulsion, si universelle qu'elle soit, si irrésistible qu'elle paraisse, avant surtout de favoriser le mouvement qu'elle imprime, ce qu'il faut considérer, ce n'est point sa puissance et son étendue, mais son caractère, son point de départ et le terme où elle doit conduire.

Les deux questions

Quel est le caractère du mouvement démocratique ? La démocratie répand-elle dans les foules l'esprit chrétien, c'est-à-dire l'esprit de devoir, de tempérance, d'abnégation et d'humilité ? C'est la première question que doivent s'adresser le chrétien et surtout le prêtre avant de la saluer.

D'où vient le mouvement démocratique et à quoi doit-il aboutir ? C'est la seconde question qui s'impose avant de dire un mot, avant de faire quoi que ce soit pour le favoriser ; car on n'empêche pas un torrent d'aller à l'abîme en se jetant dans ses flots, pas même en redressant son lit.

Le mouvement démocratique ne se rattache-t-il point de très près au mouvement révolutionnaire ? Et la Révolution, peut-on nier qu'elle soit satanique, d'origine et d'essence ? Ses partisans le clament aujourd'hui plus haut que ses adversaires. Ils ne cessent de la présenter comme l'antagoniste du christianisme résolue à anéantir l'idée chrétienne, à moins que le christianisme ne parvienne à étouffer la Révolution.

S'il en est ainsi, le devoir peut-il être de s'abandonner au mouvement démocratique et de le favoriser ? N'est-il pas, au contraire, de s'y opposer de son mieux, quand même, en se mettant à la traverse, on aurait la certitude d'être écrasé ? C'est ce qu'ont toujours fait les vrais serviteurs de Dieu, ceux qui, dans les luttes de ce monde, n'ont de regard que pour lui, n'écoutent que lui, ne demandant, pour savoir où doit se porter leur parole et leur action, que cette seule chose : quel est, quel a été jusqu'ici l'enseignement divin ? C'est par là qu'à toutes les époques de troubles et de séductions ils ont été les guides sûrs et les vrais bienfaiteurs de leurs frères. Ils n'ont point hésité à se porter à l'encontre des courants les plus impétueux ; et Dieu, après avoir contemplé du haut du ciel leurs efforts et les avoir soutenus, est intervenu d'une manière plus ou moins sensible et directe pour mettre fin à la lutte, renverser les desseins de Satan et faire rentrer l'humanité dans ses voies.

Jamais oppression n'a été plus humiliante, plus avilissante que celle que nous subissons de nos jours ; jamais tyran n'a déclaré plus hautement qu'il voulait débarrasser la société du christianisme, en étouffer dans les âmes jusqu'à la dernière étincelle. Et jamais persécution n'a rencontré pareille résignation. Depuis trente ans, la secte n'a cessé de détruire et d'asservir ; elle n'a rencontré d'autre résistance, dès le principe, que des paroles sans portée, dites uniquement, semble-t-il, pour « sauver la face ». Peu à peu, les voix elles-mêmes se sont éteintes, et c'est dans le silence que se perpétrent les derniers attentats.

L'illusion de la lutte électorale

Cet abaissement des intelligences et des caractères, M. Le Play n'hésite point à l'imputer à l'envahissement des esprits par les idées démocratiques, à leur propagande non seulement par les hommes politiques qui y sont intéressés, et par les écrivains, disciples de Jean-Jacques, mais encore par une partie des classes dirigeantes.

Celles-ci comme ceux-là ont mis leur espoir de salut dans la lutte électorale, c'est-à-dire dans la souveraineté du peuple en exercice. Que de temps, que d'argent, que d'activité a fait dépenser cette illusion ! La dixième partie de tout cela, employée depuis vingt ans à réformer les idées, eût sauvé le pays depuis dix ans. L'effort déployé pour faire élire des candidats met toujours l'idée au second plan s'il ne l'étouffe entièrement et prépare ainsi pour l'avenir des défaites de plus en plus écrasantes. Ce qu'il faudrait, ce serait d'arracher les hommes influents à l'action électorale pour les lancer dans la propagande de la vérité.

Là est la difficulté. Il est aisé de grouper et d'intéresser les masses conservatrices à une action concrète et simple comme le vote. Il faut dépenser beaucoup de talent, de courage et de persévérance pour arriver à faire comprendre à ces mêmes masses qu'elles sont dans l'erreur, et pour leur montrer et leur faire admettre les principes de l'ordre social, en délivrant leur esprit des principes démocratiques.

Sait-on que ces principes nous viennent des ●●● et que c'est sur leur propagande que les ●●● fondent leur espoir de domination sur nous ?

Où, ce sont les juifs qui ont fait la Révolution, ils l'ont faite par les francs-maçons, et les francs-maçons par les principes de 89, c'est-à-dire par l'idée démocratique. Et, à mesure que cette idée et ces principes pénètrent les couches de la société chrétienne, ils y tarissent la vie, la vie surnaturelle aussi bien que la vie sociale ; et c'est en vain qu'on s'efforcera de lutter à coups de bulletins contre les fils de la Révolution, contre le socialisme, contre l'anarchisme et contre la domination juive, si l'on ne délivre les esprits du dogme de l'immaculée conception de l'homme et de tout ce qui en découle.

Vérités sociales et erreurs démocratiques, Vailly-sur Sauldre,
éd. Sainte-Jeanne-d'Arc, 1986, p. 127 à 134.

*
* *

– III –

Pie XII et le démocratisme

VOUS êtes d'avis que, pour être efficace, l'organisation politique mondiale doit être de forme fédéraliste. Si vous entendez par là qu'elle doit être affranchie de l'engrenage d'un unitarisme mécanique, ici encore, vous êtes d'accord avec les principes de la vie sociale et politique fermement posés et soutenus par l'Église. De fait, aucune organisation du monde ne saurait être viable, si elle ne s'harmonise avec l'ensemble des relations naturelles, avec l'ordre normal et organique qui régit les rapports particuliers des hommes et des divers peuples. Faute de quoi, quelle qu'en soit la structure, il lui sera impossible de tenir debout et de durer.

C'est pourquoi nous sommes convaincu que le premier soin doit être d'établir solidement ou de restaurer ces principes fondamentaux dans tous les domaines : national et constitutionnel, économique et social, culturel et moral.

Partout, actuellement, *la vie des nations est désagrégée par le culte aveugle de la valeur numérique*. Le citoyen est électeur. Mais, comme tel, il n'est en réalité qu'une des unités,

dont le total constitue une majorité ou une minorité, qu'un déplacement de quelques voix, d'une seule même, suffira à inverser.

Au regard des partis, il ne compte que pour sa valeur électorale, pour l'appoint qu'apporte sa voix ; de sa place et de son rôle de père de famille et dans la profession, il n'est pas question.

Allocution du 6 avril 1951, EPS-PIN, n° 3033-3034.

*
* *

– IV –

**En 1988, le Grand Maître du Grand-Orient
incite au péché de démocratism.**

Qui potest capere capiat !

Courrier de l'Ouest, 8 janvier 1988.



Son régicide de 1793

— I —

Signification théologique du régicide

par L. Chapot

IL existe un péché de la France comme il existe un péché du peuple juif. Le péché national du peuple juif, c'est le déicide ; le péché national de la France, c'est le régicide, c'est la Révolution et le libéralisme. Je m'explique : Israël a voulu tuer Jésus-Christ comme Dieu, la France en révolution a voulu le tuer comme roi. L'attentat commis contre Louis XVI avait son contre-coup direct contre la personne même du Christ. Ce n'était pas l'homme que la Révolution a voulu tuer en Louis XVI, c'est le principe que le roi de France représentait ; or ce principe était celui de la royauté chrétienne. Qu'est-ce à dire, royauté chrétienne ? C'est dire royauté temporelle dépendante du Christ, image de la royauté du Christ, vassale et servante de la royauté du Christ ; c'est pour cela que les rois de France s'intitulaient les *sergents du Christ*¹.

Vous me direz que nos vieux rois ne furent pas toujours en toutes choses de vrais et fidèles sergents et serviteurs du Christ, que notre royauté française ne fut pas toujours une parfaite image de celle du Christ. — Je vous répondrai que votre argument puéril est sans valeur, car il n'infirme en rien le principe que nous rappelons. Tous les prêtres aussi ne sont pas de parfaits représentants et dépositaires du sacerdoce du Christ, s'ensuit-il que le sacerdoce catholique ne soit pas en lui-même celui du Christ ?

Ce que la Révolution a voulu détruire et abolir à tout jamais, quand elle a décapité Louis XVI, c'est le principe même de l'autorité chrétienne dans l'État. Elle a voulu consommer la sécularisation ou mieux l'apostasie de tout l'ordre social et civil. Elle a voulu arracher les vieilles nations chrétiennes dont la France était la tête à l'empire de Jésus-Christ.

Voilà le péché de la France, cause première et radicale de toutes les catastrophes dont nous sommes aujourd'hui menacés, péché qui n'est pas sans une analogie très grande avec celui du peuple juif.

¹ — Voir *Sel de la terre* 17, sur « La signification théologique et politique du sacre de nos rois », p. 93 à 118. (NDLR.)

Or, je le demande, est-il possible d'espérer le salut de notre pays, quand on voit, comme nous l'avons vu, hélas ! depuis plus de vingt ans¹, le clergé de la France lui-même, qui devrait être le premier à dénoncer ce grand péché national, s'élancer, au contraire, avec un aveuglement sans pareil, dans les voies de l'acceptation de tout l'ensemble de faits et de principes qui constituent le péché de la France² ?

Citons ici, entre mille, un fait et un exemple. Personne n'ignore que le symbole politique de la Révolution française a toujours été le drapeau tricolore. C'est pour cela que le comte de Chambord l'a rejeté, car il ne voulait point consentir à devenir et à paraître *le roi légitime de la Révolution*. Or, dites-moi, le clergé de France a-t-il assez joué avec cet étendard, emblème de 89 ? L'avons-nous mis assez dans nos églises ? L'avons-nous assez associé à nos cérémonies religieuses ? Et même l'avons-nous assez uni à l'emblème auguste et sacré de l'amour de Jésus-Christ pour nous ? Ô Dieu ! Quelle profanation et quel scandale ! Il n'est pas jusqu'à cette basilique de Montmartre destinée à devenir le monument expiatoire de nos péchés qui n'ait vu se déployer à profusion dans sa religieuse enceinte le symbole politique du grand péché national de France.

Mais, dès lors, que voulez-vous dire ? Et que faites-vous, ô vous qui donnez au peuple français une telle leçon de choses ? Vous lui dites que l'Église accepte la Révolution, qu'elle en invoque les principes, qu'elle entend s'unir et se réconcilier avec elle, vous lui dites que le libéralisme politique est une bonne chose, et qu'en réalité il n'y a pas de péché de la France.

De votre part, cet enseignement est un mensonge.

L. CHAPOT, « Coup d'œil sur le libéralisme en général et sur son application à l'ordre politique et social en particulier », *Revue catholique des Institutions et du Droit*, septembre 1904, p. 212-213.

*
* *

¹ — L'auteur écrit en 1904. (NDLR.)

² — Voir à ce sujet Mgr DELASSUS : *Vérités sociales et erreurs démocratiques*, chap. XI, p. 124 : « Faut-il se livrer au flot démocratique », Éd. Sainte-Jeanne-d'Arc, 18260 Vailly-sur-Sauldre. (NDLR.)

– II –
**Allocution de Pie VI
pour la mort de Louis XVI ***

COMMENT Notre voix n'est-elle point étouffée en ce moment par Nos larmes et par Nos sanglots ? N'est-ce pas par Nos gémissements, plutôt que par Nos paroles, qu'il Nous convient d'exprimer cette douleur sans bornes que Nous sommes obligé d'épancher devant vous, en vous retraçant le spectacle de cruauté et de barbarie que l'on vit à Paris le 21 du mois de janvier dernier ? Le roi très chrétien Louis XVI a été condamné au dernier supplice par une conjuration impie, et ce jugement s'est exécuté.

Nous vous rappellerons en peu de mots les dispositions et les motifs de cette sentence. La Convention nationale n'avait ni droit ni autorité pour la prononcer. En effet, après avoir aboli la monarchie, le premier des gouvernements ¹, elle avait transporté toute la puissance publique au peuple, qui ne se conduit ni par raison, ni par conseil, ne se forme sur aucun point des idées justes, apprécie peu de choses selon la vérité, et en évalue un grand nombre d'après l'opinion ; qui est toujours inconstant, facile à être trompé, entraîné à tous les excès, ingrat, arrogant, cruel ; qui se réjouit dans le carnage et dans l'effusion du sang humain, et se plaît à contempler les angoisses qui précèdent le dernier soupir, comme les anciens allaient voir les gladiateurs expirer dans leurs amphithéâtres. La portion la plus féroce de ce peuple, peu satisfaite d'avoir dégradé la majesté de son roi, et déterminée à lui arracher la vie, voulut qu'il fût jugé par ses propres accusateurs, qui s'étaient déclarés hautement ses plus implacables ennemis. (...)

Mais ce que nous ne saurions surtout passer sous silence, c'est l'opinion universelle que ce prince a donnée de ses vertus par son testament écrit de sa main, émané du fond de son âme, imprimé et répandu dans toute l'Europe. Quelle haute idée on y conçoit de sa vertu ! Quel zèle pour la religion catholique ! Quels caractères d'une piété véritable envers Dieu ! Quelle douleur, quel repentir d'avoir apposé son nom malgré lui à des décrets si contraires à la discipline et à la foi orthodoxe de l'Église ! Prêt à succomber sous le poids de tant d'adversités qui s'aggravaient de jour en jour sur sa tête, il pouvait dire comme Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, qu'on le calomniait dans les assemblées du peuple, non pour avoir commis aucun crime, mais parce qu'il était roi : ce que l'on regardait comme le plus grand de tous les crimes.

Mais oublions ici Louis pendant quelques moments, pour tirer de l'histoire un exemple parfaitement analogue.

* — Pie VI pape de 1775 à 1799 donna cette allocution au consistoire le 17 juin 1793. (NDLR.)

¹ — *Abolita præstantioris monarchici regiminis forma.*

(...) [Pie VI cite ici le pape Benoît XIV qui examine si Marie Stuart ¹ pourrait être considérée comme martyre et qui se montre favorable à cette conclusion].

Revenons maintenant au roi Louis XVI. Si l'autorité de Benoît XIV est grande en cette matière ², s'il faut avoir de très grands égards pour son opinion, lorsqu'il se montre porté à admettre le martyre de Marie Stuart, pourquoi ne penserions-nous pas comme lui sur le martyre du roi Louis ? Il y a ici en effet parité d'attachement à la religion, parité de projet, parité de fin désastreuse : il doit par conséquent y avoir aussi parité de mérite. Eh ! qui pourra jamais douter que ce monarque n'ait été principalement immolé en haine de la foi, et par un esprit de fureur contre les dogmes catholiques ?

Les philosophes dévoyés du XVIII^e siècle, continueurs des calvinistes *

Depuis longtemps déjà les calvinistes avaient commencé à conjurer en France la ruine de la religion catholique. Mais, pour y parvenir, il fallait préparer les esprits et abreuver les peuples de ces principes impies que les novateurs n'ont ensuite cessé de répandre dans des livres qui ne respiraient que perfidie et sédition. C'est dans cette vue qu'ils se ligèrent avec des philosophes dévoyés. L'Assemblée générale du clergé de France de 1745 avait découvert et dénoncé les abominables complots de tous ces artisans d'impiété. Et Nous-même, dès le commencement de Notre pontificat, prévoyant les exécrables manœuvres d'un parti si perfide, Nous annonçâmes le péril imminent qui menaçait l'Europe, dans Notre lettre encyclique, adressée à tous les évêques de l'Église catholique, auxquels Nous parlions en ces termes : « Arrachez le mal du milieu de vous, c'est-à-dire éloignez de la vue de vos troupeaux, avec une grande force et une continuelle vigilance, tous ces livres empestés ³. » Si l'on eût écouté Nos représentations et Nos avis, Nous n'aurions pas à gémir maintenant des progrès de cette vaste conspiration tramée contre les rois et contre les empires. Ces hommes dépravés, remarquant bientôt qu'ils avançaient rapidement dans leurs projets, reconnurent que le moment d'accomplir leurs desseins était enfin arrivé ; ils commencèrent à professer hautement, dans un livre imprimé en 1787, cette maxime d'Hugues Rosaire ou bien de l'auteur qui a pris ce nom,

¹ — Exécutée en 1587 par Élisabeth I^{re}, protestante acharnée et sanguinaire (1558-1603). (NDLR.)

² — Benoît XIV (pape de 1724 à 1730) est l'auteur du célèbre *Traité de la béatification des serviteurs de Dieu*. (NDLR.)

* — Il faut noter que Pie VI a encore traité du protestantisme comme base de la révolution dans *Quot aliquantum* (10 mars 1791) [EPS-PIN n° 4]. Ses successeurs en ont aussi parlé : — Grégoire XVI : *Inter præcipuas* (8 mai 1844) ; *Mirari vos* (15 août 1832) [EPS-PIN n° 28]. — Pie IX : *Notis et nobiscum* (8 décembre 1849). — Léon XIII : *Quod apostolici* (28 décembre 1878) [EPS-PIN n° 65] ; *Diuturnum illud* (29 juin 1881) [EPS-PIN n° 93 et 105] ; *Immortale Dei* (1^{er} novembre 1885) [EPS-PIN n° 143]. — Saint Pie X : *Pascendi* (8 septembre 1907) : « Le premier pas fut fait par le protestantisme, le second est fait par le modernisme, le prochain précipitera dans l'athéisme. » *Lettre sur le Sillon* (25 août 1910) : « Ses fondateurs, jeunes, enthousiastes, pleins de confiance en eux-mêmes, n'étaient pas suffisamment armés (...) pour se prémunir, sur le terrain de la doctrine et de l'obéissance, contre les infiltrations libérales et protestantes » [EPS-PIN n° 423]. — Benoît XV : *Anno jam exeunte* (7 mars 1917) [EPS-PIN n° 486]. — Pie XII : *Summi Pontificatus* (20 octobre 1939) [EPS-PIN n° 741] et allocution du 11 janvier 1943 citée plus haut. (NDLR.)

³ — Encyclique *Inscrutabile divinae Sapientiae*, du 25 décembre 1775. (NDLR.)

que c'était une action louable d'assassiner un souverain qui refusait d'embrasser la réforme ou de se charger de défendre les intérêts des protestants en faveur de leur religion. Cette doctrine ayant été publiée peu de temps avant que Louis fût tombé dans le déplorable état auquel il a été réduit, tout le monde a pu voir clairement alors quelle était la source première de ses malheurs. Il doit donc passer pour constant qu'ils sont tous venus des mauvais livres qui paraissaient en France, et qu'il faut les regarder comme les fruits naturels de cet arbre empoisonné.

Aussi a-t-on publié, dans la vie imprimée de l'impie Voltaire, que le genre humain lui devait d'éternelles actions de grâces, comme au premier auteur de la Révolution française. C'est lui, dit-on, qui, en excitant le peuple à sentir et à employer ses forces, a fait tomber la première barrière du despotisme, le pouvoir religieux et sacerdotal. Si l'on n'eût pas brisé ce joug, on n'aurait jamais brisé, ajoute-t-on, celui des tyrans. L'un et l'autre étaient si étroitement unis que, le premier une fois secoué, le second devait l'être bientôt après. En célébrant comme le triomphe de Voltaire la chute de l'autel et du trône, on exalte la renommée et la gloire de tous les écrivains impies, qui apparaissent comme autant de généraux d'une armée victorieuse.

Le drapeau trompeur de la liberté

Après avoir ainsi entraîné, par toutes sortes d'artifices, une très grande portion du peuple dans leur parti, pour mieux l'attirer encore par leurs œuvres et par leurs promesses, ou plutôt pour en faire leurs jouets dans toutes les provinces de la France, les factieux se sont servis du mot spécieux de liberté ; ils en ont arboré les trophées et ils ont invité la multitude à se réunir sous ses drapeaux qu'ils ont déployés de tous côtés. C'est bien là véritablement cette liberté philosophique qui tend à corrompre les esprits, dépraver les mœurs, renverser toutes les lois et toutes les institutions reçues. De là vient que l'Assemblée du clergé de France témoigna tant d'horreur pour une pareille liberté, quand elle commençait à se glisser dans l'esprit du peuple par les maximes les plus fallacieuses. Ce fut encore par le même motif que Nous crûmes devoir la dénoncer Nous-même et la caractériser en ces termes dans Notre susdite lettre encyclique : « Ces philosophes de perdition entreprennent de briser tous les liens qui unissent les hommes entre eux, qui les attachent au souverain et les contiennent dans le devoir. Ils disent et répètent à satiété que l'homme naît libre et qu'il n'est soumis à l'autorité de personne. En conséquence, ils représentent la société comme un amas d'idiots dont la stupidité se prosterne devant les prêtres qui les trompent, et devant les rois qui les oppriment ; de sorte que l'accord entre le sacerdoce et l'empire n'est autre chose qu'une barbare conjuration contre la liberté naturelle de l'homme. »

L'illusion de l'égalité

Ces avocats tant vantés du genre humain ont ajouté au mot faux et trompeur de liberté un autre mot qui ne l'est pas moins, celui d'égalité ; comme si, entre des hommes

réunis en société et pourvus de facultés intellectuelles si différentes, ayant des goûts si opposés et une activité si dérégulée, si dépendante de leur convoitise individuelle, il ne devait y avoir personne qui réunît la force et l'autorité nécessaires pour contraindre, réprimer, ramener au devoir ceux qui s'en écartent, afin que la société, bouleversée par tant de passions diverses et désordonnées, ne soit pas précipitée dans l'anarchie et ne tombe pas entièrement en dissolution. C'est ainsi que l'harmonie se compose de l'accord parfait de plusieurs sons ; si elle ne se soutient point par cette fidèle correspondance des voix et des instruments, elle dégénère en bruits discordants et n'est plus qu'une barbare dissonance. Après s'être établis, selon les expressions de saint Hilaire de Poitiers, « réformateurs des pouvoirs publics et arbitres de la religion, tandis que le principal objet de la religion est, au contraire, de propager partout un esprit de soumission et d'obéissance », ces novateurs ont entrepris de donner une constitution à l'Église elle-même par de nouveaux décrets inouïs jusqu'à nos jours.

La persécution anti-catholique

C'est de ce laboratoire qu'est sortie cette constitution sacrilège que nous avons réfutée dans notre réponse, du 10 mars 1791, à l'exposition de principes qui nous avait été soumise par trente évêques. C'est ici le lieu d'appliquer ces paroles de saint Cyprien : « D'où vient que les chrétiens sont jugés par les hérétiques, les hommes sains par les malades, ceux qui sont intacts par ceux qui ont reçu des blessures, ceux qui sont debout par ceux qui sont tombés, les juges par des coupables, les prêtres par des sacrilèges ? Que reste-t-il donc à faire de plus que de soumettre l'Église au Capitole ? » Tous les Français qui se montraient encore fidèles dans les différents ordres de l'État, et qui refusaient avec fermeté de se lier par un serment à cette nouvelle Constitution, étaient aussitôt accablés de revers et voués à la mort. On s'est hâté de les massacrer sans distinction. On a fait subir les plus barbares traitements à un grand nombre d'ecclésiastiques. On a égorgé des évêques, alors que, si on veut savoir avec quelle piété, avec quel respect on doit les vénérer, on peut l'apprendre par l'exemple de Jésus-Christ lui-même qui, selon la remarque de saint Cyprien, « honora constamment, jusqu'au jour de sa mort, les pontifes et les prêtres, quoiqu'ils n'eussent pas conservé la crainte de Dieu et qu'ils n'eussent pas reconnu le Messie ». On a immolé un grand nombre de Français de toute condition. Ceux qu'on persécutait avec moins de rigueur étaient arrachés de leurs foyers et relégués dans des pays étrangers, sans distinction d'âge, de sexe, ni de rang. On avait décrété que chacun serait libre d'exercer la religion qu'il choisirait, comme si toutes les religions conduisaient également au salut éternel ; et cependant la seule religion catholique était proscrite. Seule, elle voyait couler le sang de ses disciples dans les places publiques, sur les grands chemins et dans leurs propres maisons. On eût dit qu'elle était devenue en eux un crime capital. Ils ne pouvaient trouver aucune sûreté dans les États voisins où ils étaient allés chercher un asile, et on les y vexait cruellement quand on parvenait à s'en emparer par des invasions, ou à les ramener en France à force de ruses et de perfidies. Tel est le caractère constant des hérésies. Tel a toujours été, dès les premiers siècles de

l'Église, l'esprit des hérétiques, spécialement développé de notre temps par les manœuvres tyranniques des calvinistes, qui ont cherché persévéramment à multiplier leurs prosélytes par toutes sortes de menaces et de violences.

Louis XVI tué en haine de la religion

D'après cette suite non interrompue d'impiétés qui ont pris leur origine en France, quel homme douterait encore qu'il faille imputer à la haine de la religion les premières trames de ces complots qui troublent et ébranlent aujourd'hui l'Europe entière ? Personne ne peut nier que la même cause n'ait amené la mort funeste de Louis XVI. On s'est efforcé, il est vrai, de charger ce prince de plusieurs délits d'un ordre purement politique. Mais le principal reproche qu'on ait élevé contre lui portait sur l'inaltérable fermeté avec laquelle il refusa d'approuver et de sanctionner le décret de déportation des prêtres, et sur la lettre qu'il écrivit à l'évêque de Clermont pour lui annoncer qu'il était bien résolu de rétablir en France, dès qu'il le pourrait, le culte catholique. Tout cela ne suffit-il pas pour qu'on puisse croire, et soutenir sans témérité, que Louis fut un martyr ? La sentence de mort de Marie Stuart était également appuyée sur de prétendus crimes de machination et de conjuration contre l'État, et le nom de la religion s'y trouvait à peine entremêlé. Néanmoins Benoît XIV, sans s'arrêter aux impostures mentionnées dans le jugement, pensa que la haine pour la religion avait été le motif véritable, et incomparablement le plus décisif, de sa condamnation ; et il conclut en conséquence que cette mort présentait une cause de martyr.

Mais d'après ce que nous avons entendu, on opposera peut-être ici comme un obstacle péremptoire au martyr de Louis l'approbation qu'il a donnée à la constitution [civile du clergé]. (...) Quand même nous avouerions que Louis, séduit par défaut de réflexion, ou par erreur, approuva réellement la constitution, au moment où il la souscrivit, serions-nous obligé pour cela de changer de sentiments au sujet de son martyr ? Non, sans doute. Si nous avions un pareil dessein nous en serions détourné par sa rétractation subséquente aussi certaine que solennelle, et par sa mort même, qui fut votée, comme nous l'avons démontré ci-dessus, en haine de la religion catholique ; de sorte qu'il paraît difficile que l'on puisse rien lui contester de la gloire de son martyr. Saint Cyprien avait adopté d'abord sur le baptême des hérétiques des principes fort opposés à la vérité ; cependant selon les propres paroles de saint Augustin qui les a répétées dans plusieurs endroits de ses écrits, Dieu lui-même a séparé par le fer d'un glorieux martyr tout ce qui avait besoin d'être retranché de ce rameau couvert de fruits.

(...) Voyant que la rétractation de Louis XVI, écrite de sa propre main et constatée encore par l'effusion d'un sang si pur, était certaine et incontestable, nous ne croyons pas nous éloigner du principe de Benoît XIV (...) en persistant dans l'opinion que Nous Nous sommes formée du martyr de ce prince, nonobstant toute approbation qu'il aurait donnée à la constitution civile du clergé, quelle qu'elle ait été.

Appel à la France catholique et royale

Ah ! France ! Ah ! France ! Toi que nos prédécesseurs appelaient le miroir de la chrétienté et de l'inébranlable appui de la foi ; toi qui, par ton zèle pour la croyance chrétienne et par ta piété filiale envers le siège apostolique, ne marches pas à la suite des autres nations, mais les précèdes toutes, combien tu Nous es contraire aujourd'hui ! De quel esprit d'hostilité tu parais animée contre la véritable religion ! Combien la fureur que tu lui témoignes surpasse déjà les excès de tous ceux qui se sont montrés jusqu'à présent ses plus implacables persécuteurs ! Et cependant tu ne peux pas l'ignorer, quand même tu le voudrais, la religion est la gardienne la plus sûre et le plus solide fondement des empires, puisqu'elle réprime également et les abus d'autorité dans les princes qui gouvernent, et les écarts de la licence dans les sujets qui obéissent. Eh ! c'est pour cela que les factieux adversaires des prérogatives royales cherchent à les anéantir, en s'efforçant de renverser d'abord la foi catholique.

Ah ! Encore une fois, France ! Tu demandais toi-même auparavant un roi catholique. Tu disais que les lois fondamentales du royaume ne permettaient point de reconnaître un roi qui ne fût pas catholique. Et maintenant que tu l'avais, ce roi catholique, c'est précisément parce qu'il était catholique que tu viens de l'assassiner ! (...)

Ô jour de triomphe pour Louis XVI, à qui Dieu a donné et la patience dans les tribulations, et la victoire au milieu de son supplice ! Nous avons la ferme confiance qu'il a heureusement échangé une couronne royale toujours fragile, et des lys qui se seraient flétris bientôt, contre cet autre diadème impérissable que les anges ont tissé de lys immortels.

(...) Espérons que le sang innocent de Louis crie en quelque sorte et intercède, afin que la France reconnaisse et déteste son obstination à accumuler sur elle tant de crimes ; et qu'elle se souvienne des châtimens effroyables qu'un Dieu juste vengeur des forfaits a souvent infligés à des peuples qui avaient commis des attentats beaucoup moins énormes.

Voilà les réflexions que nous avons jugé les plus propres à vous offrir quelques consolations dans un si horrible désastre. C'est pourquoi, pour achever ce qui nous reste à dire, nous vous invitons au service solennel que nous célébrerons avec vous, comme de coutume, pour le repos de l'âme du roi Louis XVI. Quoique ces prières funèbres puissent paraître superflues, quand il s'agit d'un chrétien qu'on croit avoir mérité la palme du martyr, puisque saint Augustin dit que l'Église ne prie pas pour les martyrs, mais qu'elle se recommande plutôt à leurs prières, cependant cette sentence du saint docteur doit s'entendre, et s'interpréter, non pas de celui qui est simplement réputé martyr par une persuasion purement humaine, mais de celui qui est formellement reconnu tel par un jugement du Saint-Siège apostolique. En conséquence, vénérables frères, on vous indiquera par notre ordre le jour où nous procéderons ensemble selon l'usage, dans notre chapelle pontificale, aux obsèques publiques de sa majesté très chrétienne, Louis XVI, roi de France.

Extrait de l'allocution de Pie VI au consistoire, le 17 juin 1793. Texte complet dans :
CHIRON Yves, *Edmond Burke et la Révolution française*, Paris, Téqui, 1987, p. 155-173.
Des extraits seulement dans EPS-PIN, § 10-16.



Sceau de la Visitation
de Paray-le-Monial

Son laïcisme depuis la Révolution française

– I –

Le naturalisme politique

par le cardinal Pie

Le naturalisme politique,
conséquence du naturalisme philosophique

L'ERREUR naturaliste a conçu l'ambition de devenir un dogme public ; si elle ne peut régir toutes les existences individuelles, elle aspire à devenir la loi des États, le principe régulateur du monde moderne. Des bancs du portique, elle s'efforce de monter jusque sur le marchepied des trônes et ne désespère pas de s'y asseoir définitivement ; des discours et des livres, elle vise à s'installer dans les constitutions et dans les lois. L'édifice du naturalisme philosophique attend son couronnement du naturalisme politique.

J'appelle de ce nom le système d'après lequel l'élément civil et social ne relève que de l'ordre humain et n'a aucune relation de dépendance envers l'ordre surnaturel. Le chef de l'Église le définit en ces termes : « Ils ne craignent pas d'affirmer, dit-il, que les législations civiles, comme les sciences philosophiques et morales, peuvent et doivent décliner la révélation divine et l'autorité de l'Église ; (...) ils avancent, dans leur extrême impudence, non seulement que la révélation divine ne sert de rien, mais qu'elle nuit à la perfection humaine, qu'elle est elle-même imparfaite, et par conséquent soumise à un progrès continu et indéfini, qui doit répondre au progrès de la raison de l'homme ; (...) ils ajoutent que cette raison, sans tenir aucun compte de la parole de Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal ; qu'elle est à elle-même sa loi, et qu'elle suffit par ses forces naturelles à procurer le bonheur des hommes et des peuples ¹. »

Que ce système soit celui des écrivains qui nient toute révélation, toute loi, toute autorité et toute société surnaturelles, il en doit être ainsi. Manifestement, si la possibilité ou seulement l'existence de l'ordre révélé est rejetée comme une absurdité et un

¹ — Allocution pontificale de Pie IX, 9 juin 1862.

mensonge, l'homme collectif et social ne saurait pas plus lui être assujéti que l'homme individuel et privé. Aux yeux du déiste, combien plus à ceux du panthéiste, du matérialiste, du fataliste, toute influence de la religion sur la politique est une domination usurpée, une tutelle humiliante, une entrave apportée au libre développement des forces de la société. Quand ils sont imprégnés de ces doctrines, il est naturel que les rois de la terre et les peuples se liguent ensemble contre Dieu et contre son Christ, qu'ils aspirent à briser leurs liens et à secouer le joug de ce qu'ils appellent la superstition ¹.

Le naturalisme politique pénètre chez les catholiques

Mais, par une de ces inconséquences dont l'esprit humain est susceptible, il est des hommes qui, sans révoquer en doute le caractère divin du christianisme, enseignent que l'autorité de Jésus-Christ, l'autorité de sa doctrine, de sa loi, de son Église, s'arrête au seuil de la vie publique des chrétiens. En tant qu'elle procède de certaines maximes familières à l'ancien gallicanisme de la cour et du parlement, nous avons eu occasion de réfuter directement cette prétention incompatible avec la saine croyance chrétienne ².

(...) Tandis que la presse impie et rationaliste proclame la *sécularisation* désormais absolue des lois, de l'éducation, du régime administratif, des relations internationales et de toute l'économie sociale, comme étant le fait et le principe dominant de la société nouvelle, de cette société émancipée de Dieu, du Christ et de l'Église, nous avons vu surgir, sous l'empire de préoccupations honnêtes et estimables, des adeptes inattendus de ce système nouveau. Des chrétiens ont paru penser que les nations n'étaient pas tenues, au même titre que les particuliers, de s'assimiler et de professer les principes de la vérité chrétienne ; que des peuples incorporés à l'Église depuis le jour de leur naissance pouvaient légitimement, après une profession douze ou quatorze fois séculaire du christianisme, abdiquer le baptême national, éliminer de leur sein tout élément surnaturel, et, par une déclaration solennelle et retentissante, se replacer dans les conditions de ce qu'ils croient être le droit naturel ; enfin, que la génération héritière de celle qui aurait accompli, en tout ou en partie, cette œuvre de déchristianisation légale et sociale, pouvait et devait l'accepter, non pas seulement comme une nécessité, mais comme un progrès des temps nouveaux, que dis-je, comme un bienfait même du christianisme, lequel, après avoir conduit les peuples à un certain degré de civilisation, devait se prêter volontiers à l'acte de leur émancipation, et s'effacer doucement de leurs institutions et de leurs lois, comme la nourrice s'éloigne de la maison quand le nourrisson a grandi. Conséquemment à cela, ils ont déclaré que le droit essentiel du christianisme ne s'étendait point au-delà

¹ — *Astiterunt reges terræ et principes convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus*, Ps 2, 2-3. Le cardinal a fait un commentaire suivi de ce psaume en trois homélies le dimanche des Rameaux, le Jeudi Saint et le dimanche de Pâques, de l'année 1869. Il s'appuie sur saint Hilaire. Voir *Œuvres complètes...*, t. 10, p. 241 à 260. (NDLR.)

² — Lettre à Son Excellence monsieur le ministre des cultes au sujet des doctrines contenues dans le rapport de M. Suin et dans les considérants du décret impérial qui prononce la déclaration d'abus du mandement de l'évêque de Poitiers, du 22 février 1861. Voir *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. 4, p. 228.

d'une part relative dans la liberté commune et dans l'égalité de protection due à toutes les doctrines. Ils ont été jusqu'à demander à l'Église de descendre dans les replis de sa conscience, d'examiner si elle avait été assez juste par le passé envers la liberté, et, dans tous les cas, de comprendre que, puisqu'elle s'accommodait aujourd'hui de la facilité laissée à ses défenseurs, elle ne pouvait, sans ingratitude et déloyauté, refuser de sanctionner à l'avenir, partout et toujours, ce système de libéralisme à la faveur duquel on pouvait encore plaider sa cause à l'heure présente.

PIE cardinal, *Œuvres de Monseigneur l'évêque de Poitiers*, Paris, Oudin, 1884, t. 5, p. 170-173.

*
* *

– II –

L'équivoque démocratique

par le chanoine Bernard Gaudeau

LE laïcisme d'État naît du laïcisme démocratique. Il en est l'inévitable expression. (...) Le fond de l'effroyable équivoque contenue dans le mot *démocratie*, le voici.

Deux principes opposés

La vérité essentielle de bon sens, de raison et de foi dans l'ordre politique, c'est que la volonté et la loi de Dieu (Déclogue et Évangile promulgués par l'Église, mais dont les données essentielles, dans l'ordre de la vie sociale, sont établies par la nature même, reconnues et ratifiées par la raison) sont au-dessus de la volonté particulière ou générale des hommes. La loi n'est donc point « l'expression de la volonté générale » : il faut qu'elle soit conforme à la loi de Dieu.

Au contraire, le principe essentiel et le concept même de la démocratie moderne, c'est que la volonté populaire, la volonté du nombre (hier corps électoral et nation, aujourd'hui ou tout au moins demain, prolétariat universel) est souveraine et fait le droit comme la loi.

Cette donnée, cette notion sont inhérentes à la réalité et à l'idée même de la démocratie moderne et identifiées avec elle. Cela est un fait, et ce serait une sottise et une malhonnêteté que d'équivoquer ici, en nous parlant d'une démocratie abstraite et purement théorique, qui contiendrait dans son sein (comment ?) le correctif nécessaire à la loi athée du nombre souverain, du *Démos* souverain.

La démocratie moderne est intrinsèquement anti-religieuse

Le suffrage universel, pratiqué comme il l'est actuellement chez nous, dans un État a-religieux, qui ne contient dans sa constitution aucun organisme, aucun élément, aucune affirmation, aucune donnée d'ordre moral et religieux, est un acte d'athéisme, à la lettre : *bien pis, un acte de l'humanité qui se fait Dieu...*

La démocratie moderne, née de l'égoïsme libéral issu de la Réforme (Luther, Rousseau, Kant), est donc incurablement « laïque ». Ni un catholique, ni un homme de bon sens, n'ont le droit de se dire démocrates, sans avoir démontré au préalable *comment* ils délaïciseront leur démocratie : ce que nul n'a jamais pu faire ¹.

La démocratie moderne n'est point une simple « forme de gouvernement », c'est une doctrine philosophique, sociale et par suite religieuse, ou plutôt (et c'est précisément son vice) a-religieuse et par conséquent *anti-religieuse* : c'est une doctrine qui remplace, dans le droit public, la loi éternelle, la loi morale, la loi de Dieu, la volonté de Dieu, par la « volonté générale », c'est-à-dire la volonté de l'homme.

C'est une doctrine qui supprime toute loi morale absolue, antérieure et supérieure à la volonté de l'homme, à la volonté du nombre ; c'est une doctrine qui supprime tout droit naturel à base « religieuse » ; c'est une doctrine qui supprime toute trace de « théocentrisme » dans le droit public ; étant l'égoïsme, elle est le laïcisme politique, l'athéisme politique.

La « démocratie » autorisée par l'Église est radicalement distincte de la démocratie moderne

Au contraire (et voici la source de l'équivoque sans cesse renaissante) quand l'Église, quand la scolastique ², quand la théologie prononcent le mot *démocratie*, elles entendent uniquement par là une « forme de gouvernement ».

Dans la pensée de l'Église et de la théologie, cette forme de gouvernement suppose, comme toutes les autres, l'existence, le respect absolu, le maintien immuable, dans les institutions du pays, du droit naturel à base religieuse, de la loi morale, de la loi de Dieu.

¹ — Voir *La Fausse Démocratie et le Droit naturel*, commentaire de la Lettre de Pie X sur le *Sillon*, par M. Le Chanoine Gaudeau, Paris.

² — La philosophie chrétienne du Moyen Âge.

L'Église, la théologie, la scolastique, supposent toujours une démocratie qui serait conforme au droit naturel, au sein de laquelle existerait ce que nous avons appelé le théocentrisme normal et essentiel dans le droit public (ce qui n'est pas du tout la théocratie).

Cela est pour les théologiens une vérité tellement primordiale, tellement évidente, qu'ils ne supposent pas même qu'elle puisse être mise en question. Comment cette démocratie pourrait-elle être théocentrique ? Ils ne s'en occupent pas : ils le supposent.

Tout au rebours, encore une fois, la démocratie moderne, depuis Luther, la seule démocratie concrète, existante, est, par son essence et sa constitution intime, la négation même de tout droit naturel à base religieuse et par conséquent du droit naturel tout court.

Étant l'expression de l'égoïsme politique, *de la souveraineté absolue du nombre qui, à lui seul, crée le droit*, à l'exclusion de toute loi divine, elle est la négation et l'exclusion de tout théocentrisme dans le droit public ; elle est l'athéisme politique, elle est le laïcisme maçonnique.

A-t-on, cette fois, touché le fond de l'équivoque démocratique ?

Le premier devoir politique des catholiques

C'est donc la plus dangereuse confusion que de dire aux catholiques : « Vous pouvez garder et promouvoir chacun vos opinions politiques, quelles qu'elles soient. » Cela ne serait vrai que si toutes les « opinions politiques » étaient également « honnêtes » au sens philosophique de ce mot, également conformes au droit naturel et au droit chrétien, également compatibles avec la doctrine politique du catholicisme et avec le salut de la France, avec le « théocentrisme » indispensable, également exclusives du laïcisme qui tue la religion et la patrie.

Or, il n'en est rien.

Infiniment rares sont les catholiques qui connaissent l'essentiel de la doctrine politique du catholicisme et qui se préoccupent d'y conformer leurs « opinions ». Celles-ci ne sont faites, le plus souvent, que des ignorances et des erreurs les plus pernicieuses : démocratismes laïques, libéralismes laïques, socialismes ou semi-socialismes laïques, positivismes agnostiques laïques. Le premier devoir des catholiques est de connaître la doctrine politique du catholicisme, de « réaliser » ce qu'est le théocentrisme indispensable, l'anti-laïcisme, et, à tout prix, de la faire triompher en France.

Vrai catholique, vrai Français qui lisez ces lignes, Dieu ne vous demande qu'une chose, mais il vous la demande. Dans ce qui est (ou dans ce que vous croyez être) vos « opinions politiques », êtes-vous bien sûr que ne se mêle, à votre insu, aucune ignorance, aucune erreur ? Si vous constatiez qu'il y en a, êtes-vous prêt à abandonner, de ce que vous pensiez être vos opinions, tout ce qui en réalité serait incompatible avec la doctrine politique du catholicisme et avec le salut de la France ? Ne constatez-vous pas avec

évidence qu'une telle disposition est indispensable et qu'elle ne peut que profiter à ce qu'il y a de vrai, de juste, de réellement français dans vos « opinions » ?

Pour Dieu ou contre Dieu

C'est une équivoque non moins dangereuse que de dire : « L'Église est en dehors et au-dessus de tous les partis. » Cela pourrait être vrai si tous les « partis » étaient également « honnêtes » au sens philosophique du mot, également respectueux du droit naturel et du droit chrétien, également « théocentriques », également anti-laïques.

Or, il n'en est rien.

En réalité, il n'y a pas de « partis » en France : il n'y a que des doctrines, et, au fond, il n'y a que deux doctrines : le théocentrisme catholique, et l'égo-centrisme laïque : la doctrine des droits de Dieu, et la doctrine des droits de l'homme ; la doctrine de l'Église, et celle de l'anti-Église, qui est la franc-maçonnerie ; la doctrine de la France traditionnelle, de la France très chrétienne, de la France catholique, qui est la France tout court, et la doctrine de l'anti-France, qui est la secte maçonnique, campée chez nous au pouvoir et qui tue la France. Ces deux doctrines créent deux amours rivaux ; et ces deux amours (c'est saint Augustin qui parle) créent les deux cités, les deux Frances, les deux armées, les deux seuls « partis » qui existent chez nous et dans le monde : l'armée de Dieu, le « parti » de Dieu, que voulait constituer Pie X, et l'armée de Satan, le « parti laïque » de Satan. (...)

GAUDEAU Chanoine B., *Programme d'action catholique anti-laïciste*, Paris, « La Foi catholique », 1919, p. 48 à 55.

*
* *

– III –

Saint Pie X dénonce la séparation de l'Église et de l'État

NOTRE âme est pleine d'une douloureuse sollicitude et Notre cœur se remplit d'angoisse quand Notre pensée s'arrête sur vous. Et comment en pourrait-il être autrement, en vérité, au lendemain de la promulgation de la

loi ¹ qui, en brisant violemment les liens séculaires par lesquels votre nation était unie au Siège apostolique, crée à l'Église catholique en France une situation indigne d'elle et lamentable à jamais !

La législation laïque qui a préparé cette séparation

Événement des plus graves, sans doute, que celui-là ; événement que tous les bons esprits doivent déplorer, car il est aussi funeste à la société civile qu'à la religion ; mais événement qui n'a pu surprendre personne, pourvu que l'on ait prêté quelque attention à la politique religieuse suivie en France dans ces dernières années. Pour vous, Vénérables Frères, elle n'aura été bien certainement ni une nouveauté ni une surprise, témoins que vous avez été des coups si nombreux et si redoutables tour à tour portés par l'autorité publique à la religion. Vous avez vu violer la sainteté et l'inviolabilité du mariage chrétien par des dispositions législatives en contradiction formelle avec elles ² ; laïciser les écoles ³ et les hôpitaux ⁴ ; arracher les clercs à leurs études et à la discipline ecclésiastique pour les astreindre au service militaire ⁵ ; disperser et dépouiller les Congrégations religieuses et réduire la plupart du temps leurs membres au dernier dénuement ⁶. D'autres mesures légales ont suivi que vous connaissez tous : on a abrogé la loi qui ordonnait des prières publiques au début de chaque session parlementaire et à la rentrée des tribunaux ⁷ ; supprimé les signes de deuil traditionnels à bord des navires, le Vendredi Saint ; effacé du serment judiciaire ce qui en faisait le caractère religieux ; banni des tribunaux, des écoles, de l'armée, de la marine, de tous les établissements publics enfin, tout acte ou tout emblème qui pouvait d'une façon quelconque rappeler la religion. Ces mesures et d'autres encore, qui, peu à peu, séparaient de fait l'Église de l'État, n'étaient rien autre chose que des jalons placés dans le but d'arriver à la séparation complète et officielle : leurs promoteurs eux-mêmes n'ont pas hésité à le reconnaître hautement et maintes fois.

¹ — 11 décembre 1905. (NDLR.)

² — 27 juillet 1884 : la loi Naquet autorisant le divorce. (NDLR.)

³ — Lois et décrets : — 1^{er} juin 1878 : permet aux préfets d'imposer aux communes la construction de maisons d'école. C'est un *premier pas*. — 9 août 1879 : oblige chaque département à créer une école normale d'instituteurs laïques. *On prépare le personnel*. — 28 mars 1881 : l'enseignement primaire est déclaré obligatoire. — 16 juin 1881 : gratuité absolue *pour éloigner de l'enseignement catholique*. — 26 juillet 1881 : création de l'École Normale Supérieure de Sèvres pour professeurs femmes de l'enseignement secondaire. On perfectionne le laïcisme des enseignants. — 2 août 1881 : suppression de l'enseignement religieux dans les écoles maternelles. — Janvier 1882 : petits séminaires placés sous la surveillance des préfets. — 28 mars 1882 : enseignement primaire décrété laïque, *sous prétexte de neutralité*. — 2 novembre 1882 : Ferry fait enlever de toutes les écoles publiques les crucifix et tous les emblèmes religieux. (NDLR.)

⁴ — 23 juin 1883 : suppression des aumôneries d'hôpitaux. (NDLR.)

⁵ — Loi du 15 juillet 1889 ; le décret du 8 juillet 1883 avait supprimé les aumôneries militaires. (NDLR.)

⁶ — Par exemple, la loi de finance de 1895 contenait un article instituant la « taxe d'abonnement », c'est-à-dire un impôt supplémentaire sur le revenu, calculé sur ce que pouvait rapporter les propriétés des congrégations mais que de fait ces propriétés ne rapportaient pas puisqu'elles abritaient des asiles pour les pauvres, les malades, les vieillards, les orphelins, etc., et ne vivaient que d'aumônes. (NDLR.)

⁷ — Loi du 14 août 1884. (NDLR.)

(...) La violence des ennemis de la religion a fini par emporter de vive force ce à quoi pendant longtemps ils avaient prétendu, à l'encontre de vos droits de nation catholique et de tout ce que pouvaient souhaiter les esprits qui pensent sagement. (...)

Séparer l'État de l'Église est une très pernicieuse erreur

Qu'il faille séparer l'État de l'Église, c'est une thèse absolument fautive, une très pernicieuse erreur.

Basée en effet sur ce principe que l'État ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu ; car le Créateur de l'homme est aussi le Fondateur des sociétés humaines, et il les conserve dans l'existence comme il nous y soutient. Nous lui devons donc non seulement un culte privé, mais un culte public et social pour l'honorer.

En outre, cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel. Elle limite en effet l'action de l'État à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie, qui n'est que la raison prochaine des sociétés politiques ; et elle ne s'occupe en aucune façon, comme si elle lui était étrangère, de leur raison dernière, qui est la béatitude éternelle proposée à l'homme quand cette vie si courte aura pris fin. Et pourtant l'ordre présent des choses, qui se déroule dans le temps, se trouvant subordonné à la conquête de ce bien suprême et absolu, non seulement le pouvoir civil ne doit pas faire obstacle à cette conquête, mais il doit encore nous y aider.

Cette thèse bouleverse également l'ordre très sagement établi par Dieu dans le monde, ordre qui exige une harmonieuse concorde entre les deux sociétés. Ces deux sociétés, la société religieuse et la société civile, ont en effet les mêmes sujets, quoique chacune d'elles exerce dans sa sphère propre son autorité sur eux. Il en résulte forcément qu'il y aura bien des matières dont elles devront connaître l'une et l'autre, comme étant de leur ressort à toutes deux. Or, qu'entre l'État et l'Église l'accord vienne à disparaître, et de ces matières communes pulluleront facilement les germes de différends, qui deviendront très aigus des deux côtés ; la notion de vrai en sera troublée et les âmes remplies d'une grande anxiété.

Enfin, cette thèse inflige de graves dommages à la société civile elle-même, car elle ne peut pas prospérer ni durer longtemps lorsqu'on n'y fait point sa place à la religion, règle suprême et souveraine maîtresse quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs.

Aussi, les pontifes romains n'ont-ils pas cessé, suivant les circonstances et selon les temps, de réfuter et de condamner la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État. Notre illustre Prédécesseur Léon XIII, notamment, a plusieurs fois et magnifiquement exposé ce que devraient être, suivant la doctrine catholique, les rapports entre les deux sociétés. Entre elles, a-t-il dit, « il faut nécessairement qu'une sage union intervienne, union qu'on peut, non sans justesse, comparer à celle qui réunit dans l'homme l'âme et le corps. *Quaedam intercedat necesse est ordinata colligatio (inter illas), quae quidem conjunctioni non*

immerita comparatur, per quam anima et corpus in homine copulantur». Il ajoute encore : « Les sociétés humaines ne peuvent pas, sans devenir criminelles, se conduire comme si Dieu n’existait pas ou refuser de se préoccuper de la religion comme si elle leur était chose étrangère ou qui ne leur pût servir en rien. (...) Quant à l’Église, qui a Dieu lui-même pour auteur, l’exclure de la vie active de la nation, des lois, de l’éducation de la jeunesse, de la société domestique, c’est commettre une grande et pernicieuse erreur. *Civitates non possunt, citra scelus, gerere se tamquam si Deus omnino non esset, aut curam religionis velut alienam nihilque profuturam abjicere. (...) Ecclesiam vero, quam Deus ipse constituit, ab actione vitæ excludere, a legibus, ab institutione adolescentium, a societate domestica, magnus et perniciosus est error*¹. »

Cette séparation est spécialement blâmable en France

Que si, en se séparant de l’Église, un État chrétien, quel qu’il soit, commet un acte éminemment funeste et blâmable, combien n’est-il pas à déplorer que la France se soit engagée dans cette voie, alors que, moins encore que toutes les autres nations, elle n’eût dû y entrer !

La France, disons-Nous, qui, dans le cours des siècles, a été de la part de ce Siège apostolique l’objet d’une si grande et si singulière prédilection ; la France dont la fortune et la gloire ont toujours été intimement unies à la pratique des mœurs chrétiennes et au respect de la religion !

Le même pontife Léon XIII avait donc bien raison de dire : « La France ne saurait oublier que sa providentielle destinée l’a unie au Saint-Siège par des liens trop étroits et trop anciens pour qu’elle veuille jamais les briser. De cette union, en effet, sont sorties ses vraies grandeurs et sa gloire la plus pure. (...) Troubler cette union traditionnelle serait enlever à la nation elle-même une partie de sa force morale et de sa haute influence dans le monde ². » (...)

[Saint Pie X se plaint de la façon dont le concordat a été brisé : accord bilatéral, véritable traité entre deux nations, il ne pouvait être modifié que par un accord mutuel. Or, non seulement le gouvernement français a rompu le traité unilatéralement, mais il a manqué à la plus élémentaire courtoisie en n’en faisant pas une notification claire au Saint-Siège.

Si on examine la loi elle-même, elle ne respecte pas même le droit commun, en soumettant l’Église à des mesures d’exception restrictives et oppressives. Elle ne respecte pas la nature hiérarchique de l’Église en attribuant l’administration et la tutelle du culte

¹ — Encyclique *Immortale Dei* (1^{er} novembre 1885). Cf. EPS-PIN, 137 et 149.

² — Allocution aux pèlerins français (13 avril 1888). Saint Pie X lui-même désignera un an plus tard la France comme la « tribu de Juda de l’ère nouvelle » (voir *Sol de la terre* 17, p. 79. Nous nous sommes séparés du texte de l’édition du *Courrier de Rome* pour la traduction de cette phrase ; le texte italien nous paraît très clair : *Il battesimo di Clodoveo segno la nascita di una grande nazione, della tribu di Giuda dell’era novella*, Acta pontificia, Annus V, decembris 1907, Fasc. XII, p. 473). [NDLR.]

public à des associations de personnes laïques sur lesquelles l'autorité ecclésiastique n'aura pas de pouvoir. Elle entrave de multiples manières la liberté de l'Église, par exemple la liberté du culte ou celle de la prédication. Elle foule aux pieds le droit de propriété, en dépouillant l'Église d'une grande partie de son patrimoine, et en détournant de leur finalité les dons faits pour des fondations ou des œuvres pies. Elle déclare propriété de l'État tous les édifices ecclésiastiques antérieurs au concordat. Elle supprime le budget du culte qui était dû en justice, étant un dédommagement (partiel) pour les biens d'Église appropriés par l'État pendant la Révolution.]

Cette loi est spécialement funeste pour la France

Enfin – et comment pourrions-Nous bien Nous taire sur ce point ? – en dehors des intérêts de l'Église qu'elle blesse, la nouvelle loi sera aussi des plus funestes à votre pays. Pas de doute, en effet, qu'elle ne ruine lamentablement l'union et la concorde des âmes. Et cependant, sans cette union et sans cette concorde, aucune nation ne peut vivre ou prospérer. Voilà pourquoi, dans la situation présente de l'Europe surtout, cette harmonie parfaite forme le vœu le plus ardent de tous ceux en France qui, aimant vraiment leur pays, ont encore à cœur le salut de la patrie. Quant à Nous, à l'exemple de Notre Prédécesseur, et héritier de sa prédilection toute particulière pour votre nation, Nous Nous sommes efforcé sans doute de maintenir la religion de vos aïeux dans l'intégrale possession de tous ses droits parmi vous ; mais, en même temps et toujours, ayant devant les yeux cette paix fraternelle dont le lien le plus étroit est certainement la religion, Nous avons travaillé à vous raffermir tous dans l'union. Aussi Nous ne pouvons pas voir sans la plus vive angoisse que le gouvernement français vient d'accomplir un acte qui, en attisant sur le terrain religieux des passions excitées déjà d'une façon trop funeste, semble de nature à bouleverser de fond en comble tout votre pays.

Suprême protestation du saint pape

C'est pourquoi, Nous souvenant de Notre charge apostolique et conscient de l'impérieux devoir qui Nous incombe de défendre contre toute attaque et de maintenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables et sacrés de l'Église, en vertu de l'autorité suprême que Dieu Nous a conférée, Nous, pour les motifs exposés ci-dessus, Nous réprouvons et Nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Église et de l'État comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu, qu'elle renie officiellement en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la réprouvons et condamnons comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités ; comme contraire à la constitution divine de l'Église, à ses droits essentiels et à sa liberté ; comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Église a acquis à des titres multiples et, en outre, en vertu du concordat. Nous la

réprouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce Siège apostolique, pour Notre Personne, pour l'Épiscopat, pour le clergé et pour tous les catholiques français.

En conséquence, Nous protestons solennellement et de toutes Nos forces contre la proposition, contre le vote et contre la promulgation de cette loi, déclarant qu'elle ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Église pour les infirmer. (...)

Appel aux catholiques de France

Et maintenant, c'est à vous que Nous Nous adressons, catholiques de France ; que Notre parole vous parvienne à tous comme un témoignage de la très tendre bienveillance avec laquelle nous ne cessons pas d'aimer votre pays, et comme un réconfort au milieu des calamités redoutables qu'il va vous falloir traverser. Vous savez le but que se sont assigné les sectes impies qui courbent vos têtes sous leur joug, car elles l'ont elles-mêmes proclamé avec une cynique audace : « décatholiciser » la France. Elles veulent arracher de vos cœurs, jusqu'à la dernière racine, la foi qui a comblé vos pères de gloire, la foi qui a rendu votre patrie prospère et grande parmi les nations, la foi qui vous soutient dans l'épreuve, qui maintient la tranquillité et la paix à votre foyer et qui vous ouvre la voie vers l'éternelle félicité. C'est de toute votre âme, vous le sentez bien, qu'il vous faut défendre cette foi. Mais ne vous y méprenez pas : travail et efforts seraient inutiles si vous tentiez de repousser les assauts qu'on vous livrera, sans être fortement unis. Abdiquez donc tous les germes de désunion, s'il en existait parmi vous. Et faites le nécessaire pour que, dans la pensée comme dans l'action, votre union soit aussi ferme qu'elle doit l'être parmi des hommes qui combattent pour la même cause, surtout quand cette cause est de celles au triomphe de laquelle chacun doit volontiers sacrifier quelque chose de ses propres opinions. Si vous voulez, dans la limite de vos forces, et comme c'est votre devoir impérieux, sauver la religion de vos ancêtres des dangers qu'elle court, il est de toute nécessité que vous déployiez, dans une large mesure, vaillance et générosité. Cette générosité, vous l'aurez, Nous en sommes sûr ; et en vous montrant ainsi charitables vis-à-vis de ses ministres, vous inclinerez Dieu à se montrer de plus en plus charitable vis-à-vis de vous.

Quant à la défense de la religion, si vous voulez l'entreprendre d'une manière digne d'elle, la poursuivre sans écarts et avec efficacité, deux choses importent avant tout : vous devez d'abord vous modeler si fidèlement sur les préceptes de la loi chrétienne que vos actes et votre vie tout entière honorent la foi dont vous faites profession ; vous devez ensuite demeurer très étroitement unis avec ceux à qui il appartient en propre de veiller ici-bas sur la religion, avec vos prêtres, avec vos évêques, et surtout avec ce Siège apostolique, qui est le pivot de la foi catholique et de tout ce qu'on peut faire en son nom. Ainsi armés pour la lutte, marchez sans crainte à la défense de l'Église ; mais ayez bien soin que votre confiance se fonde tout entière sur le Dieu

dont vous soutiendrez la cause, et, pour qu'il vous secoure, implorez-le sans vous lasser.
(...)

Extrait de l'encyclique *Vehementer nos* du 11 février 1906, *Documents pontificaux de Sa Sainteté saint Pie X*, Versailles, Publications du Courrier de Rome, 1993, t. 1, p. 333-342.



Sceau du monastère des
dominicaines
de Poissy fondé par saint
Louis

Son libéralisme catholique

– I –

La mixture du libéralisme

par Joseph Lémann

C'EST pas de sang-froid, lorsqu'on s'appelle la France, qu'on dit au Christ : « Sortez », et aux ☩☩☩ : « Entrez ». Il faut qu'il y ait eu préalablement quelque chose qui ait troublé la raison du peuple le plus éclairé de la terre, le plus religieux, le plus courtois dans ses formes et le plus chevaleresque dans ses procédés. De fait, une grande cause de trouble a préparé ce contraste. A la fin du XVIII^e siècle, la France buvait à une coupe empoisonnée et assoupissante. Un breuvage perfide commençait à bouleverser son tempérament.

Quel était ce breuvage ?

La Révolution, brillante, hardie, fascinatrice et terrible comme une Athalie ou une Agrippine, devait, ainsi que ces femmes ambitieuses des temps anciens, procéder avec astuce et ne reculer devant aucun moyen. Tous les métiers sont bons à qui est dévoré par l'ambition ! Dès le principe, la Révolution s'est faite empoisonneuse, mais avec art, avec habileté ; elle a rappelé et dépassé les combinaisons d'Agrippine et de Locuste.

Refaisons, un instant, par la pensée, Rome païenne : Locuste est une fameuse empoisonneuse du temps des Césars. Elle doit d'abord faire périr l'empereur Claude, par ordre d'Agrippine. Elle est appelée au conseil ; on lui demande de mettre du génie dans ses creusets ! Un poison trop rapide rendrait manifeste le meurtre de Claude ; un poison trop lent lui donnerait le temps de se reconnaître, et de rétablir les droits de Britannicus, son fils. Locuste comprend, et trouve *quelque chose de recherché en fait de poison, qui troublera la raison et n'éteindra que lentement la vie*¹. Un eunuque fait prendre à l'infortuné César le poison dans un champignon qu'il savoure avec délices : il meurt hébété !

Un an après, Locuste débarrasse Néron de Britannicus qui le gênait. Cette fois, on lui demande non un poison lent, timide, secret, comme celui qu'elle avait, avec tant de raffinement, composé pour Claude, mais un poison actif, prompt, foudroyant. Britannicus tombe raide mort à la table impériale.

¹ — TACITE, *Ann.* XII, 69. — SUETONE, *in Claud.*, 45. — CHAMPAGNY, *Les Césars*, t. II, p. 164, 5.

Locuste eut des élèves, Néron lui permit de former des disciples, de tenir école d'empoisonnement. L'histoire, en effet, et la peinture, la représentent essayant ses venins sur de malheureux esclaves, dont les uns se tordent à ses pieds, et les autres deviennent fous ¹.

Revenons à notre époque.

Qui eût jamais pensé que Locuste pût être dépassée ? La Révolution s'est chargée de ce sinistre progrès.

En effet, depuis l'apparition du christianisme dans le monde, tout a revêtu une forme plus haute, plus spiritualisée, même le mal, même l'empoisonnement. On empoisonne les esprits et les mœurs, comme autrefois on empoisonnait les corps : avec génie ! Ne dit-on pas, sous les siècles chrétiens, le poison de l'hérésie, le poison de l'erreur ? L'ombre de Locuste, assurément, hantait déjà les conciliabules du manichéisme, de l'arianisme, du calvinisme, du voltairianisme ; mais, à la date de 1789, la Révolution, s'inspirant de l'empoisonneuse et avide de la dépasser, imaginera dans l'ordre intellectuel et social *quelque chose de recherché en fait de poison, qui troublera la raison et n'éteindra que lentement la vie* chez les peuples chrétiens : qu'est-ce donc qu'elle imaginera ?

Le libéralisme.

En effet, pour arriver à troubler la raison chez un peuple comme celui de France et à éteindre lentement sa vie, il faut un breuvage qui soit tout à la fois poison, philtre, narcotique :

- le poison tue ;
- le philtre enivre ;
- le narcotique assoupit.

Tous ces effets réunis sont nécessaires pour venir à bout de la robuste constitution d'une nation chrétienne.

Il s'agit de tuer en elle les idées chrétiennes ; en même temps, d'enivrer les âmes généreuses ; en même temps encore, d'endormir les honnêtes gens : tout cela, du même coup. Le libéralisme sera cette habile mixture, ce terrible breuvage. Qu'on le décompose, on y trouve les trois éléments, poison, philtre, narcotique.

Le *poison* d'abord : de même qu'on rencontre, dans les champs, des plantes vénéneuses, on rencontre aussi, dans l'ordre intellectuel, des doctrines mauvaises, des opinions pernicieuses. L'Église a beau les extirper, elles reparaissent avec la facilité et la ténacité des mauvaises herbes : par exemple, la négation du péché originel ; par exemple encore, l'omnipotence de la raison au tribunal de laquelle tout doit se soumettre, la suffisance des forces humaines pour faire son chemin et la suffisance des forces sociales pour conduire les peuples. Productions vénéneuses de tous les siècles, le philosophisme du XVIII^e siècle les avait considérablement fait surgir et propagées. La Révolution n'aura qu'à se baisser pour les cueillir. Elles formeront le premier élément de son terrible breuvage.

¹ — SUETONE, *in Ner.*, 33. — CHAMPAGNY, *Les Césars*, t. II, p. 191.

Outre le poison, le *philtre* : il y a, dans le trésor des langues humaines, des mots qui ont le pouvoir d'exciter des transports, d'enivrer, de passionner, ce sont : les mots magiques de liberté, de fraternité, d'égalité. L'Évangile avait purifié ces mots, les avait expliqués, et, déposant en eux un ferment divin, les avait tellement élargis qu'ils exprimaient des idées nouvelles. Aussi longtemps qu'ils étaient demeurés rattachés à l'Évangile, ils avaient pénétré et travaillé le monde d'une façon d'autant plus sûre et salutaire qu'elle était douce, pondérée, respectueuse. Mais voici qu'au XVIII^e siècle le philosophisme s'empare de ces mots et les explique. Aussitôt, ils perdent leur ferment divin et tournent au philtre ¹. L'Assemblée nationale dans la célèbre nuit du 4 août 1789, qui sera un enivrement sans précédent dans l'histoire des peuples, fera l'expérience de ce philtre ². Ils entrent donc comme deuxième élément dans le breuvage enchanteur et funeste que prépare la Révolution.

Le *narcotique*, enfin, s'y trouve comme un troisième élément. Entre tous les sentiments dont le cœur de l'homme a été doué, il en est un qui se distingue par une grande noblesse quand la vérité est son guide, mais qui devient un extrême danger lorsqu'il ne s'inspire que de lui-même : c'est le sentiment de tolérance, d'indulgence. En effet, quand elle prend pour guide la vérité, la tolérance se traduit en compassion pour les personnes, mais elle se refuse à reconnaître les erreurs : compassion pour *la personne*, réprobation de *l'erreur*, telle est l'expression de la tolérance catholique. Au contraire, lorsqu'elle ne s'inspire que d'elle-même, la tolérance, s'égarant dans la mollesse des croyances ou dans une sensibilité fautive et outrée, devient l'indulgence pour les erreurs non moins que pour les personnes, et excuse tout inconsidérément : actes de faiblesse et doctrines coupables. L'Église avait toujours rattaché soigneusement ce sentiment à la vérité. Le philosophisme au XVIII^e siècle l'en détache. C'est alors que dans la société prennent cours des maximes comme celles-ci : « La tolérance est mère de la paix » — « La tolérance seule a pu étancher le sang qui coulait d'un bout de l'Europe à l'autre » — « Si Dieu l'avait voulu, tous les hommes auraient la même religion, comme ils ont le même instinct moral : soyez donc tolérants. » Ce système de tolérance, encouragé, propagé, sera l'opium, le narcotique dont la Révolution a besoin. Elle s'en servira pour endormir toutes

¹ — Au témoignage du livre divin de l'*Apocalypse*, il y a une bouche qui maudit l'Agneau et qui parle comme l'Agneau : *Os loquens sicut Agnus*. L'Agneau a dit dans l'Évangile : « Liberté ! Si le Christ vous délivre, vous serez libres. » — La bouche maudite répète : « Liberté ! » — L'Agneau a dit : « Fraternité ! Vous êtes tous des frères : *Omnes vos fratres estis*. » — La bouche maudite répète : « Fraternité ! » — L'Agneau a dit : « Égalité ! Vous n'avez pas de maîtres, sinon un seul, qui est le Christ, et ceux que le Christ a faits comme ses vicaires dans l'Église et dans l'État, *Unus est magister vester Christus*. » — La bouche maudite répète : « Égalité ! » — Liberté, fraternité, égalité, vieux mots comme l'Évangile ! Autant leur charme est céleste et doux sur les lèvres de l'Agneau et de son Église, autant il est perfide et fatal quand l'esprit de mensonge les prononce et les explique.

² — M. THIERS, *La Révolution*, t. I. M. THIERS raconte ainsi cet événement : « La générosité excitée chez les uns, l'orgueil engagé chez les autres, amènent un désintéressement subit ; chacun s'élance à la tribune pour abdiquer ses privilèges. La noblesse donne le premier exemple ; le clergé, non moins empressé, se hâte de la suivre. Une espèce d'ivresse s'empare de l'Assemblée : mettant de côté une discussion superflue, tous les ordres, toutes les classes, tous les possesseurs de prérogatives quelconques, se hâtent de faire aussi leurs renoncations. Après les députés des premiers ordres, ceux des communes viennent à leur tour faire leurs offrandes. Ne pouvant immoler des privilèges personnels, ils offrent ceux des provinces et des villes. L'entraînement est général. »

les querelles religieuses, mieux encore, pour endormir, si c'est possible, les religions elles-mêmes. Une foule d'honnêtes gens, de bonnes gens, ne demanderont plus qu'à s'engourdir, à s'assoupir et à rester neutres, nonobstant les sévérités de la théologie. Troisième élément du breuvage révolutionnaire ! Et ainsi :

- Omnipotence de la raison au tribunal de laquelle tout doit se soumettre ; suffisance des forces humaines pour faire son chemin, et suffisance des forces sociales pour conduire les peuples (poison).

- Grands mots de liberté, d'égalité, de fraternité (philtre).

- Sentiment de tolérance réciproque non seulement pour les personnes, mais pour les doctrines (narcotique).

Tel est le perfide breuvage qui, comme au temps de Locuste, doit troubler la raison, et n'éteindre que lentement la vie. Les uns seront enivrés, les autres assoupis, un grand nombre tués à la longue. Cette mixture recevra, dans la suite, son nom caractéristique : le libéralisme.

Extrait de LEMANN Joseph, *Les Juifs dans la Révolution française*, Paris, Avalon, 1988
[1^{ère} édition : Paris, 1889], p. 5-12.

*
* *

– II –

Pie IX dénonce le libéralisme catholique des Français

Pie IX, qui fêtait en 1871 la 25^e année de son pontificat, reçut à cette occasion, le 18 juin, une délégation française menée par Mgr Forcade, évêque de Nevers. Il fit aux pèlerins une allocution qui eut un grand retentissement :

JE ne saurais vous exprimer tous les sentiments qui se pressent en ce moment dans mon cœur ; tellement je suis ému en me voyant entouré d'un si grand nombre de mes bons Français ! De cette nation qui m'est si chère et que je porte gravée dans mon cœur, je me rappelle tous ses bienfaits, et je songe en même temps à tout ce qu'elle a souffert, à ce qu'elle souffre... Pauvre France !

Cependant, dans les malheurs qui ont désolé votre pays, vous n'avez pas oublié Rome ni cet humble vicaire de Jésus-Christ, comme le bon évêque de Nevers vient de nous dire. Ni moi non plus, je ne vous ai point oubliés au milieu des afflictions qui, à la

même époque, m'ont abreuvé d'amertumes, et qui aujourd'hui encore navrent mon âme. Oui, le souvenir de la France était continuellement dans mon esprit ; et de même que j'ai souvent versé des larmes sur ses malheurs, de même aussi j'ai prié pour elle, surtout pendant le saint sacrifice de la messe, et j'ai demandé que tous ses maux finissent promptement.

Et comment ne pas prier pour la France ? Comment oublier cette nation fille aînée de l'Église, et qui a si bien mérité du Saint-Siège ? J'ai reçu de la France des secours en tous genres : argent, hommes qui ont versé leur sang et sont morts pour ma défense ! Bien des consolations me sont venues de la France : adresses, protestations, prières, œuvres de charité accomplies dans toutes les parties du monde, par des personnes de toute condition, et surtout par les Filles de la Charité dans les hôpitaux, les asiles, les prisons, partout. Je vois tout cela de mes propres yeux et mon cœur surabonde d'émotion et de reconnaissance.

Mais lorsque la France gémissait sous le poids de ses calamités, je réfléchissais souvent sur les causes de ses malheurs, et comme vous l'avez dit vous-mêmes, il n'est que trop vrai qu'il y en a. Vous savez combien j'aime la France : je puis donc vous dire franchement la vérité ; il est même nécessaire que je vous la dise.

Les causes du mal

L'athéisme dans les lois, l'indifférence en matière de religion, et ces maximes pernicieuses qu'on appelle *catholiques libérales*, voilà ; oui, voilà les vraies causes de la ruine des États et ce sont elles qui ont précipité la France. Croyez-moi, le mal que je vous signale est plus terrible encore que la révolution, que la Commune même !

Ici le Saint-Père se porta les mains au front, et avec un mouvement qui indiquait un amer chagrin mêlé à une profonde indignation, il dit : – J'ai toujours condamné le libéralisme catholique, – puis levant les mains et les agitant, il ajouta précipitamment et avec force : – et je le condamnerais quarante fois encore s'il le fallait !

Exemple d'un catholique libéral

A ce propos, je me souviens d'un Français qui avait une place élevée, et que j'ai connu de près, ici, à Rome ; j'ai eu même plusieurs fois occasion de parler avec lui, et il me faisait de grands compliments. C'était ce qu'on appelle un homme distingué, honnête, qui pratiquait sa religion et se confessait même. Mais il avait des idées étranges et certains principes dont je n'ai jamais pu comprendre qu'ils pussent prendre racine dans un catholique de bonne foi. C'étaient précisément les maximes dont je parlais tout à l'heure. Ce personnage soutenait que, pour bien gouverner, il faut avoir une législation athée, de l'indifférence en matière de religion et cette singulière tactique qui sait s'accommoder à toutes les opinions, à tous les partis, à toutes les religions, et unir ensemble les dogmes

immuables de l'Église avec la liberté des cultes, des consciences. Nous étions d'accord sur plusieurs points, sur ceux-ci jamais. Cet homme, que faisait-il en effet ? Aujourd'hui une chose, demain une autre tout opposée. Un de ses amis, qui était protestant, mourut à Rome : il suivit son convoi et assista aux funérailles dans un temple protestant ! On fait certainement très bien d'assister les protestants dans leurs nécessités, leurs maladies, et de leur faire l'aumône, l'aumône de la vérité surtout, pour procurer leur conversion ; mais c'est chose excessivement blâmable que de participer à leurs cérémonies religieuses.

Je persistais à dire que je ne pouvais me persuader comment on pût gouverner un État avec des lois athées, comment de telles lois pouvaient être basées sur la justice tout en excluant l'idée de Dieu, comment il était possible de trouver la rectitude et la vérité dans les fluctuations des partis opposés ou du libertinage effréné qui en est la conséquence.

Les conséquences

Malgré tout cet homme s'obstinait à croire que c'était là la manière de gouverner sagement les peuples, et de les conduire à la civilisation et au progrès. La pauvre France a pu voir où aboutissent ces belles maximes, Paris surtout au milieu des horreurs des Communards qui, par les meurtres et les incendies, se montrèrent semblables à des démons sortis de l'enfer !

Mais non, ce ne sont pas seulement ceux-ci que je crains. Ce que je redoute davantage, c'est cette malheureuse politique chancelante qui s'éloigne de Dieu. C'est ce jeu... comment l'appellez-vous, vous en français ? Nous l'appelons nous, *altalena* en italien (*bascule, dit tout bas quelqu'un*). C'est cela, oui ; ce jeu de bascule qui détruit la religion dans les États et renverse même les trônes.

Il faut pratiquer la charité, nul doute ; faire tout ce que l'on peut pour ramener ceux qui s'égarèrent, fort bien ; mais il n'est pas nécessaire pour cela de partager leurs opinions. Ce dont un grand nombre en France ont besoin, c'est la foi pratique. La foi jointe aux bonnes œuvres faites sans respect humain, voilà ce qui sauvera la France. Soyez de plus en plus unis entre vous et avec vos évêques, comme ceux-ci sont unis avec moi.

Mais je ne veux pas prolonger davantage mon discours ; d'ailleurs mes forces d'abord, ni mon âge ne me le permettent. Je vous remercie, et je vous charge de remercier tous les Français pour ce qu'ils ont tâché de faire pour moi. La France, je le répète, m'a donné ses enfants qui ont versé leur sang pour le Saint-Siège ; elle m'a donné son argent, même quand elle se trouvait encore au milieu des horreurs de la guerre. Qu'ils soient donc tous particulièrement bénis ; et tout en bénissant les bons, je bénis aussi les autres. Oui, je bénis même les méchants, afin qu'ils aient la lumière nécessaire pour rentrer dans les voies de la vérité ¹.

¹ — Il existe plusieurs versions légèrement différentes de ce discours. On se réfère généralement à celle qui est parue dans *L'Univers* du 26 juin 1871 et qui est en fait un résumé composé par M. LOTH, d'après des notes

sténographiées. Nous reproduisons ici la version publiée par le P. de FRANCISIS en 1875 : cette version, revue à Rome, peut en effet être considérée comme quasi officielle ; les divergences avec *L'Univers* sont d'ailleurs minimales (Père D. Pasquale de FRANCISIS, *Discours de notre Saint Père le pape Pie IX*, Paris, éd. Adrien Le Clerc, 1875, t. 1, p. 132 à 137). Il n'est pas sans intérêt de comparer avec le récit d'un catholique libéral, le R.P. Lecanuet : « [Le pape] ajouta, on ne sait sous quelle impression, ces graves paroles que les circonstances ne semblaient pas appeler : « Mais je dois dire la vérité à la France. Il y a dans ce pays un mal plus redoutable que la Révolution, plus redoutable que la Commune avec ses hommes échappés de l'enfer qui ont promené le feu dans Paris (...). Ce que je crains, c'est cette malheureuse politique, c'est le libéralisme catholique qui est un véritable fléau (...) » (R.P. LECANUET, *Les Dernières Années du pontificat de Pie IX*, Alcan, 1931, p. 145-146). Et notre catholique libéral ajoute ce commentaire révélateur : « Cette déclaration, est-il besoin de le dire ? blessa jusqu'au fond de l'âme de nombreux catholiques que leurs sentiments libéraux n'empêchaient pas d'être dévoués à l'Église et à son chef. Ils s'inclinèrent en silence et la douleur qu'ils éprouvèrent n'altéra pas un instant leur invincible fidélité. » Fidélité à quoi, se demande-t-on. Aux principes du libéralisme ?

Retour sur les fautes de nos rois et conclusion

(Réponse à Michel Fromentoux)

par Louis Medler

L'*ACTION FRANÇAISE HEBDO* du 11 juillet 1996 a publié, sous la signature de Michel Fromentoux, une bienveillante recension du n° 17 du *Sel de la Terre*. L'auteur s'y montre très courtois, comme à son habitude, et ne ménage pas les éloges dans la première partie de son article. Mais il ne dissimule pas qu'il a fort peu apprécié notre étude sur « Les erreurs et reniements de la France », et s'emploie à y répondre dans la deuxième partie.

Le sujet est important et mérite que nous y revenions puisque, semble-t-il, nous n'avons pas été suffisamment clair.

La lettre qu'un ecclésiastique anglais nous adresse nous pousse dans ce sens :

Je trouve qu'il y a des textes excellents dans ce numéro. Ces grands Français qui n'ont cessé de voir clair parmi tant d'autres esprits perturbés et boueux ! Bravo pour la ré-introduction de ces grands « anti-libéraux » !

J'ai lu aussi la page d'« Action française » sur *Le Sel de la terre* 17. Je trouve que Michel Fromentoux estime trop la nation française et trop peu la France catholique. *La foi* met la France à la tête des nations, mais sans la foi la France est *pire que rien*. Que *Le Sel de la terre* se refuse à descendre dans les mesquineries de l'amour-propre national – qu'il reste sur les hauteurs de l'idée, de la mission, des exigences *divines* par rapport à la « nation ».

Quel don de Dieu si Avrillé et le *Sel de la terre* pouvaient rallumer cet esprit de la grande et douce France ! Mais oubliez-vous, soyez vides de vous-mêmes pour être pleins de Dieu, et fuyez *comme la peste* ce nationalisme narcissiste de plusieurs siècles. *Dominus vobiscum* !

Précisons en effet qu'il convient de juger ces événements à la lumière de la foi : Jésus-Christ est au centre de l'histoire et tout doit être considéré par référence à lui. C'est pourquoi nous nous sommes attachés, dans notre étude sur les « Erreurs et reniements »,

à donner l'enseignement de l'Église, en citant abondamment les papes. Ce n'est pas une appréciation personnelle que nous avons voulu exprimer, ni même d'abord celle de Mgr Delassus, de Mgr Gaume, ou de l'amiral Auphan ; c'est celle des papes, depuis Boniface VIII jusqu'à Pie XII, en passant par saint Pie V et saint Pie X. Il est étonnant que Michel Fromentoux n'ait pas relevé ce point. « Les rédacteurs du *Sel de la Terre* jettent un regard sévère sur l'action de certains de nos rois », affirme-t-il. Certes. Mais nous mettons entre les mains de nos lecteurs l'appréciation des pontifes romains sur ces rois.

Ce point souligné, il ne sera peut-être pas inutile de suivre M. Fromentoux dans les quatre épisodes sur lesquels il prend la peine de revenir :

- le conflit entre Philippe le Bel et Boniface VIII,
- la faiblesse des Valois face aux protestants,
- les alliances avec les Turcs et les protestants,
- le règne de Louis XIV.

Ces quatre exemples, en effet, ne regardent pas seulement le passé, mais aussi le présent et l'avenir, à cause des principes qui y sont mis en cause.

Philippe le Bel et Boniface VIII

Commençons par citer l'*Action Française Hebdo* :

Prenons l'exemple de Philippe le Bel dont *Le Sel de la terre* retrace les démêlés avec le pape Boniface VIII ; il est incontestable que les légistes qui conseillaient le roi, tel Pierre Flotte, s'écartaient du droit chrétien et tendaient à une laïcisation du pouvoir royal. Or c'était au moment où l'État français commençait à s'affirmer efficacement par-delà les particularismes et entendait s'affranchir de toute tutelle extérieure. Marie-Madeleine Martin parle d'« un enfantement tragique, dans le déchirement d'une lutte brutale, au milieu de l'effervescence des passions et des idées, dans le choc sans nuances d'une papauté intransigeante et d'un royaume dont l'indépendance est trop neuve pour ne pas trouver des répliques semblables à des morsures de jeune chien ¹ ». Il allait falloir du temps pour que fussent bien définis les limites de l'État moderne et le rôle du pouvoir spirituel qui doit régler la conscience des souverains sans leur dicter leur politique.

A vrai dire, on a l'impression que l'auteur veut « ménager la chèvre et le chou » : il commence par admettre une « laïcisation du pouvoir royal » mais il cite ensuite Marie-Madeleine Martin qui absout pratiquement Philippe le Bel (ou, tout au moins, plaide les « torts partagés » en soulignant l'intransigeance de la papauté). Bref, on plonge dans le flou et l'on noie le principe dans un flot d'images : *enfantement tragique, déchirement d'une lutte brutale, effervescence, choc sans nuances*, etc.

¹ — MARTIN Marie-Madeleine, *Histoire de l'unité française*, 1949.

En tout cas la dernière phrase laisse perplexe : « Il allait falloir du temps pour que fussent bien définies les limites de l'État moderne. » A quelle date l'auteur place-t-il cette définition ? M. Fromentoux disait pourtant, quelques lignes plus haut, que saint Louis s'était magnifiquement approché de l'idéal des rapports entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Dans ces conditions, la révolte de son petit-fils est bien un recul par rapport à cet idéal. C'est la première étape d'une décadence, et non pas une crise de croissance et de progrès, comme le lecteur pressé de *l'Action Française Hebdo* risque de le comprendre¹. Entre la politique de saint Louis et celle de Philippe le Bel, il y a rupture. Faut-il parler de « reniement » ? M. Fromentoux nous reproche l'emploi de ce mot. Accordons-lui donc satisfaction sur ce point, et parlons, comme Mgr Delassus, de « forfaiture² ».

La faiblesse face aux protestants

M. Fromentoux explique :

¹ — Notre perplexité redouble à la lecture de l'interview que Michel Fromentoux a accordé au *Journal du XV^e Centenaire* (n° 18, 25 mai 1996, p. 1). Après avoir souhaité un retour à la chrétienté (« la chrétienté qui n'est pas une idée ancienne mais une idée neuve »), il annonce son souhait de mettre sur pied un cercle de formation politique, et enchaîne : « Revenir à une politique indépendante du pouvoir spirituel – les deux domaines étant bien distincts, même s'ils sont tous deux d'origine divine – c'est ce qui ne se fait plus aujourd'hui, dans un monde qui a proclamé la séparation de l'Église et de l'État et qui, finalement, soumet celui-ci à une nouvelle religion, celle de la laïcité. Les manifestations contre la commémoration le montrent, elles sont le résultat de deux siècles d'un monde qui s'organise sans Dieu, en vue de se passer de lui. » Quelle idée (« neuve ») Michel Fromentoux a-t-il donc de la chrétienté ? Dans sa recension du *Sel de la terre* 17, il cite Emmanuel Vicart affirmant que l'ordre de la grâce oblige le pouvoir politique « à une soumission filiale à l'égard de l'autorité divine incarnée par l'Église », il cite une phrase de Pierre Virion allant dans le même sens, et il ne paraît pas désapprouver ces vues. Comment peut-il ensuite sembler prôner « une politique indépendante du pouvoir spirituel » ? Mystère. Peut-être voulait-il dire, comme dans sa recension, que « le pouvoir spirituel doit régler la conscience des souverains sans leur dicter leur politique » ? Soulignons alors l'ambiguïté de cette phrase qui laisse dans l'ombre le pouvoir politique réel (quoique indirect) que possède l'Église catholique. Nous n'accuserons certes pas Michel Fromentoux d'être gallican. Mais son refus de reconnaître clairement les fautes de nos rois semble le mettre dans une position assez instable – pour ne pas dire contradictoire. Peut-être est-ce pour cette raison que, revenant sur les fautes que nous reprochons à nos rois, il en a supprimé une du tableau – une qu'il n'a pas jugé bon ni de confesser ni de nier, celle, précisément, du gallicanisme. Un instinct secret le détournait-il d'un terrain trop glissant pour lui ?

² — Mgr Henri DELASSUS, *La Mission posthume de sainte Jeanne d'Arc*, Vailly-sur-Sauldre, Éd. Sainte-Jeanne-d'Arc, 1983, p. 287 (Mgr Delassus s'inspire ici d'un panégyrique prononcé le 8 mai 1863 par le cardinal Mermillod). Notons qu'un auteur comme Jacques Bainville n'a rien aperçu ni de la gravité de la révolte de Philippe le Bel, ni de la rupture entre sa politique et celle de son grand-père saint Louis : il reprend tranquillement à son compte la pensée de Michelet selon laquelle, « s'il n'y avait eu saint Louis, Philippe le Bel n'eût peut-être pas osé entrer en lutte avec le pape » (Jacques BAINVILLE, *Histoire de France*, Fayard, 1961, p. 69). Et il conclut son récit du conflit entre Boniface VIII et Philippe le Bel par ce cri de triomphe : « Le roi de France était maître chez lui. Il avait joué gros jeu pour sauver son autorité et l'unité morale du royaume » (*ibid.*, p. 77). On comprend en lisant ces passages la réflexion du P. Théotime de Saint Just : « Dieu nous préserve de rois imbus de la mentalité de Jacques Bainville ! » (P. Théotime DE SAINT JUST, *La Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ d'après le cardinal Pie*, 3^e édition, Lyon/Paris, Vitte, 1931, p. 380.)

Le Sel de la terre déplore la faiblesse des Valois face à la subversion protestante au XVI^e siècle. Jacques Bainville et le duc de Levis Mirepoix en ont dit autant sur cette politique de balance égale entre catholiques et protestants qui, finalement, entraîna les pires affrontements, mais ils ont toutefois montré le souci constant des rois de se tenir au-dessus des passions en vue de sauvegarder l'unité nationale.

En fait de « politique de balance », cette phrase est elle-même un bon exemple : on nous dit à la fois que les rois se sont employés à sauver l'unité nationale et que leur politique a entraîné les pires affrontements ! Là encore, le principe disparaît dans le flou. C'est pourtant un bon résumé de l'analyse de Bainville qui, dans son *Histoire de France*, se montre sévère pour la politique de Catherine de Médicis, mais affirme : « La monarchie, fidèle, même sous des princes débiles, à son rôle national, s'efforcera de maintenir l'équilibre et de rester au-dessus des factions ¹. » Maintenir l'équilibre ? C'est ici que la divergence de principes apparaît nettement. Les rois très chrétiens ne faisaient pas serment de « maintenir l'équilibre » mais « d'exterminer les hérétiques » (au sens étymologique : mettre en dehors des limites du royaume). Rester au-dessus des factions pour « sauvegarder l'unité nationale » ? Au contraire ! Le rôle d'un roi catholique est de défendre l'unité de la foi dans son royaume – et celle-ci sera ensuite (et par surcroît) le meilleur garant de l'unité nationale.

Ne pas se préoccuper de défendre la foi : voilà essentiellement ce que saint Pie V reprochait à Charles IX, et Sixte Quint à Henri III ². Mais Bainville ne voit pas du tout cela ; il défend Henri III davantage qu'il ne critique sa politique, et n'hésite pas à conclure : « Henri III était mort pour une idée : celle de l'État, de la monarchie, de l'unité nationale. Il n'était pas mort en vain. Par Henri IV, l'homme aux deux religions, la France allait retrouver la paix intérieure ³. »

Nous sommes loin de saint Pie V.

Les alliances impies

L'Action Française Hebdo continue :

Quant à l'alliance « impure » de François I^{er} avec les Turcs, qui entraîna l'absence de la France à la bataille de Lépante, mais qui eut pour contrepartie une certaine garantie du sort des chrétiens en Orient, elle n'est qu'une conséquence de l'éclatement de la chrétienté dû à Luther, qui substitua en Europe à une fraternité des royaumes baptisés une politique d'équilibre, entre forces antagonistes. C'est pour faire contrepoids à l'Empire qui tenait la France en tenailles que le roi dut s'allier avec les

¹ — Fayard, 1961, p. 154.

² — Voir *Sel de la terre* 17, p. 250-255.

³ — *Ibid.*, p. 176.

Turcs et plus tard avec les protestants d'Allemagne. Si cruelles que fussent ces décisions, l'existence même de notre pays était en cause.

Il y aurait beaucoup à dire sur la fameuse « tenaille » que presque tous les historiens invoquent pour justifier les alliances de François I^{er} ; nous publions dans le « courrier des lecteurs » de ce numéro une lettre intéressante sur le sujet.

Quant à nous, nous nous contenterons ici de contester l'affirmation selon laquelle « l'existence même de notre pays était en cause ». Remarquons d'abord que cela supposerait :

1.— que Charles Quint avait la ferme volonté de détruire notre pays (et que cette volonté était arrêtée au point de passer outre aux condamnations romaines qui n'auraient pas manqué de tomber) ;

2.— qu'il avait les moyens politiques et militaires de cette destruction (et donc que la France n'était pas en mesure de lui résister).

Aucune de ces deux affirmations ne nous semble prouvée, ni même vraisemblable. Mais voyons les choses de plus haut et soulignons surtout l'impossibilité morale de cette hypothèse : comment imaginer que la Providence, *moins d'un siècle après sainte Jeanne d'Arc*, ait mis la France dans l'alternative de briser la chrétienté en s'alliant aux Turcs, ou bien de disparaître ? Nous soutenons — et cela semble évident pour quiconque considère l'histoire avec un regard de foi — que cette hypothèse est absurde. Il y avait nécessairement une autre solution. Saint Pie V était d'ailleurs formel, reprochant à Charles IX l'alliance franco-turque : « Il ne faut jamais faire le mal pour qu'il en résulte du bien. Votre Majesté ne peut s'exempter de reproche si elle pense devoir continuer ses relations amicales avec les infidèles¹. » Il était nécessaire, bien sûr, de s'opposer aux visées de Charles Quint sur la Bourgogne — mais *autrement*. Or, précisément, a-t-on vu François I^{er} prendre tous les moyens qui eussent été normaux si la France était en si grand danger ? L'effort de guerre a-t-il été soutenu par un effort d'économie à la Cour ? Les moyens surnaturels, surtout (vœux, pèlerinages, prières publiques...), ont-ils été employés ? Qui pourra prétendre que le roi de France n'a conclu l'alliance turque que contraint et forcé par les événements, après avoir essayé tous les moyens de l'éviter ? Il semble plutôt l'avoir conçue par légèreté, presque comme un jeu — une parade inédite et amusante et, en tout cas, une solution de facilité. On se souvient de l'appréciation donnée par l'amiral Auphan : « François I^{er} invoqua le Turc un peu comme dans les légendes le vaincu se donne au diable. Sa cervelle légère ne comprenait pas l'importance de cet acte². » Cette comparaison du pacte avec le démon est curieusement confirmée par une réflexion de Jean de Montluc. En 1543, François I^{er} l'envoya à Venise pour justifier devant les sages de la République son amitié avec le Turc. Il y déclara : « Quant à moi, si je pouvais appeler tous les esprits des enfers pour rompre la tête à mon ennemi qui me

¹ — *Sel de la terre* 17, p. 258.

² — *Sel de la terre* 17, p. 257.

veut rompre la mienne, je le ferais de bon cœur ¹. » Son frère Blaise de Montluc, qui nous a transmis et traduit son discours, n'était guère du même avis car il fait cette réflexion :

Je ne sais pas quelle opinion resta à la Seigneurie d'une si grande affaire, ni si l'éloquence de mon frère leur fit trouver bon ce qu'ils trouvaient si mauvais ; une chose sçais-je bien que lors et depuis j'ai toujours ouï blâmer ce fait et crois que nos affaires ne s'en sont pas mieux portées ; mais ce n'est pas à moi à démêler de si grandes fusées ².

L'opinion française, dans son ensemble, condamna cette alliance turque que Mgr de Baucaire, évêque de Metz, qualifiait d'« action impie ».

L'historien jésuite J. Lecler (pourtant libéral, et indulgent pour ces alliances, nous le verrons plus loin) note :

Les ambassadeurs vénitiens, sous les règnes de François I^{er} et d'Henri II, signalent tous à leur gouvernement l'impression fâcheuse que produit dans le royaume l'alliance avec l'infidèle. « Les Français trouvent cette alliance aussi honteuse qu'elle l'est en effet », écrit Marino Giustiniano dès 1536 ³. « Cette alliance déplaît autant aux Français qu'à Sa Majesté Impériale », dit Jean Capello en 1554, et il ajoute : « C'est une honte pour la France que de se servir d'une armée infidèle, tandis qu'elle a chez elle tous les moyens d'augmenter ses ressources ⁴ » (...)

Il n'est pas jusqu'à nos marins eux-mêmes qui n'aient été gênés dans leur conscience par leur collaboration forcée avec les flottes ottomanes. L'un d'eux, Valbelle, consigne dans son journal, en mai 1538, l'arrivée de trois galères turques dans le port de Marseille ⁵ :

« Leur venue ne me plaît point, ajoute-t-il, car ce sont méchantes gens et hors de la foi ; mais puisqu'il plaît au roi, il est bien forcé qu'il plaise à moi. Elles étaient chargées de bonnes marchandises, lesquelles avaient été dérobées à de pauvres chrétiens et avec cela il y avait prou de chrétiens, femmes et enfants, lesquels avaient été dérobés chez Génois et Espagnols. Dieu leur donne la grâce de s'en aller de leurs mains ⁶ ! »

Même les protestants s'indignent de cette alliance franco-musulmane. L'un des *Discours politiques*, qu'écrivit le gentilhomme calviniste François de la Noue pendant sa captivité en Flandre (1583-1585), a pour titre : « Que les alliances faites par les princes

¹ — *Commentaires de Montluc*, année 1543, Éd. Michaud et Poujoulat, t. VII, p. 31. Cité par J. LECLER dans « Politique nationale et idées modernes dans les temps modernes », *Études*, t. 214, n° 4, 20 février 1933, p. 400, n. 3.

² — *Commentaires de Montluc*, p. 36. Cité par J. LECLER, *art. cit.*, p. 392.

³ — *Relations des ambassadeurs vénitiens au XVI^e siècle* (coll. des *Doc. inéd.*), t. I, p. 69.

⁴ — *Ibid.*, t. I, p. 381.

⁵ — *Bibl. nat. f. franç.* 5072, fol. 220 ; voir C. DE LA RONCIERE, *Histoire de la Marine française*, t. III, Paris, 1906, p. 368.

⁶ — J. LECLER, *art. cit.*, p. 392-393.

chrétiens avec les Mahométistes, ennemis capitaux du nom du Christ, leur ont toujours été malheureuses et qu'on ne se doit point allier étroitement avec eux ¹. »

Michel Fromentoux mentionne la garantie du sort des chrétiens d'Orient obtenue par l'alliance turque. Il ne dit pas que saint Pie V refusait précisément d'y voir une justification de cette politique : « Votre Majesté nous écrit vouloir conserver cette amitié dans l'intérêt même des chrétiens en général. Nous pensons qu'elle se trompe grandement. Il ne faut jamais faire le mal pour qu'il en résulte du bien », écrivait-il à Charles IX ². Et en publiant ce texte, nous précisons en note :

Saint Pie V répond ici à l'un des principaux arguments avancés par les défenseurs de l'alliance turque : celle-ci assurait une certaine protection aux chrétiens d'Orient, ainsi qu'aux lieux saints (dont elle facilitait l'accès). Plusieurs historiens contemporains reprennent cet argument pour justifier François I^{er} et ses successeurs.

Parmi ces historiens que nous ne nommons pas, figure précisément le duc de Lévis Mirepoix qui écrit, à propos de l'alliance franco-turque de François I^{er} :

La mise à jour des correspondances diplomatiques a révélé qu'il inventa et manœuvra lui-même ce formidable balancier oriental, au moyen duquel fut sans cesse retenue la pression de Charles Quint sur le royaume français.

Les contemporains, avec bien peu de sincérité, crièrent au scandale. Le roi très chrétien, allié du musulman ! Mais la réponse de François I^{er} fut de ne jamais laisser périliter, à cette occasion, les intérêts chrétiens en Orient.

Au milieu des nécessités de sa défense contre Charles Quint, s'il tend la main au Turc, il ne se jette pas dans ses bras et ne perd pas le sens de la chrétienté. Il s'adresse, d'ailleurs, à un souverain ottoman qui, loin de s'enfermer dans sa gloire militaire et d'obéir à un fanatisme aveugle, témoigne, à l'égard de ceux qui ne sont pas de sa croyance, d'un esprit généreux et compréhensif.

Les oratoires et les établissements de l'Église latine de Jérusalem obtiennent un véritable droit de cité, et l'accès du Saint-Sépulcre est garanti aux pèlerins d'Occident. En même temps, le Valois n'a garde de négliger, sur les rives où les fastes de l'ancien royaume franc demeurent inscrits, les intérêts de son pays. Dans tout l'empire turc, le commerce français, grâce à la protection spéciale obtenue par le roi, gagna et conserva longtemps une avance considérable, *au profit des deux nations intéressées*.

François n'atteignit-il pas ainsi *pacifiquement* les buts de cette croisade que les papes continuaient de prêcher à une chrétienté divisée ? De sorte que cette tolérance, que les chrétiens du XVI^e siècle méconnaîtront entre eux, le descendant de saint Louis l'aura pratiquée avec le grand Turc pour la sauvegarde des lieux saints ³.

La sincérité des contemporains scandalisés par l'attitude de François I^{er} est prouvée par les quelques textes cités plus haut. Quant au fond, Pierre Tilloy a bien

¹ — *Discours politiques*, Bâle, 1587 : 21^e discours, p. 364-381. Cité par J. LECLER, *art. cit.*, p. 393.

² — *Le Sel de la terre* 17, p. 258.

³ — Duc DE LEVIS MIREPOIX, *La France de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1947, p. 254-255.

répondu au duc de Lévis Mirepoix : soutenir que François I^{er} aurait réussi pacifiquement là où les papes avaient échoué, c'est creuser

un abîme où s'effondre tout le droit public du Moyen Age, c'est-à-dire tout le royaume de Jésus-Christ : son règne sur les chefs des peuples et des magistrats. Car, enfin, quel droit fonde donc ce « véritable droit de cité » accordé, dit-on, par le Turc, sinon un droit prétendu, parce que tyrannique et négateur des droits divins ? Et aussi comment peut-on attribuer une si piètre fin à la croisade pontificale que cette « pacification » où les droits de Dieu sont tus, simplement tolérés pour le profit que le lucre en pouvait tirer, pour le seul « profit des deux nations intéressées » ?

Comment ? Sinon par aveuglement de l'esprit incapable de comprendre le secret de la chrétienté dont on trouve la formule dans le *Capitulare Aquense* de Charlemagne : « Que chacun veuille se conserver dans le service de Dieu. Le Seigneur empereur est établi pour être, après Dieu et les saints, leur gardien et leur défenseur. » Le service de Dieu ! mais c'est le « messire Dieu premier servi » de Jeanne : servi avant, parfois en dépit, parfois contre les intérêts politiques et commerciaux ¹.

La même analyse pourrait évidemment être faite à propos de la politique d'alliance avec les protestants, inaugurée aussi par François I^{er}, et qu'Henri IV puis Richelieu poursuivront avec détermination.

Le père Joseph Lecler (S.J.), tout libéral qu'il fut, a bien montré la portée de cette politique et nous le suivrons quelques instants dans son étude avant de revenir à l'article de M. Fromentoux.

Dans une série de trois articles parus en 1933 dans la revue (libérale) des pères jésuites, les *Études*, le père Lecler analyse la controverse développée aux XVI^e et XVII^e siècles autour des alliances turques et protestantes. Il explique comment la réaction de Richelieu face aux attaques du parti dévot change progressivement de caractère : au début les panégyristes de Richelieu argumentent sur le terrain théologique, le débat se fait à coups de citations scripturaires et de considérations de théologie morale. Mais, peu à peu, on fait de plus en plus intervenir le droit naturel. Signe manifeste d'une progression du naturalisme politique. Le titre du troisième article du père Lecler est d'ailleurs révélateur : « Richelieu et la laïcisation de l'État. » Citons quelques passages de la conclusion :

Autonomie de l'État, laïcisation de l'État, telle est l'affirmation fondamentale que Richelieu oppose en définitive aux attaques du parti dévot. Dans les joutes scripturaires et théologiques que nous avons décrites, il restait encore sur le terrain des adversaires, il utilisait leurs armes pour les mieux combattre ; maintenant, il distingue résolument les intérêts de l'État de ceux de la religion ; il revendique pour son gouvernement la liberté de faire la guerre et de nouer des alliances au gré de ses

¹—Pierre TILLOY, *Saint Pie V, un pape pour notre temps*, Bléré, 1974, p. 364. Nous avons souligné les passages que commentera Pierre Tilloy.

intérêts propres ; il dénonce, dans toute tentative de confusion entre la politique et la religion, un jeu dangereux dont n'a que trop abusé la machiavélique Espagne.

Les actes du cardinal répondent à ce programme qu'exposaient pour son compte ses amis et ses partisans. Ses alliances avec les protestants, en conformité stricte avec l'intérêt national, peuvent être considérées comme la manifestation la plus éclatante de sa doctrine politique ¹.

Sans doute, l'autonomie de l'État poursuivie par Richelieu n'est pas encore la séparation complète d'avec la religion, et Richelieu essaie d'empêcher, dans une certaine mesure, que ses alliés protestants ne nuisent trop au catholicisme sur leur passage, explique ensuite le père Lecler, avant de faire ce bilan :

Qu'il ait eu la conscience large en la matière, nous n'en disconviençons pas. La passion qu'il avait des intérêts et de l'honneur du royaume le rendait moins sensible aux torts, très graves parfois, qu'infligeaient à la religion les alliances protestantes ; il s'est peut-être trop vite rassuré à leur endroit, grâce à la théorie morale du « volontaire indirect ». Beaucoup plus que dans la doctrine, il était vulnérable dans les applications pratiques qu'il en tirait. Ses ennemis l'ont bien vu, et, sur le terrain des faits, leurs attaques n'étaient pas vaines. On ne peut se dissimuler, en effet, ce qu'une telle politique avait encore de prématuré : pour sage que fût cette distinction entre les intérêts de l'État et ceux de la religion, il fallait compter avec une opinion publique qui ne l'entendait guère, avec des alliés pour lesquels elle était inexistante ; de là des désordres religieux contre lesquels les adversaires n'avaient pas tort de protester.

Ces réserves faites, reconnaissons qu'en Richelieu l'homme d'État n'a pas renié l'homme d'Église ; tout en revendiquant pour la politique une laïcisation relative, il a toujours souhaité, selon le vœu de Léonor d'Étampes, évêque de Chartres, dans sa censure de l'*Admonitio*, « que la religion et la dignité de l'État se soutiennent l'une l'autre d'un secours mutuel, et, par un bon accord, fassent une très douce harmonie » (*Mercure français*, t. XI, 1625, p. 1089-1090) ².

Notre auteur se montre ici à la fois bon analyste et « bon » libéral ! Bon analyste, car il montre bien le renversement opéré : ce n'est plus la religion qui est première, c'est désormais l'État. Mais bon libéral en même temps, car il absout Richelieu, sous prétexte que celui-ci voulait tout de même maintenir une certaine union avec l'Église. Le seul reproche qu'il lui fait n'est pas d'avoir voulu émanciper les intérêts de l'État de ceux de la religion (au contraire, cette émancipation – qu'il nomme de façon inadéquate une « distinction » – lui paraît « sage ») mais de l'avoir fait de façon « prématurée ».

Bien sûr, explique-t-il, il ne faut pas aller trop loin sur cette voie : « L'autonomie relative est une voie ouverte, si l'on n'y prend garde, vers l'indépendance absolue ³ », mais

¹ — Joseph LECLER, « Politique nationale et idée chrétienne dans les temps modernes », *Études*, t. 214, n° 6, 20 mars 1933, p. 696.

² — Joseph LECLER, *art. cit.*, p. 697.

³ — *Ibid.*, p. 700.

sous sa forme modérée, telle que semblent l'avoir conçue le père Joseph¹ et Richelieu, elle opérait entre les intérêts de l'État et ceux de la religion une distinction salutaire, grandement profitable à l'un et à l'autre ; elle supprimait ainsi dans leurs causes les guerres de religion ; elle évitait au catholicisme le déshonneur de se voir exploité, comme l'avait fait l'Espagne, au profit d'une domination politique ; elle préservait le spirituel de compromissions dangereuses avec les intérêts temporels².

On retrouve, là encore, un argument-type des libéraux : sous prétexte d'éviter le césaro-papisme (asservissement de l'Église par l'État), on refuse la légitime subordination du temporel au spirituel qui, prétend-on, entraîne nécessairement une confusion entre les intérêts de la religion et ceux de l'État.

Cela dit, et même s'il s'en félicite, J. Leclerc explique bien comment la politique de Richelieu marque une étape importante de la laïcisation politique de l'Europe : le cardinal premier-ministre a, dit-il, « supprimé dans leurs causes les guerres de religion ». Et de fait, Richelieu s'est employé à transformer la guerre d'Allemagne (dite de Trente Ans) qui était au début une guerre de religions, en une guerre de nationalismes (le beau progrès !). Mais comment peut-on supprimer « dans leurs causes » les guerres de religion tout en négligeant l'unité de foi, sinon en relativisant la religion et en mettant au premier plan de la vie politique et sociale un principe qui n'est plus surnaturel ?

M. Fromentoux semble voir dans cette évolution une fatalité : « Elle n'est – dit-il – qu'une conséquence de l'éclatement de la chrétienté, dû à Luther, qui substitua en Europe, à une fraternité des royaumes baptisés une politique d'équilibre entre forces antagonistes. » Certes, le mal vient du protestantisme, mais rien ne contraignait princes catholiques et cardinaux à entrer dans cette logique (car c'est précisément la politique française qui a permis au protestantisme de se maintenir en Allemagne et, en partie, en Hollande – puis par ricochet en Angleterre lorsque la maison protestante d'Orange renversera les Stuarts). La force principale des protestants fut, là comme toujours, la faiblesse des catholiques.

Aux défenseurs de la « grande politique » du cardinal Richelieu qui parlent, comme Michel Fromentoux, d'« obligations de faire face à des circonstances qui n'étaient plus chrétiennes » et sous-entendent qu'une politique catholique était devenue impossible, la meilleure réponse est sans doute cette parole de saint Pie X, prononcée lors de la béatification de Jeanne d'Arc :

Que l'on n'exagère pas les difficultés quand il s'agit de pratiquer tout ce que la foi nous impose pour accomplir nos devoirs, pour exercer le fructueux apostolat et l'exemple que le Seigneur attend de chacun de nous : *unicuique mandavit de proximo suo*. Les difficultés viennent de qui les crée et les exagère, de qui se confie en lui-même et non sur les secours du ciel, de qui cède, lâchement intimidé par les railleries et les dérisions du monde : par où il faut conclure que, de nos jours plus que jamais, la force

¹ — François Leclerc du Tremblay (1577-1638), dit « le Père Joseph », ou encore « l'Éminence grise », secrétaire politique et confident du cardinal de Richelieu.

² — *Ibid.*, p. 699-700.

principale des mauvais, c'est la lâcheté et la faiblesse des bons, et tout le nerf du règne de Satan réside dans la mollesse des chrétiens.

Oh ! s'il m'était permis, comme le faisait en esprit le prophète Zacharie, de demander au divin rédempteur : « Que sont ces plaies au milieu de vos mains ? *Quid sunt iste in medio manuum tuarum ?* », la réponse ne serait pas douteuse : « Elles m'ont été infligées dans la maison de ceux qui m'aimaient. *His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me* », par mes amis, qui n'ont rien fait pour me défendre et qui, en toute rencontre, se sont rendus complices de mes adversaires. Et à ce reproche qu'encourent les chrétiens pusillanimes et intimidés de tous les pays, ne peuvent se dérober un grand nombre de chrétiens de France ¹.

En tout cas, ce n'est pas la diplomatie tortueuse de Richelieu qui sauva la France. Bien au contraire, comme le note judicieusement Étienne de Braguse, Richelieu mit la France à deux doigts de sa perte :

La « grande politique », du cardinal avait failli échouer lamentablement et nous conduire au désastre. En 1637, l'ennemi est sur la Somme, à peine à quarante lieues de Paris. Un redressement inespéré va se produire, dû, non au génie de Richelieu, mais à la consécration de la France à la Sainte Vierge par Louis XIII en 1638 ².

Le siècle de Louis XIV

Dernier épisode sur lequel revient M. Fromentoux : le siècle de Louis XIV.

Si l'on peut reprocher à Louis XIV des fautes d'orgueil et, surtout, son silence devant les demandes de vouer son royaume au Sacré-Cœur, il n'en reste pas moins que son règne fut une grande époque de foi (...).

Là encore, le sujet est important et mérite que l'on s'y attarde quelque peu. Commençons donc, au risque de choquer, par donner l'avis de l'amiral Auphan sur la question :

La plupart de nos livres d'histoire appliquent au XVII^e siècle l'épithète de grand. Certains proclament qu'« il est l'époque la plus brillante de la monarchie absolue, peut-être même de toute l'histoire ³ ». Voltaire lui-même, en commençant d'écrire son *Siècle de Louis XIV*, le place d'emblée au même rang que ceux d'Alexandre ou de Périclès.

¹ — Allocution du 13 décembre 1908 – Voir *Sel de la terre* 17, p. 83.

² — Étienne DE BRAGUSE, *L'Ame de la France*, Paris, 1950, réédition par les Expéditions pamphiliennes, 84400-Saignon, p. 14-15. Pour plus de précisions historiques, sur cette consécration, voir *Sel de la terre* 17, p. 148-149 (article de M. l'abbé Portail) et surtout ce numéro 19 où elle est intégralement reproduite.

³ — D. JACKSON, *A travers l'histoire*.

Ces dithyrambes ne sont justifiés qu'en précisant le point de vue auquel on se place pour les formuler.

Le long règne majestueux du roi Louis XIV, l'efficacité de son gouvernement, la belle ordonnance classique des choses, la gloire militaire amassée au cours de mainte campagne terrestre ou navale, la pléiade prestigieuse des artistes et des hommes de lettres dont les œuvres fascinent encore notre temps constituent un ensemble devant lequel un Français, s'il aime son pays, ne peut pas rester insensible. Il est normal que nous soyons fiers de l'épanouissement de la culture française en Europe, même si cette effusion de notre génie n'a pas su se défendre d'une tentation d'hégémonie. Mais ce jugement sentimental n'a de valeur que dans l'optique nationale française ; il ne s'appuie que sur des titres temporels, à l'exclusion de facteurs spirituels : il est plus sensible, comme l'était la Renaissance, à la beauté apparente d'une œuvre qu'à son contenu profond ; il considère davantage les corps que les âmes. Si l'on se place au point de vue de la morale et des consciences, si l'on s'élève jusqu'à voir de haut la marche idéologique du monde civilisé, et pas seulement les succès politiques ou les chefs-d'œuvre artistiques d'un pays temporairement favorisé, on constate que le XVII^e siècle n'est pas, comme on pourrait le croire, une remontée spirituelle passagère entre la rupture de la Réforme et celles des révolutions modernes, mais qu'il se situe exactement sur la courbe descendante conduisant de celle-là à celles-ci ¹.

Le jugement paraîtra peut-être exagéré. L'amiral Auphan ne s'y montre-t-il pas volontairement provocateur ? Car il existe incontestablement une remontée spirituelle en France après le concile de Trente, et le XVII^e siècle mérite largement son titre de « grand siècle des âmes » – Auphan lui-même en a parlé ailleurs ². Les travaux du professeur Jean de Viguerie ont montré que les XVII^e et XVIII^e siècles, en France,

ont eu une vie chrétienne extraordinaire, d'une intensité telle qu'aucune autre époque de l'histoire n'en avait jamais connue de semblable. Le Moyen Age avait été une époque de grande foi, mais les siècles classiques sont ceux de la « religion réglée », comme on disait alors, c'est-à-dire d'une fidélité pointilleuse à la loi du Christ, dans toutes les heures du jour et dans toutes les actions de la vie. Fidélité d'un peuple entier : jamais un aussi grand nombre de chrétiens n'avaient à ce point conformé leur vie à l'idéal de la religion du Christ ³.

Faut-il donc donner tort à l'amiral Auphan ? Lisons d'abord la conclusion de l'ouvrage de Jean de Viguerie. Après avoir donné les caractéristiques de la piété de l'âge classique, l'éminent professeur poursuit :

¹ — Amiral Paul AUPHAN, *Le Drame de la désunion européenne*, Paris, 1954, chap. 11 (intitulé : « Les fruits tarés d'un grand siècle, 1659-1715 »), p. 200-201.

² — Voir son article « Un précédent plein d'espérance », dans *Itinéraires*, n° 76, p. 56-63.

³ — Jean DE VIGUERIE, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, Paris, NEL, 1988, p. 10.

Curieusement, cette religion si efficace pour la conversion des âmes, si puissante sur les mœurs des humbles, s'est révélée sans prise sur les institutions et sur l'organisation sociale.

Qu'avons-nous vu en effet pendant que la dévotion se répandait et que le « simple peuple » se convertissait ? Nous avons vu la société se durcir et se figer (...). Nous avons vu enfin la politique échapper de plus en plus au conseil du christianisme, et le roi très chrétien et ses ministres persécuter les congrégations religieuses et laisser diffuser librement les écrits antichrétiens. En somme nous avons vu la société déchristianisée et la masse du peuple convertie.

Comment expliquer un tel contraste ?

Par l'influence de l'esprit moderne.

L'esprit moderne – qui est, à partir de 1660 environ, celui du personnel politique et des élites sociales – est fait de deux idées. La première est philosophique. C'est l'idée selon laquelle l'homme peut et doit être heureux ici-bas. C'est l'idée des libertins. Les « philosophes » la reprendront à leur compte. La deuxième idée est politique ; c'est le concept de séparation de l'État et de la religion, au nom des missions différentes, l'État s'occupant du bonheur ici-bas, la religion, du bonheur après la mort. Les deux idées associées aboutissent à l'exil de la religion. Le christianisme est exilé de la vie politique et sociale. La religion n'est plus qu'une affaire individuelle. Chacun peut bien être religieux tant qu'il voudra, mais qu'il ne prétende pas que l'État et la société le soient. Il n'y a plus même l'ombre d'une chrétienté. Le christianisme n'est plus qu'une juxtaposition de religions individuelles. Chacun de son côté vaquera à son salut, mais ni la politique ni la société ne l'y aideront.

Tel est l'effet de l'esprit moderne. Cet esprit a eu tant de séduction que l'esprit du christianisme n'a pu s'y opposer. (...)

Cependant l'esprit du christianisme n'a pas été détruit pour autant. Il a été exclu d'une certaine sphère, mais il a continué à vivre et à prospérer dans sa sphère propre. De sorte qu'à la fin du XVII^e siècle et au siècle suivant, il y a eu vraiment deux histoires et deux cités, l'histoire et la cité chrétiennes, et l'histoire et la cité modernes ¹.

En fait, Auphan ne dit pas autre chose : il précise soigneusement qu'en France, au XVII^e siècle, la noblesse provinciale, la bourgeoisie et le peuple (soit l'immense majorité de la population) sont profondément chrétiens. Mais, ajoute-t-il,

la haute aristocratie, déracinée de ses terres pour aller vivre à la Cour, considère qu'elle est au-dessus des lois de la morale et se conduit, ainsi que l'État, sans s'en occuper. Le roi Louis XIV, avant de revenir à la pratique de sa religion vers 1684, lui donne, avec ses onze bâtards légitimés, sans compter les autres, l'exemple scandaleux d'une sensualité effrénée. Les jeux et les ris de Versailles, les réunions frelatées des salons parisiens (chez Ninon de Lenclos par exemple) couvrent non seulement des

¹ — Jean DE VIGUERIE, *op. cit.*, p. 323-324.

mœurs dépravées – ce qui n’est pas nouveau – mais encore et surtout une civilisation en train de perdre le sens chrétien. L’hypocrisie est partout. La religion n’est plus qu’une façade. Tartuffe fait scandale pour l’avoir dit. « Il se commet plus d’horreurs à Paris que jamais il ne s’en est commis chez les gentils, voire même à Sodome et à Gomorrhe... Ceux qui veulent vivre chrétiennement, on les tient pour des sots ou des gens sans esprit... La foi est éteinte dans ce pays ; mais ce qu’il y a de plus drôle est que le même homme qui, à Paris, fait l’athée, joue le dévot à la Cour ¹. »(...)

Si l’on y prête attention, le monde des belles lettres n’est pas meilleur. Saint-Évremond, qui émigra par amour de la libre pensée, est « directeur d’un groupe de fidèles qui prennent Épicure pour maître et Pétrone pour modèle ». Immortel par ses œuvres, mais « disciple de Gassendi ² » et « libertin jusqu’à la moëlle ³ », Molière proclame, dans ses personnages, la convenance et la nécessité de n’obéir qu’aux lois de la nature. La Fontaine est le type de l’épicurien. Jean Racine, dans la première partie de sa vie, se vautre dans le milieu aristocratique et demi-mondain, où fréquente aussi la duchesse de Montespan, et qui se complaît dans des pratiques scabreuses de sorcellerie, d’envoûtement et de poisons. Fontenelle est un charmant érudit, « l’esprit le plus universel que le siècle ait produit », dit Voltaire, mais sans caractère, indifférent à tout sauf à la bonne chère, attentif à ne jamais se fatiguer, ennemi de tout zèle et dont le néant spirituel annonce l’aimable et pernicieux XVIII^e siècle. (...)

Quant aux moralistes, à l’exception de Pascal, on cherche en vain dans leurs écrits, pour fonder leurs sentences, la moindre allusion à la religion ou à Dieu. « Pour qu’une chose soit regardée comme un bien, écrit Vauvenargues, il faut bien qu’elle tende à l’avantage de la société, et pour qu’on la regarde comme un mal, il faut qu’elle tende à sa ruine » ; mais avantage et ruine ne sont jugés que du point de vue naturel. Sainte-Beuve a au sujet des maximes de La Rochefoucauld un mot terrible : « Si ces maximes ne contredisent pas le christianisme, elles s’en passent ⁴. »

Et l’amiral Auphan conclut son esquisse par un autre jugement de Sainte-Beuve :

Le XVII^e siècle, considéré selon une certaine perspective, laisse voir l’incrédulité dans une tradition directe et ininterrompue ; le règne de Louis XIV en est comme miné ⁵.

Veut-on une confirmation venue d’ailleurs ? Tournons-nous alors du côté de Maritain. Dans sa conférence sur les « conditions de la renaissance thomiste », prononcée à Louvain le 26 janvier 1920, le philosophe semble d’abord contredire radicalement Auphan : ce dernier affirme qu’il y a de la Renaissance aux Lumières un mouvement de décadence continu. Maritain commence au contraire par expliquer dans quelle mesure le

¹ — *Correspondance* de Madame, duchesse d’Orléans (mère du Régent) ; traduction de Jaeglé.

² — P. GAXOTTE, *Le Siècle de Louis XIV*.

³ — PERRENS, *Les Libertins en France au XVII^e siècle*.

⁴ — Amiral AUPHAN, *op. cit.*, p. 202-203.

⁵ — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, cité par l’amiral AUPHAN, *op. cit.*, p. 303.

classicisme est une réaction contre cette décadence. Mais un observateur attentif verra rapidement comment ces deux analyses se complètent plus qu'elles ne s'opposent, et comment la distinction de Jean de Vignerot citée plus haut est la clef permettant de les unir :

On a souvent remarqué – et l'historien allemand Léopold de Ranke a fort bien mis ce point en lumière – que le grand mouvement classique du XVII^e siècle français est issu d'une sorte de réaction de la France contre l'Europe. Les souffles de la Révolution européenne, qui commence à la Renaissance et à la Réforme, et qui n'est pas terminée, les premiers souffles de l'esprit d'indépendance passaient depuis un ou deux siècles comme un vent de dévastation sur la face de la terre. Le monde chrétien, terriblement jugé par Dieu, avait disparu dans l'écroulement du Moyen Age. (...) La France, après l'affreuse crise des guerres de religion, réussit alors par sa volonté obstinée d'une restauration nationale, monarchique et catholique, à arrêter, ou à retarder, ce travail révolutionnaire, au point de le masquer complètement, du moins pour un regard superficiel, sous la splendeur de la floraison classique. Et ainsi l'ordre et la discipline du XVII^e siècle français apparaissent comme une réaction vigoureuse contre la barbarie humanitaire déjà en marche.

Mais cette réaction a été en somme éphémère. Elle n'a pas réussi à sauver la civilisation. Son énergie est tout épuisée lorsque meurt Louis XIV ; et le XVIII^e siècle semblera continuer tout naturellement le XVI^e, en ne gardant du XVII^e siècle que de nobles souvenirs, et un affinement de la sensibilité.

C'est que l'effort de restauration du XVII^e siècle souffrait de bien des tares et de bien des faiblesses,

« *Il fut gallican, ce siècle, et janséniste!* », disait Verlaine. Et, en effet, le gallicanisme et le jansénisme sont les plus visibles de ces tares. Mais il y en a d'autres ¹.

Dans le domaine de l'art lui-même, l'art classique tient de la renaissance gréco-latine dont il dérive une étroite commensuration à la pure raison humaine – si mesquine quand elle est laissée à elle-même – qui le place fort loin de la plénitude spirituelle de l'art médiéval, et qui lui promet une décadence assez prompte.

Dans le domaine des mœurs, le renouveau catholique, bien qu'il donne dans une élite de magnifiques fruits de sainteté, de pénitence et de vie intérieure, n'aboutit chez beaucoup de gens qu'à ce curieux *concordat intime* qui juxtapose à une foi encore vigoureuse, mais strictement limitée aux choses du culte et de la vertu de religion, un gouvernement de vie, un régime intellectuel et moral entièrement naturel et terrestre. Avec une candeur désarmante, on est catholique à l'église, et stoïcien, sceptique,

¹ — Voir R.P. DE PASCAL, *Lettre sur l'histoire de France*, t. II, p. 119 : « Il ne faut pas que la grandeur du XVII^e siècle nous empêche de reconnaître que, dans cette grandeur, il y a une forte trace d'esprit païen et un oubli très prononcé des vieilles traditions nationales. La caractéristique de l'esprit païen, dans l'ordre politique, c'est le culte, l'adoration de l'homme déifié dans une personne ou dans une collectivité ; en dépit de tous les magnifiques restes du christianisme qui pénétraient encore la société, est-ce que nous ne voyons pas, au cours du XVII^e siècle, poindre et se développer ce funeste esprit d'égoïsme et d'orgueil ? D'un autre côté, quelle – je ne dirai pas méconnaissance – mais ignorance de notre tradition historique, en particulier du Moyen Age ! »

épicurien dans le monde ; surtout qu'on est fermement décidé à gagner le ciel, mais après avoir dûment conquis le bonheur sur la terre. Conception du christianisme inconnue aux temps anciens.

Enfin, dans le domaine de la vie des peuples, faut-il rappeler que les traités de Westphalie consacrent la disparition de la chrétienté – de la société chrétienne des nations – pour lui substituer le système de l'équilibre européen, et qu'ils consacrent aussi d'une manière officielle l'existence politique et les droits de l'hérésie, avec laquelle les rois de France avaient d'ailleurs fait alliance. Sur ce dernier point, je sais bien qu'il faut se garder de juger trop précipitamment, et que cette politique nous était imposée par les ambitions de la Maison d'Autriche, et que de grands mystiques comme le P. Joseph et le P. Lallemand l'ont approuvée¹ ; il reste cependant que saint Louis aurait sans doute trouvé une autre manière de faire, et que le résultat final de tout cela a été la constitution du royaume de Prusse².

« La société déchristianisée et la masse du peuple convertie » dit Viguierie.

« Un curieux concordat intime », dit Maritain.

Quel concordat ? Entre la foi personnelle et le gouvernement de vie, naturel et terrestre, répond-il : « On est fermement décidé à gagner le ciel, mais après avoir dûment conquis le bonheur sur la terre. » Jean de Viguierie fait le même constat : « Séparation de l'État et de la religion, au nom de missions différentes : l'État s'occupant du bonheur ici-bas, la religion, du bonheur après la mort. »

Ce qui a le plus manqué au siècle de Louis XIV, siècle comblé par Dieu de tant de biens naturels et surnaturels, c'est en fait, Louis XIV lui-même ! Les « fautes d'orgueil » que lui concède M. Fromentoux ne sont pas des fautes accidentelles ou anecdotiques. C'est toute l'orientation de son règne qui en a été faussée.

« Louis XIV avait reçu tout ce qu'il fallait pour apporter au monde le règne de Jésus-Christ, il n'apporta finalement que le sien, qui ne put lui survivre. Nous n'avons pas fini, la France et l'Europe n'ont pas fini de vivre les conséquences du refus, de l'infidélité, de l'échec de Louis XIV. » Cette phrase de Jean Madiran, que nous citons dans notre introduction à « Erreurs et reniements de la France³ », mérite sans doute d'être reprise ici. Redisons également que le silence de Louis XIV face aux demandes du Sacré-Cœur (c'est, dit M. Fromentoux, le principal reproche qu'on puisse faire au « Roi-soleil ») n'est pas un manquement isolé mais le symbole de toute une politique, centrée sur l'orgueil humain au lieu de l'être sur l'adorable humilité du Fils de Dieu fait homme.

¹ — Sur le P. Joseph (conseiller de Richelieu surnommé « l'éminence grise »), Maritain a une note intéressante dans un autre de ses ouvrages (par ailleurs dangereux), *Pour une philosophie de l'Histoire* (Paris, Seuil, 1959, p. 148) : « La théologie mystique de Aldous Huxley est contestable, mais ses vues sur l'éminence grise sont pour nous d'un intérêt considérable. Je pense au livre d'Aldous Huxley, *L'Éminence grise*, qui nous offre un tableau troublant et à mon avis tragiquement vrai d'un homme qui a été réellement, quoique imparfaitement, un contemplatif dans l'ordre spirituel et un réel disciple de Machiavel dans l'ordre temporel. » En somme, ce serait le « curieux concordat intime » qui expliquerait la politique étrangère de Richelieu et du P. Joseph. On sait que Richelieu était, aux yeux de Maritain, « le plus grand représentant du machiavélisme modéré ».

² — Jacques MARITAIN, *Antimoderne*, Paris, Éd. de la Revue des Jeunes, 1922, p. 115-118.

³ — *Sel de la terre* 17, p. 238.

« En toutes choses, il faut considérer la fin », disait un fabuliste de l'époque. Quelle serait donc la fin, le but suprême du gouvernement de Louis XIV ? La gloire (le soleil d'Apollon) ou l'amour divin (le Sacré-Cœur) ? Telle était la question.

Jean Madiran disait également :

L'Action Française n'a jamais pu voir que le « Roi-soleil » n'avait pas été donné à la France pour sa propre gloire, mais pour en manifester une autre, et que Louis XIV manqua à sa vocation, et que cette grandeur humaine devint insupportable. (...) Et *l'Action Française*, sans omettre d'honorer saint Louis, se réclamait beaucoup plus volontiers du « Roi-soleil », cela résume tout ¹.

Et encore :

La tradition monarchique française fut défendue en bloc : ni dans la tradition des rois de France, ni dans la tradition de *l'Action Française*, nul ne put jamais opérer à haute voix la défalcation du passif, et si les réussites du passé ne cessèrent pas d'être des exemples, les revers cessèrent d'être des leçons. Revers et succès ensemble étaient inscrits dans une intouchable hagiographie politique ; une inégalable dialectique substituait partout l'apologie à l'examen critique ².

Force est hélas de constater que la réaction de *l'Action Française Hebdo* vient confirmer ces remarques plus qu'elle ne les infirme.

Conclusion : le péché de la France

Pour conclure de façon générale cette série de texte sur les écarts et les fautes de la France, il reste à définir précisément et à mettre en pleine lumière le lien qui unit de façon souterraine les forfaitures successives de notre pays.

Pour cela, il faut creuser un peu plus profondément le parallèle dressé par Louis Chapot entre le péché de la France et celui du peuple de l'ancienne alliance. Le régicide de 1793, explique L. Chapot, manifeste un refus de reconnaître *comme roi* le même Jésus-Christ que les auteurs de la Passion ont refusé *comme Dieu* ³.

Mais la ressemblance ne s'arrête pas là : trois motifs contribuent à l'accuser davantage.

¹ — Jean MADIRAN, *Maurras*, Paris, NEL, 1992 ; voir *Sel de la terre* 17, p. 238.

² — *Ibid.*, p. 35-36.

³ — Ce rapprochement entre les auteurs de la Passion de Notre Seigneur et ceux du régicide de 1793 avait déjà été fait par le P. Charles-Louis RICHARD O.P. (1711-1794) dans son ouvrage : *Parallèle des Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ avec les Français qui ont exécuté leur roi*. Cette œuvre valut à son auteur l'emprisonnement, la comparution devant un tribunal militaire et la condamnation à mort. Il fut fusillé à Mons (Belgique) le 16 août 1794. Agé de 83 ans, il marcha à la mort avec grand enthousiasme en chantant le *Te Deum*. (voir : fr. B.C.B. MOUZAERT, *Vie et œuvres du R.P. Charles-Louis Richard O.P.*, Louvain, 1867 – ou bien la notice que lui a consacrée Jean DE VIGUERIE, dans *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Robert Laffont, 1995, p. 1332).

Un crime contre nature

La crucifixion de l'an 33 comme la décapitation du 21 janvier 1793 ne tirent pas seulement leur gravité de la dignité de la victime (Notre Seigneur Jésus-Christ dans les deux cas, quoique indirectement la seconde fois), mais aussi de l'identité des coupables : ce qui distingue le peuple élu, ce qui est sa seule raison d'être, ce qui le constitue en tant que peuple, c'est précisément l'attente de ce messie qu'il crucifie. Et ce refus, par les autorités d'une nation, du principe même de cette nation semble bien constituer le plus abominable des actes contre nature, la pire des révoltes contre Dieu.

De même pour la France. Ne peut-on dire que sa mission par excellence est la manifestation de la royauté temporelle du Christ-Roi ? C'est en tout cas ce que semblent indiquer les trois grands événements qui dominent son existence :

— elle naît en 496 d'un sacre royal – qui fut le premier sacre d'un roi catholique ;

— elle connaît son apogée au XIII^e siècle, sous le roi modèle de la chrétienté ;

— enfin, Dieu suscite pour elle cette incroyable héroïne du XV^e siècle dont toute la mission est centrée sur le sacre, et dont le P. Clérissac peut affirmer : « La gloire de Jeanne est incomparable. Si déjà par le caractère elle éclipsé Judith et Esther, je dis que par cette vision du sacre qui est au bout de son regard, elle approche de la grandeur de Moïse, premier promulgateur des droits de Dieu et de l'Alliance divine. Sa gloire de libératrice pâlerait auprès de sa gloire d'ange de la politique divine, si on pouvait séparer l'une de l'autre ¹. »

Et le même auteur décrit ainsi la cérémonie du sacre : « Le roi terrestre est tellement entré, aux yeux du peuple chrétien, dans la lumière du roi divin qu'il y a presque disparu : c'est l'avènement du seul roi éternel que le peuple acclame dans le sacre ². »

Par le sacre, la royauté française est l'expression de la royauté du Christ. Le sacre exprime donc la raison d'être de la France – et c'est ce que la Révolution a voulu détruire en guillotinant Louis XVI.

Les antécédents

Un crime est évidemment d'autant plus grave qu'il a été davantage prémédité, et préparé de longue date. Or la crucifixion, Notre Seigneur le dit lui-même, n'est pas seulement l'acte passager et inconsideré d'une génération : elle est l'aboutissement ultime

¹ — P. Humbert CLERISSAC O.P., *La Mission de sainte Jeanne d'Arc*, Dion-Valmont (Belgique), Dismas, 1983, chap. 2, p. 36. Ce chapitre 2, qui contient une magnifique explication de la cérémonie du sacre, reprend le texte d'une conférence faite en 1910 par le P. Clérissac (1864-1914).

² — *Ibid.*, p. 44.

de toute une série de refus : « Vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes. Et vous, vous remplissez la mesure de vos pères ¹ ! »

De même le régicide de 1793 a ses antécédents : Philippe le Bel, refusant au pape un pouvoir indirect sur le temporel, refusait déjà partiellement la royauté temporelle du Christ. En cherchant à maintenir avant tout l'unité politique du royaume (et l'autorité du roi) sans se soucier de son unité de foi, les Valois manifestaient une semblable incompréhension du sens même de la royauté française. La politique extérieure d'un Richelieu plaçant la grandeur charnelle de la France avant sa mission spirituelle exprime le même refus.

Et ce ne sont pas là des actes isolés ou des oublis passagers : de façon bien plus grave c'est, petit à petit, une véritable inversion qui s'est opérée dans la conception de la mission de la France et qui a conduit à la Révolution.

Le messianisme inversé

Le drame de la Passion se résume en une phrase : le vrai Messie crucifié par le faux messianisme. Et de même le régicide de 1793 : le roi, principe de la nation, guillotiné par le faux nationalisme.

Le faux messianisme est une inversion des rôles respectifs du peuple élu et du Messie : au lieu de reconnaître que le peuple élu est ordonné à la manifestation du Messie, les pharisiens en viennent à imaginer un Messie ordonné à la domination temporelle que le peuple élu exercerait sur les autres nations. De même, le faux nationalisme, au lieu de faire du roi de France le serviteur de l'Église, tendit à considérer avant tout la grandeur temporelle de la France et donc, insensiblement, à y soumettre l'Église. Tout le gallicanisme est là.

L'oubli du principe du Christ-Roi dans une nation qui était, comme la France, centrée sur l'attribut divin de la royauté, devait nécessairement amener, après l'étape du Roi-Soleil, celle du peuple roi. De même que, face au seul vrai Messie, un faux messianisme a causé la ruine de Jérusalem en croyant la sauver ², de même le faux nationalisme inauguré par Philippe le Bel, en travaillant à élever la France et son roi selon des vues charnelles, a commencé par ruiner la monarchie, avant de mettre la France elle-même en danger de mort.

Face au mondialisme et aux menaces de toutes sortes qui guettent notre pays, la solution n'est donc pas dans n'importe quel nationalisme. Il ne suffit pas de vouloir sauver la France pour la sauver réellement ; il faut avant tout vouloir la France telle que Dieu la veut, c'est-à-dire au service du Christ-Roi.

¹ — Mt 23, 31-32. Voir l'ensemble du passage Mt 23, 29-36, ainsi que la parabole des vigneronniers homicides : Lc 20, 9-18 ; Mc 12, 1-11 ; Mt 21, 33-43.

² — Jn 11, 48 : « Si nous le laissons ainsi, tous croiront en lui et les Romains viendront et détruiront notre temple et notre nation. »

A la mort de Charles De Gaulle, le P. Calmel soulignait comment cette volonté de sauver la France sans confesser ses erreurs a entraîné notre pays dans les pires catastrophes :

De Gaulle est le châtiement de l'orgueil français, cet orgueil stupide qui, après juin 1940, ne veut pas avouer ce qui est : la défaite, la défaite comme un juste retour de l'incurie, de nos lâchetés, et des refus de l'entre-deux guerres. Il eût fallu avouer cela, faire pénitence et *mea culpa*, écouter le Maréchal et se préparer à une honnête revanche ¹.

Dans un autre passage, le P. Calmel analyse profondément l'opposition qui existe entre la réussite temporelle apparente et le vrai succès chrétien (– on notera au passage la claire allusion au Roi-Soleil) :

Quand vous étudiez l'histoire de France et d'Europe vous voyez combien une chrétienté est chose difficile, précaire et menacée. Vous voyez aussi qu'une image de la civilisation chrétienne passe parmi les hommes et illumine les siècles non pas à proportion de la réussite mais à proportion de la pureté des moyens. Ni saint Louis, ni Jeanne d'Arc n'ont réussi ; ils resteront cependant à jamais témoins irrécusables et symboles magnétiques d'un ordre temporel chrétien. D'autres au contraire qui réussirent un temps, par exemple tel Roi très chrétien, ne nous ont laissé qu'une pénible caricature. Ils avaient oublié sans doute les lois imprescriptibles du *vrai succès* d'une cause chrétienne, même dans le temporel : prendre des moyens qui ne la trahissent pas, consentir effectivement à la Croix de Jésus-Christ ².

Il en sera toujours ainsi : la France a une mission *sumaturelle*. Elle ne sera jamais restaurée par les seuls moyens naturels. Au contraire, travailler à élever la France de façon naturaliste, c'est toujours, à long terme, travailler à son abaissement : les leçons du passé le prouvent surabondamment. Le seul drapeau qui sauvera la France, c'est celui qui unit l'humble reconnaissance de nos fautes et l'appel à la miséricorde divine, la reconnaissance de la royauté sociale du Christ et la confiance en sa toute-puissance, l'ardeur surnaturelle et l'acceptation de la croix comme moyen de la rédemption : c'est le drapeau du Sacré-Cœur.

¹ — P. Roger-Thomas CALMEL (O.P.), lettre publiée dans *L'Opinion indépendante du Sud-Ouest* du 22 janvier 1971, n° 878, 1^{ère} page, courrier des lecteurs». (On trouvera d'autres extraits de cette lettre dans *Sel de la terre* 12 bis, p. 11-12).

² — Roger-Thomas CALMEL (O.P.), *École chrétienne renouvelée*, Paris, Téqui, 1958 [réédité à Paris, chez Téqui, en 1993], p. 169-170. Sur ces questions politiques, on se reportera avec profit aux pages si profondes que le P. Calmel leur a consacrées dans son ouvrage, *Sur nos routes d'exil, les béatitudes* (Paris, NEL, 1960 [réédité en 1994], partie 3^e : « politique et vie intérieure »).

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !